

# PROGRAMME D' ACTIONS DU PCAET du Grésivaudan

2024



**PLAN CLIMAT**  
**AIR ENERGIE**  
Du GRESIVAUDAN

Date : 29/07/2024

Version n° : 2

Version provisoire, document non  
arrêté

Document pour la concertation  
préalable

| Gestion du document     |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| Titre de l'étude :      | Fiches projet du Plan Climat |
| Maitre d'ouvrage :      | CC Le Grésivaudan            |
| Auteurs principaux :    | Elaïs BUGUET                 |
| Autre(s) rédacteur(s) : | Anne FORET                   |

# SOMMAIRE

|  |     |
|--|-----|
| Sommaire .....   | 3   |
| Introduction .....   | 4   |
| Le cadre réglementaire : Article L229-26 du code de l'environnement .....  | 4   |
| Le programme d'actions 2024-2029 .....   | 4   |
| Concertation liée au programme d'actions .....   | 5   |
| Budget de mise en œuvre du PCAET .....   | 8   |
| Les 36 fiches projets du PCAET .....   | 10  |
| Rénover massivement pour des bâtiments sobres et résilients .....  | 17  |
| Amplifier et diversifier la production énergétique renouvelable, respectueuse de l'environnement et de la santé .....                    | 24  |
| Accompagner les acteurs économiques dans leur transition énergétique et encourager une économie circulaire .....                         | 32  |
| Renforcer les capacités de séquestration carbone et la résilience des activités touristiques de montagne, agricoles et forestières ..... | 42  |
| Décarboner la mobilité et préserver la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement .....                          | 64  |
| Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire .....   | 77  |
| Pérenniser les ressources (eau & biodiversité) et se prémunir des risques climatiques .....  | 91  |
| Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes du Grésivaudan .....                                 | 101 |
| Informier, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire .....   | 108 |
| Annexes financières .....  | 113 |
| Dépenses globales par axe .....  | 113 |
| Dépenses détaillées par axe et fiche projet .....  | 113 |

# INTRODUCTION

## Le cadre réglementaire : Article L229-26 du code de l'environnement

II. – Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :

1° Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

2° Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, y compris le potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de réduire l'empreinte environnementale du numérique, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique. Sont inclus des objectifs relatifs aux installations de production de biogaz.

Ce programme d'actions peut fixer des objectifs relatifs aux installations agrivoltaïques définies à l'article [L. 314-36](#) du code de l'énergie.

Lorsque l'établissement public exerce les compétences mentionnées à [l'article L. 2224-37](#) du code général des collectivités territoriales, ce programme

d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée.

Ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses. [...]

2° bis Une carte qui identifie les zones d'accélération définies en application de l'article [L. 141-5-3](#) du code de l'énergie ; [...]

## Le programme d'actions 2024-2029

Le programme d'actions 2024-2029 du PCAET du Grésivaudan présente l'ensemble des actions en termes de transition énergétique et climatique, menées par les services de la Communauté de Communes. Ces actions sont présentées sous forme de fiches projet qui témoignent de l'engagement quotidien des partenaires du PCAET et des directions internes à la communauté de communes.

Le programme d'actions du PCAET 2024-2029 se compose de 36 fiches projets.

Chaque fiche projet présente une action articulée aux neuf axes du PCAET :

- > **Axe 1** : Rénover massivement pour des bâtiments sobres et résilients
- > **Axe 2** : Amplifier et diversifier la production énergétique renouvelable, respectueuse de l'environnement et de la santé

- > **Axe 3** : Accompagner les acteurs économiques dans leur transition énergétique et encourager une économie circulaire
- > **Axe 4** : Renforcer les capacités de séquestration carbone et la résilience des activités touristiques de montagne, agricoles et forestières
- > **Axe 5** : Décarboner la mobilité et préserver la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement.
- > **Axe 6** : Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire.
- > **Axe 7** : Pérenniser les ressources (eau et biodiversité) et se prémunir des risques naturels.
- > **Axe 8** : Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes du Grésivaudan.
- > **Axe 9** : Informer, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire

Chaque fiche projet indique :

- Les référents techniques et politiques de l'action ainsi que les potentiels partenaires mobilisés ;
- les objectifs visés par la fiche
- les résultats obtenus
- les différentes réalisations attendues et leurs étapes de mise en œuvre ;
- le planning des réalisations ;
- le plan de financement et les budgets pour les 3 prochaines années.
- les indicateurs de suivi de l'action ;
- les incidences de la mise en œuvre des actions retenues sur l'environnement et les mesures d'évitement, recul ou de compensation préconisées.

## Concertation liée au programme d'actions

La mise à jour du programme d'actions 2024-2029 a fait l'objet d'un travail collaboratif et partenarial étalé sur plus d'un an. Ce programme est le fruit d'un travail croisé entre :

- une prise en compte des plans et programmes déjà existants et qui répondent aux objectifs du PCAET ;
- une prise en compte des attentes des partenaires et élus au territoire sur de nouvelles actions, notamment sur des thématiques jusqu'à présent orphelines ou peu développées : énergies renouvelables, développement économique, mobilisation territoriale et citoyenne ;
- une analyse technico économique des actions proposées avec les directions pilotes et le bureau politique.

### Intégration des plans et programmes existants

Ces deux dernières années, l'élaboration de plusieurs plans et programmes ont fait l'objet d'un travail collaboratif et itératif en lien avec le PCAET permettant une mise en cohérence des objectifs et actions. Dans ce cadre, les programmes d'actions qui ont découlé de ces documents ont pu être directement intégrés dans le plans d'actions du PCAET sans travail complémentaire spécifique car répondant à des objectifs communs.

#### Le Programme Local de l'Habitat 2024-2029

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un **document stratégique** d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal pour **une durée de 6 ans**.

Un premier PLH a été mis en œuvre sur le territoire de 2013 à 2018 mais n'a pas été prolongé. Depuis 2021, un **nouveau PLH est en cours d'élaboration** pour répondre aux besoins en logement des 43 communes du Grésivaudan. Issu d'une démarche volontaire, ce PLH est élaboré en partenariat avec l'ensemble des communes, acteurs institutionnels et acteurs locaux de l'habitat. Ce

|   |  |
|---|--|
| <p>nouveau PLH intègre des thématiques supplémentaires notamment un volet sur le public en situation de précarité ou encore l'habitat alternatif (habitat participatif/partagé, habitats légers et démontables).</p> <p><b>Le projet de PLH a été arrêté lors du Conseil communautaire du 24 juin 2024. Le document définitif devrait être approuvé d'ici la fin de l'année 2024.</b></p> <p>Plusieurs ateliers conjoints PLH/PCAET ont été réalisés sur les thématiques de la rénovation énergétique de l'habitat ; les objectifs du PCAET ont ainsi été repris dans le nouveau PLH et les moyens pour y répondre ont été renforcés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier PLH du 01 décembre 2022 : <b>Besoins de réhabilitation du parc privé</b></li> <li>- Atelier PLH du 04 avril 2023 : <b>construction neuve et l'adaptation au changement climatique</b></li> </ul> | <p>comité de suivi partenarial... complétés d'entretiens techniques individuels.</p>   |
| <p>La nouvelle politique agricole, alimentaire et forestière du Grésivaudan a été adoptée en mai 2023. Son élaboration a fait l'objet d'un travail itératif avec le PCAET afin de pouvoir prendre en compte ses objectifs et être cohérents. Aussi, on retrouve dans cette politique plusieurs ambitions du PCAET :</p>   | <p><b>Schéma des activités de pleine nature et leur plan d'actions 2023-2026</b></p> <p>Le schéma des activités de pleine nature de Belledonne est un programme co-construit avec les différents acteurs de la chaîne de Belledonne : intercommunalités, départements, etc. Il vise à faire de Belledonne une destination touristique toutes saisons, à permettre la création de produits et d'offres touristiques adaptés à chaque territoire, à développer et conforter l'économie et l'emploi local, tout en préservant le cadre de vie des habitants et les patrimoines naturels et culturels de la chaîne. Il s'appuie sur le développement de « camps de base », répartis sur le territoire.</p> |
| <p><b>La politique agricole, alimentaire et forestière et son plan d'action 2023-2026</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des terres agricoles et développement de mesures agro écologiques ;</li> <li>- Recherche et actions sur des mesures d'adaptation au changement climatique sur les espaces agricoles et forestiers</li> <li>- Le développement du bois construction et de gestion durable des forêts pour renforcer les potentiels de séquestration carbone ;</li> <li>- Structuration d'une filière bois énergie sur le territoire et mise en cohérence au regard des objectifs de production de chaleur bois.</li> </ul> <p>Les missions agricoles et forestières ont par ailleurs participé aux différents temps de travail du PCAET : ateliers destination TEPOS, atelier technique EnR,</p>   | <p><b>Schéma de développement du tourisme et des loisirs</b></p> <p>Ce schéma, en cours de mise à jour, a engagé un travail itératif avec l'équipe PCAET afin d'intégrer pleinement les enjeux de transition écologique dans sa nouvelle stratégie : affirmer et mettre en œuvre le cadre d'intervention de la communauté de communes en termes de tourisme responsable, agir sur l'offre de mobilités touristiques, adapter l'offre d'hébergement touristique pour répondre aux enjeux énergétiques, intégrer des programmes de sensibilisation et d'éducation à la transition énergétique et climatique dans l'expérience touristique.</p> <p>Ce document devrait être adopté courant 2024.</p>      |
|   | <p><b>Projets de développement durable des stations communautaires : Le Collet et les 7 Laux de 2020 à l'après 2050</b></p> <p>Le Grésivaudan compte six stations de montagne dont trois communautaires depuis 2017. Dans ce cadre, une mission commune aux deux stations communautaires de la chaîne de Belledonne est menée depuis 2019 afin de définir comment appréhender ses stations comme de véritables écosystèmes connectés à leur territoire et de définir une ambition politique à horizon 2050, déclinée à travers un plan d'actions pluriannuel.</p>  |
|   | <p><b>Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)</b></p> <p>L'élaboration du PLPDMA de la partie Sud du Grésivaudan a été menée de manière conjointe à celle du PCAET permettant des interactions fortes. Des ateliers communs ont ainsi pu être menés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 atelier dédié au plan de transition interne et la prévention des déchets menée au sein de l'administration réalisée en mai 2022 ;</li> </ul>   |

- 1 atelier autour des enjeux d'économie circulaire auprès des acteurs économiques tenu en janvier 2023 ;
- Des échanges techniques réguliers quant aux objectifs et actions à déployer et à mettre en commun entre les 2 documents.

Le PLDMA a été arrêté en juin 2023 pour une mise en œuvre 2024-2028.

### Plan de Déplacements Mobilités (PDM)

La Métropole de Grenoble, le Département de l'Isère, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la Communauté de communes Le Grésivaudan ont fait le choix de réorganiser leur gouvernance des mobilités à une échelle élargie en créant le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG).

Dans ce cadre, le syndicat a engagé l'élaboration d'un nouveau Plan de Mobilité (PDM) sur le périmètre du SMMAG. Ce document de planification doit définir les grands principes d'organisation de la mobilité des personnes, du transport des marchandises, de la circulation et du stationnement, pour les dix années à venir (2025-2035). Ce nouveau PDM s'appuie sur le PDU de l'agglomération grenobloise, approuvé en novembre 2019, et sur le projet de PDM travaillé par la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG).

La CCLG, au travers de ses élus siégeant au SMMAG, participe au comité de pilotage du nouveau PDM et à son élaboration.

Collectivité de plus de 50 000 habitants, la Communauté de Communes a l'obligation réglementaire de réaliser un bilan de gaz à effet de serre de son administration, et ce, tous les 3 ans.

Dans le cadre de la révision du PCAET, une mise à jour de son BEGES a été engagée, selon la méthode Bilan carbone de l'ADEME. Une fois le bilan réalisé et partagé, une concertation a été menée avec les différentes directions thématiques de la collectivité afin d'élaborer le Plan de Transition interne avec l'objectif de devenir le volet « exemplarité » du PCAET.

L'élaboration du Plan de transition a engagé l'animation de 2 ateliers internes, en partenariat avec la direction Déchets et la mission Mobilité :

### Le Plan de Transition 2023-2026

- 1 atelier autour des **marchés publics et des achats** responsables tenu le 10 mai 2022 ;

- 1 atelier autour de **l'éco responsabilité interne** tenu le 30 mai 2022, avec 4 thématiques à explorer : l'usages de bâtiments, l'éco mobilité, la prévention des déchets, et la formation, l'animation interne.

Au-delà de ces ateliers, des temps de rencontres ont été organisés avec les services des bâtiments, de l'eau/assainissement, de la gestion des déchets, de la flotte de véhicules...

### Intégration de nouveaux sujets

Si le Grésivaudan est engagé dans un PCAET depuis 2010, certains sujets / politiques ont eu du mal à se développer sur le territoire. Pour ces thématiques, des ateliers partenariaux ont été animés afin de pouvoir recueillir les attentes et besoins des acteurs du territoire et renforcer leur mise en œuvre.

Si un objectif territorial de devenir un Territoire à Energie Positive a rapidement émergé depuis 2015 et l'adoption du 1<sup>er</sup> PCET, la mise en œuvre opérationnelle de l'atteinte de cet objectif est restée jusque-là peu explicite. Aussi, dans le cadre de la mise à jour du PCAET, les élus ont souhaité mener un travail approfondi sur la thématique des EnR afin d'aboutir à une feuille de route opérationnelle.

### Energies renouvelables

Les différents temps de construction de la stratégie EnR du territoire :

- **Animation de deux ateliers Destination TEPOS** courant 2022 afin de prioriser les filières énergétiques à développer et poser des objectifs
- **Atelier technique partenarial** en janvier 2023 avec l'Ageden et plusieurs directions thématiques (agriculture, forêt, habitat) afin de définir les dispositifs à déployer sur le territoire

- 
- **Animation d'un atelier politique et technique** interne au Grésivaudan, tenu en novembre 2023 pour prévalider les différentes feuilles de route énergétique
  - **Animation d'un comité de pilotage** de validation de la feuille de route EnR du territoire, tenu en février 2024
- 

### Développement économique

La prise en compte des enjeux de transition écologique dans les politiques de développement économique du territoire a été peu lisible dans le 1<sup>er</sup> PCAET de la CC du Grésivaudan. Aussi, afin de définir une feuille de route partagée, un atelier participatif a été organisé le 13 janvier 2023 autour du thème « accompagner les acteurs économiques (et bas carbone) et encourager l'économie circulaire ».

Les propositions qui ont émanées de cet atelier ont été soumises à la direction de l'économie et au vice-président en charge, et certaines sont venues alimenter l'axe 3 du PCAET.

---

En tant qu'animatrice de la Transition écologique sur son territoire, la Communauté de Communes définit les modalités de concertation, consultation et de participation de l'ensemble des parties prenantes. Dans le cadre de la mise à jour du PCAET, elle a souhaité renforcer cet axe encore peu développé.

Pour ce faire, un atelier de 3 heures a été organisé sur le territoire afin de :

- Partager un état des lieux des pratiques sur le territoire
- Identifier ce sur quoi la Communauté de communes est attendue

Les propositions qui ont émanées de cet atelier collaboratif ont été présentées à la direction en charge de la transition écologique et au vice-président portant la délégation, et plusieurs actions sont venues alimenter l'axe 9 du PCAET.

---

### Mobilisation territoriale

## Budget de mise en œuvre du PCAET

Le budget de mise en œuvre du PCAET a été élaborée de manière affinée sur la période 2024-2026 (visibilité à 3 ans) et de manière parcellaire pour les années 2027-2029 du fait du manque de visibilité sur les budgets sur ces années -là.

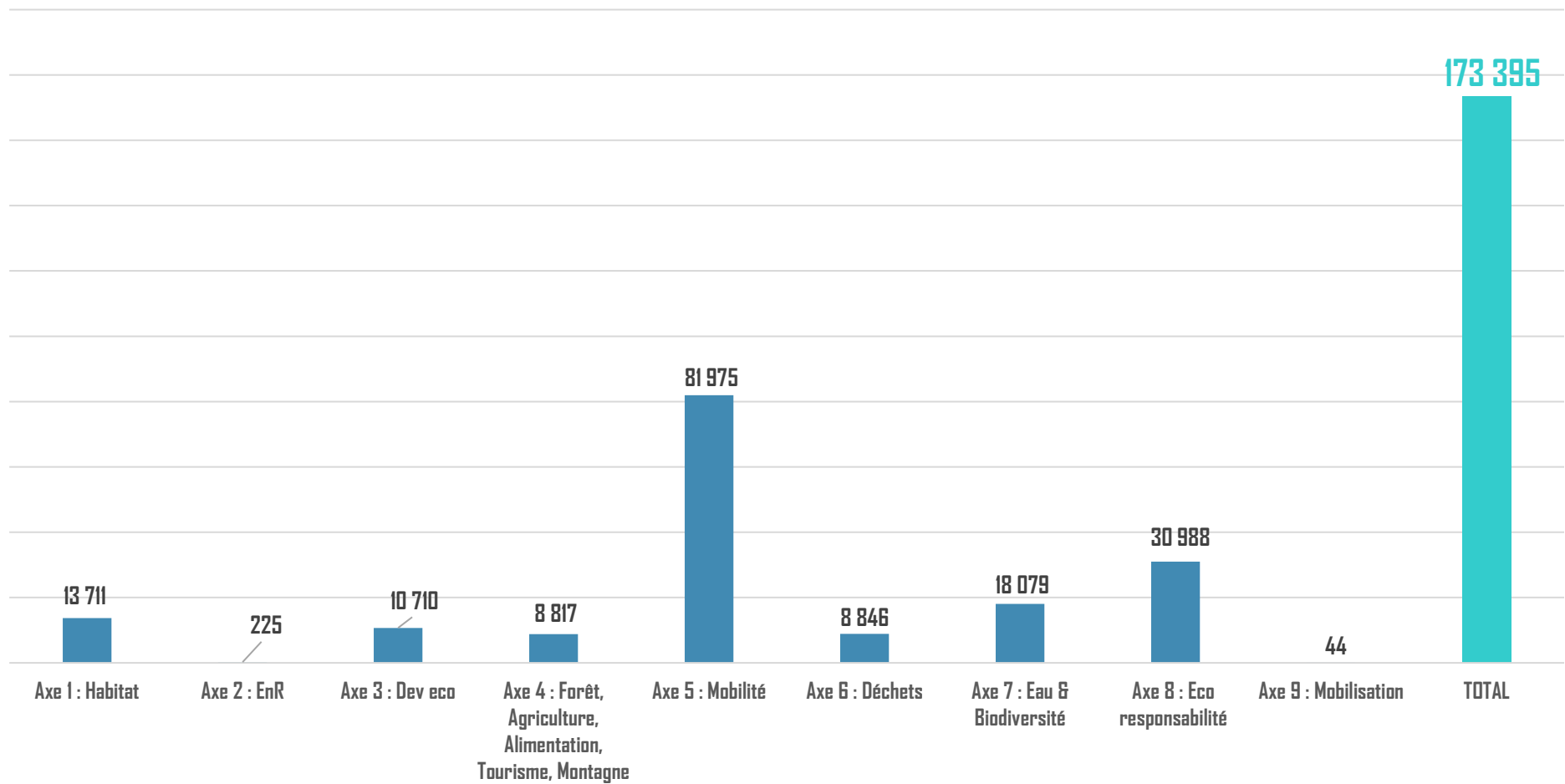
Le budget défini tient compte à la fois des budgets de fonctionnement et des budgets d'investissements. Dans le cas où aucune dépense n'aurait été affectée sur une action, c'est qu'il s'agit avant tout d'actions d'animation avec des besoins en temps homme.

Ainsi, sur la période 2024-2026, le budget du PCAET s'élève à **173,4 millions d'euros**. A noter que ce budget intègre également des dépenses de certains partenaires pilotent d'actions (SMMAG, SIBRECSA, GAM...) mais dont leur mise en œuvre bénéficiera directement au territoire.

Ce budget n'est par réparti de manière homogène entre les axes, certains présentant des dépenses d'investissement particulièrement important. Ainsi, concernant l'axe 3, il n'a pas été possible d'isoler la part réellement dédiée aux actions environnementales dans les ZAE étant une démarche globalement intégrée.



### Budget affecté au PCAET sur la période 2024-2026 (en milliers d'euros)



## **Axe 1** Rénover massivement pour des bâtiments sobres et résilients

### **Fiche projet 1.1** Renforcer la rénovation environnementale et accompagner les changements de comportement

- 1.1.1 Accompagnement de l'ensemble des propriétaires à la rénovation énergétique via l'animation de Rénov'enerGie
- 1.1.2 Amélioration de la qualité environnementale des logements sociaux et communaux (action 5 du PLH)
- 1.1.3 Amélioration des logements du parc privé les plus énergivores via le lancement de dispositifs opérationnels OPAH/OPAH-RU (action 4 PLH)
- 1.1.4 Création d'un observatoire de l'habitat et du foncier intégrant un volet transition énergétique

### **Fiche projet 1.2** Mobiliser les professionnels du bâtiment et de l'immobilier

- 1.2.1 Sensibilisation, formation et outillage des professionnels de la transaction immobilière (agents immobiliers, conseillers bancaires et notaires) pour en faire des prescripteurs de la rénovation énergétique performante
- 1.2.2 Animation d'actions de sensibilisation et de formation des professionnels du bâtiment (artisans)

## **Axe 2** Amplifier et diversifier la production énergétique renouvelable, respectueuse de l'environnement et de la santé

### **Fiche projet 2.1** Massifier la production solaire sur le territoire

- 2.1.1 Emergence et accompagnement de projets publics avec de l'animation dédiée
- 2.1.2 Solarisation de l'ensemble du patrimoine intercommunal
- 2.1.3 Accompagnement de projets communaux
- 2.1.4 Emergence de projets en auto-consommation collective auprès d'entreprises (vers de ZAC à énergie positive)

### **Fiche projet 2.2** Massifier la production de chaleur à partir de biomasse

- 2.2.1 Emergence et accompagnement de projets publics avec de l'animation dédiée
- 2.2.2 Etude pour la création d'un acteur local dédié au développement d'une filière bois énergie intégrée, territorialisée et équilibrée « de l'arbre au radiateur »
- 2.2.3 Aide au remplacement de chauffages plus performants et moins polluants

### **Fiche projet 2.3** Accompagner l'émergence de nouvelles filières énergétiques

- 2.2.1 Mieux connaître et structurer l'écosystème local des filières géothermique et chaleur fatale
- 2.2.2 Création de démonstrateurs par la réalisation d'opérations exemplaires et expérimentales
- 2.2.3 Evaluation du potentiel de méthanisation territoriale

## Axe 3

### Accompagner les acteurs économiques dans leur transition énergétique et encourager une économie circulaire

#### Fiche projet 3.1

#### Renforcer et valoriser la stratégie intercommunale de développement économique sur le plan environnemental

- 3.1.1 Révision du Schéma directeur intercommunal des Zones d'Activités Economiques du Grésivaudan
- 3.1.2 Amélioration de la qualité environnementale des zones d'activités existantes et à venir
- 3.1.3 Pacte économique local

#### Fiche projet 3.2

#### Accélérer la décarbonation des entreprises du territoire

- 3.2.1 Poursuite de l'offre d'accompagnement aux entreprises dans leur projet de transition énergétique
- 3.2.2 Définition d'une ambition pour l'économie circulaire dans le Grésivaudan
- 3.2.3 Animation de la labellisation « Territoires d'industrie »

#### Fiche projet 3.3

#### Encourager l'installation d'entreprises innovantes et engagées en matière de transition écologique

- 3.3.1 Renforcer l'accueil d'entreprises innovantes et l'offre des pépinières

## Axe 4

### Renforcer les capacités de séquestration carbone et la résilience des activités touristiques de montagne, agricole et forestières

#### Fiche projet 4.1

#### Accélérer les conversions agroécologiques et adapter les systèmes agricoles au changement climatique

- 4.1.1 Montage et mise en œuvre d'un projet global sur les périmètres de captages d'eau potable pour engager les agriculteurs vers une agriculture nourricière et des pratiques bio / HVE, intégrant les puits de carbone, préservant la biodiversité
- 4.1.2 Favoriser la biodiversité
- 4.1.3 Evoluer vers une production nourricière dans une démarche agro-écologique
- 4.1.4 Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau
- 4.1.5 Favoriser l'autonomie technique et énergétique des fermes
- 4.1.6 Permettre l'accès à tous à une culture commune sur les enjeux du changement climatique et sur les points de vulnérabilité

#### Fiche projet 4.2

#### Tendre vers le 0 artificialisation nette en protégeant les espaces agricoles stratégiques de l'urbanisation

- 4.2.1 Lutte contre la dégradation et l'artificialisation des sols
- 4.2.2 Mise en place de la compensation volontaire
- 4.2.3 Animation d'une démarche de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)
- 4.2.4 Mobilisation de la terre agricole pour aller vers des productions nourricières et environnementales

- 4.2.5 Être en veille sur le foncier agricole
- 4.2.6 Lutte contre l'enfrichement des espaces via le projet "Maintien des Espaces Ouverts en Belledonne »

**Fiche projet 4.3**    **Accroître la présence de matériaux bio-sourcés dans les opérations de construction, d'aménagement et de rénovation**

- 4.3.1 Poursuite et valorisation de la commande publique en bois construction
- 4.3.2 Développement de l'usage du bois dans la construction du bâti privé
- 4.3.3 Recherche et développement sur les nouveaux process de construction et les nouvelles essences (notamment feuillus)
- 4.3.4 Appui à la certification des forêts et des entreprises
- 4.3.5 Veille de l'adéquation offre / demande

**Fiche projet 4.4**    **Assurer la pérennité et l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique**

- 4.4.1 Gestion durable de la forêt
- 4.4.2 Préservation des espaces naturels et des réservoirs de biodiversité
- 4.4.3 Mise en œuvre une stratégie foncière forestière pour permettre une mise en gestion durable et une mobilisation des bois raisonnée

**Fiche projet 4.5**    **Développer le bois énergie dans la nécessaire conversion énergétique en veillant à la durabilité de la ressource et aux capacités de production / transformation de la filière**

- 4.5.1 Veille de l'adéquation besoin et ressource (disponibilité -durabilité de la ressource et capacité à mobiliser et à transformer)
- 4.5.2 Promotion d'un combustible de qualité

**Fiche projet 4.6**    **Déployer une politique territoriale de tourisme durable**

- 4.6.1 Mise en œuvre de la nouvelle stratégie touristique du Grésivaudan intégrant la notion de tourisme responsable
- 4.6.2 Mise en œuvre du projet d'actions favorables à la transition dans le projet de camps de base
- 4.6.3 Mise en place d'une réflexion sur l'organisation des mobilités touristiques

**Fiche projet 4.7**    **Préserver et valoriser les richesses de la montagne dans un contexte de changement climatique**

- 4.7.1 Coopération avec l'ensemble des acteurs de la montagne
- 4.7.2 Promotion d'une gestion intégrée des ressources de la montagne

**Fiche projet 4.8**    **Accompagner les démarches de transition des stations de montagne**

- 4.8.1 Evaluation des effets du changement climatique sur les domaines skiables : développement d'outils d'aide à la décision politique
- 4.8.2 Adapter, diversifier et mieux répartir les activités des stations de montagnes en cohérence avec les enjeux climatiques et socio-économiques
- 4.8.3 Organiser les services pour l'accueil des clientèles venues en mode de transport décarbonés
- 4.8.4 Rénover et adapter l'immobilier existant pour diminuer son impact climatique

**Fiche projet 4.9**    **Changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette des habitants**

4.9.1 Structuration des filières d'approvisionnement en circuits courts et de proximité

4.9.2 Amélioration de l'accessibilité sociale des aliments locaux et sains

## Axe 5

### Décarboner la mobilité et préserver la santé en offrant une alternative à tous pour se déplacer autrement

#### Fiche projet 5.1

##### Organiser et planifier les mobilités à l'échelle du territoire du Grésivaudan

5.1.1 Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants liées au trafic routier

5.1.2 Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité à l'échelle du Grésivaudan (SMMAG)

5.1.3 Poursuite de l'observation dynamique des mobilités sur le territoire

5.1.4 Engagement de l'ensemble des politiques du Grésivaudan dans une stratégie d'éco mobilité : tourisme, santé, culture

#### Fiche projet 5.2

##### Promouvoir et développer les modes de déplacements actifs

5.2.1 Mise en œuvre d'un Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC)

5.2.2 Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Vélo intercommunal

#### Fiche projet 5.3

##### Favoriser le report modal vers des offres de transport collectif et partagé

5.3.1 Poursuite du déploiement des services de mobilité (covoiturage / autopartage, pôle d'échanges, ferroviaire...) et des points de connexion entre eux

5.3.2 Amélioration des offres urbaines et interurbaines en transport en commun et ferroviaires (RER)

5.3.3 Développement d'application et d'une tarification globale et sociale pour faciliter l'usage des mobilités alternatives

5.3.4 Poursuite de l'animation PDMe auprès des entreprises

#### Fiche projet 5.4

##### Réduire les impacts sur la qualité de l'air

5.4.1 Conversion de la flotte de véhicules du SMMAG dans le cadre de sa nouvelle DSP

5.4.2 Aide au renforcement du dispositif de pics de pollution

5.4.3 Emergence d'une réflexion sur l'installation de stations d'approvisionnement énergétique alternatif sur le territoire

5.4.4 Poursuite de l'aide financière à destination des professionnels pour l'adaptation de leurs flottes de véhicules (lien fiche projet 3.2)

## Axe 6

### Réduire, recycler et valoriser les déchets du territoire

#### Fiche projet 6.1

##### Planifier et animer la réduction des déchets sur le territoire du Grésivaudan

6.1.1 Suivre la mise en place du PLDPMA du SIBRECSA

6.1.2 Poursuite de la sensibilisation et de l'accompagnement au changement auprès des enfants, des jeunes publics et des entreprises

### **Fiche projet 6.2 Réduire l'impact carbone lié à la collecte des déchets et la gestion des déchetteries**

- 6.2.1 Accompagnement de la conversion de la flotte de véhicules lors des renouvellements des marches de prestation (collecte et gestion de déchetteries)
- 6.2.2 Développement des Points d'Apport Volontaire et adaptation au besoin les fréquences de collecte (Grésivaudan)

### **Fiche projet 6.3 Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire**

- 6.3.1 Généralisation de la pratique du compostage individuel
- 6.3.2 Généralisation de la pratique du compostage partagé
- 6.3.3 Lutte contre le gaspillage alimentaire

### **Fiche projet 6.4 Développer la gestion de proximité des végétaux**

- 6.4.1 Sensibilisation des habitants aux pratiques de gestion de proximité des végétaux
- 6.4.2 Faciliter le recours aux solutions de broyage des végétaux
- 6.4.3 Travailler en transversalité avec les autres services du Grésivaudan

### **Fiche projet 6.5 Accélérer le développement de la réparation et du réemploi**

- 6.5.1 Mettre le réemploi et la réparation au cœur du projet de réorganisation des déchetteries
- 6.5.2 Développement du réemploi hors déchetteries

### **Fiche projet 6.6 Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable**

- 6.6.1 Promotion des textiles sanitaires lavables
- 6.6.2 Poursuivre et faire évoluer l'accompagnement des événements éco-responsables
- 6.6.3 Encourager les dispositifs de consignes d'emballages pour le réemploi
- 6.6.4 Promotion de la réduction du plastique à usage unique
- 6.6.5 Lutte contre la publicité non sollicitée

### **Fiche projet 6.7 Améliorer la performance des outils de traitement des déchets**

- 6.7.1 Participation à l'installation d'un incinérateur plus performant

## **Axe 7 Pérenniser les ressources (eau et biodiversité) et se prémunir des risques naturels**

### **Fiche projet 7.1 Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs et sécuriser l'approvisionnement**

- 7.1.1 Mise en place d'une réflexion pour la création d'un observatoire des usages de l'eau sur le Grésivaudan
- 7.1.2 Préfiguration d'un plan d'actions de sobriété à destination des acteurs économiques, des usagers domestiques et des acteurs publics et recherche de ressources alternatives

7.1.3 Préfiguration du PTGE (plan territorial de gestion de l'eau) à l'échelle du bassin versant

#### **Fiche projet 7.2** **Préserver la qualité de l'eau et prévenir les pollutions liées aux usages**

7.2.1 Poursuite de la mise en conformité des périmètres de protection et des servitudes afférentes des zones de captage

7.2.2 Mise en conformité des systèmes d'assainissement

#### **Fiche projet 7.3** **Préserver la biodiversité remarquable et ordinaire**

7.3.1 Création d'une Mission Biodiversité en interne et élaboration d'une stratégie territoriale de préservation de la Biodiversité

#### **Fiche projet 7.4** **S'organiser et répondre aux risques majeurs en cours et à venir**

7.4.1 Structuration d'une organisation de crise intercommunale

7.4.2 Renforcement de la culture du risque sur le territoire

7.4.3 Gestion du risque inondation

7.4.4 Identification et gestion des risques émergents

## **Axe 8**

### **Généraliser les pratiques exemplaires au sein de l'intercommunalité et des communes du Grésivaudan**

#### **Fiche projet 8.1** **Animer et mettre en œuvre le Plan de Transition interne intercommunal 2023-2026**

8.1.1 Réduction de la consommation énergétique du patrimoine intercommunal et de ses équipements

8.1.2 Accompagnement des directions dans leur changement de pratiques

8.1.3 Verdissement de la flotte de véhicules

8.1.4 Elaboration et mise en œuvre d'une "Feuille de route" marchés et achats responsables

8.1.5 Elaboration et mise en œuvre d'une "Feuille de route" Numérique responsable

8.1.6 Elaboration et mise en œuvre d'une "Feuille de route" Budget vert

#### **Fiche projet 8.2** **Piloter, animer et suivre le PCAET**

8.2.1 Intégrer les objectifs du plan climat dans les politiques publiques de la CCLG –lien fiche projet v 8.1

8.2.2 Définition des organes de suivi et d'animation du PCAET

8.2.3 Suivi et évaluation du PCAET

## **Axe 9**

### **Informé, coopérer et se mobiliser pour préserver la haute qualité de vie du territoire**

#### **Fiche projet 9.1** **Informé, sensibiliser et réfléchir collectivement sur les transitions sociales et environnementales du territoire**

- 9.1.1 Animation des instances partenariales du Plan Climat
- 9.1.2 Renforcer la communication autour du Plan Climat et ses avancées
- 9.1.3 Création d'un espace « Evènements des partenaires »
- 9.1.4 Elaboration d'un cycle de conférences-débats autour des transitions sociales et environnementales

## **Fiche projet 9.2** **Coopérer et mobiliser les acteurs relais du territoire**

- 9.2.1 Faire des communes et des associations des relais de l'animation territoriale
- 9.2.2 Lancement d'un appel à projets aux communes pour l'organisation d'une Journée d'Actions citoyennes autour des enjeux de transition
- 9.2.3 Organisation et animation d'une soirée TEPOS à destination des entreprises
- 9.2.4 Accompagnement de l'évolution des pratiques des manifestations sur le territoire



1

## RENOVER MASSIVEMENT POUR DES BATIMENTS SOBRES ET RESILIENTS



**2030**

### Habitat

- Rénovation de 1 400 logements par an
- Réduire de 11 % les consommations énergétiques du secteur
- Réduire de 48 % les émissions de GES du secteur

## Fiche projet 1.1

## Renforcer la rénovation environnementale et accompagner les changements de comportement



### REFERENTS DE L'ACTION

#### **Technique :**

Lauriane FERRRIERE, chargée de mission OPAH  
Annie BON, chargée de mission Habitat privé/ énergie  
Yana SALLEYRETTES, chargée de mission Programme Local de l'Habitat

### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Aménagement, du Logement et l'Environnement

### PARTENAIRES

Communes / ANAH / Département / Bailleurs sociaux / Abscisse / Ageden / AURG / CAUE / ABF / CMA/URBANIS/ADIL/CCLV

#### **Politique :**

François OLLEON, délégation Habitat et Gens du Voyage  
Philippe LORIMIER, délégation Environnement, Energie et Innovation

### Documents de référence

**Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Mise en œuvre de deux dispositifs**, délibéré en février 2024 et mars 2024 (Règlement des aides OPAH)

**Politique de l'habitat et du logement – Mise en place de nouveaux dispositifs intercommunaux d'aides financières**, délibéré en décembre 2023

**Délibération pour orientations et organisation plateforme Territoriale de Rénovation énergétique** du 26 novembre 2018

### Objectifs visés par l'action

- Accompagner la réhabilitation thermique de 376 logements privés par an dans le cadre du dispositif OPAH/OPAH-RU
- Accompagner la rénovation de 202 logements publics par an à travers les dispositifs d'aides intercommunaux
- Supprimer les étiquettes E, F ou G dans les logements à forte déperdition thermique à l'horizon 2034
- Soutenir les propriétaires occupants les plus modestes pour l'amélioration de l'habitat ainsi que les propriétaires bailleurs
- Accompagner les changements de mode de chauffage à travers des dispositifs d'aides existants ou à mettre en place

### Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de NOx et de particules fines liées à la consommation de chauffage issue de sources thermiques

### Actions déployées

#### **Accompagnement de l'ensemble des propriétaires à la rénovation énergétique via l'animation de Rénov'énergie (action 4 du PLH)**

##### Action en cours :

- > Ingénierie technique via l'animation du guichet unique Rénov'énergie : conseils, audits (objectif de 50/an) et maîtrise d'oeuvre pour des projets de rénovation thermique pour les logements privés des plus modestes (Maisons Individuelles et Copro)
- > Actions de sensibilisation : organisation ponctuelle aux économies d'énergie et rénovation (balades thermographiques, communication...) : 2 matinées réno/an, 2 soirées balades et 1 conférence par an... + actions relais de Grés21
- > Coordination des dispositifs d'accompagnements avec le service habitat

Prochaines étapes :

- > Augmentation des moyens de la plateforme afin de multiplier le nombre d'audits réalisés et répondre aux besoins
- > Mise en place d'un observatoire des réalisations

**Amélioration de la qualité environnementale des logements sociaux et communaux (action 5 du PLH - délib 2023 : 200 + 30 logements par an)**

L'action 5 du nouveau PLH vise à continuer à soutenir les bailleurs sociaux et les logements communaux dans leurs travaux d'amélioration thermique, afin d'éliminer les étiquettes énergétiques G, F puis E d'ici 2032.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir la réhabilitation d'environ 200 logements sociaux chaque année. Le nouveau dispositif proposé pour l'amélioration thermique du parc HLM doit viser à :

- Mobiliser le financement en priorisant les logements les plus énergivores du parc (classes G, F et E)
- Programmer et planifier la réhabilitation du parc en termes de saut de classes, par souci de lisibilité et de simplification pour les organismes HLM, qui doivent travailler leur réhabilitation très en amont
- Ne pas fermer la porte, dès à présent, à un soutien à des travaux complémentaires susceptibles de concourir à une réhabilitation plus complète de l'immeuble, en fonction de l'enveloppe financière annuelle disponible
- Impliquer les locataires avant, pendant et après les travaux pour une bonne appropriation et acceptation des travaux qui induisent un bon usage et une meilleure qualité de vie dans leurs logements.
- Le niveau d'étiquette à atteindre pour bénéficier de l'aide de la CCLG est à minima « D ». Un bonus de 15 % sera appliqué si les logements réhabilités atteignent l'étiquette B après travaux, avec un saut minimum de 2 classes énergétiques avant/après travaux.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter l'aide au logement social développé dans le parc ancien de logements (acquisition amélioration), appartenant auparavant à des propriétaires privés, et également les logements communaux ; et délivrer une aide à hauteur de 50 000 € par logement maximum pour des travaux permettant d'atteindre à minima l'étiquette D (saut de 2 classes avant/après travaux). Cette aide s'établit sur la base du fonds de concours pour les logements appartenant aux communes. L'AGEDEN poursuivra l'accompagnement technique des communes. 30 logements par an (maximum) seront aidés.

**Amélioration des logements du parc privé les plus énergivores à travers la mise en place de dispositifs opérationnels OPAH/OPAH-RU (action 4 PLH)**

L'action 4 du nouveau PLH du Grésivaudan vise à améliorer le parc privé sur le territoire avec un objectif de 3 020 logements accompagnés dans le cadre de deux dispositifs déployés sur une période de 5 ans (2024-2029) :

- Une OPAH de droit commun sur l'ensemble du territoire permettant de proposer un dispositif d'incitation des propriétaires occupants et bailleurs, via un subventionnement des travaux par l'ANAH et Le Grésivaudan, mais aussi un accompagnement des propriétaires par une équipe d'animation, dans le montage administratif, technique et financier des dossiers de subvention.
- Une OPAH renouvellement urbain (OPAH RU) multi-site sur un périmètre restreint des communes de Allevard-les-Bains, Crolles, Pontcharra et Villard-Bonnot. Sur ces communes, le volet copropriétés sera renforcé, notamment en direction des copropriétés dégradées.

**Création d'un observatoire de l'habitat et du foncier intégrant un volet transition énergétique (action 13 du PLH)**

L'action 13 du PLH prévoit la création d'un OHF obligatoire dans le cadre de la loi Climat et Energie. L'élaboration et la structuration de l'observatoire seront réalisées courant 2024. Durant cette période, l'équipe Habitat identifiera et validera les thématiques à observer. Les questions de transition énergétique est un sujet à intégrer.

Le département a acquis le logiciel IMOPE.

Prochaines étapes :

- Définition des indicateurs de transition énergétique à collecter, mise en place des outils de suivi et recueil d'information pour alimenter la base habitat => voir outil <https://www.imope.fr/>

- Création d'un groupe de travail spécifique associant l'équipe du PCAET, l'Ageden, la direction de l'habitat, OPAH

| Calendrier de mise en œuvre et budget   |             | 2024     | 2025     | 2026     | 2027     | 2028     | 2029 |
|---|-------------|----------|----------|----------|----------|----------|------|
| Amélioration du parc privé via OPAH et OPAH RU (animation et aides aux travaux) | Calendrier  | ✓        | ✓        | ✓        | ✓        | ✓        | ✓    |
|   | Budget € HT | 1 944 k€ | 2 744 k€ | 3 044 k€ | 3 344 k€ | 3 644 k€ |      |
| Amélioration du parc public   | Calendrier  | ✓        | ✓        | ✓        | ✓        | ✓        | ✓    |
|   | Budget € HT | 425 k€   | 1 843 k€ | 1 843 k€ |          |          |      |
| Accompagnement de projets communaux   | Calendrier  | ✓        | ✓        | ✓        | ✓        | ✓        | ✓    |
|   | Budget € HT | 450 k€   | 450 k€   | 450 k€   |          |          |      |
| Rénov'enerGie (conseils, animation, audit, communication)                       | Calendrier  | ✓        | ✓        | ✓        | ✓        | ✓        | ✓    |
|   | Budget € HT | 168 k€   | 168 k€   | 168 k€   |          |          |      |
| Observatoire de l'Habitat et du Foncier   | Calendrier  | ✓        | ✓        | ✓        | ✓        | ✓        | ✓    |
|   | Budget € HT | 4 500 €  | 4 500 €  | 4 500 €  |          |          |      |

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Indicateurs de résultats | <p>Nombre de logements privés ayant bénéficié de l'OPAH ou OPAH RU (rénovation énergétique) et gains énergétiques totaux</p> <p>Nombre de logements publics ayant bénéficié des aides à la rénovation énergétique et gains énergétiques totaux générés</p> <p>Evolution des logements classés E, F, G</p> <p>Nombre d'audits énergétiques accompagnés</p> |
|--------------------------|---|

**Prise en compte de l'EES** **En synthèse, les incidences environnementales des actions de réduction des consommations dans l'habitat présent, à moyen et long terme, un solde positif. Cela s'explique par le fait que les projets de rénovation énergétique**

contribuent directement et dans la durée à la baisse des consommations énergétiques brutes du secteur et par conséquence, des émissions de GES et des polluants atmosphériques associées.

En revanche, la réalisation effective des projets de rénovation, qui auront tendance à se massifier, risque de générer une augmentation des besoins en matériaux mais aussi de production de déchets de BTP pour lesquels le PCAET n'apporte pas de réponse précise sur leur collecte et leur traitement

Plusieurs préconisations peuvent être ainsi apportées :

- ✓ Encourager le recours aux matériaux biosourcés ou géosourcés dans les opérations de rénovation qui participent à la séquestration carbone et présentent un meilleur bilan carbone
- ✓ Élaboration de plan de gestion des filières éco matériaux
- ✓ Développement d'une démarche d'économie circulaire via approche 3R « réduction, réutilisation et recyclage » visant le 0 déchets sur les opérations de travaux
- ✓ Implication de la maîtrise d'ouvrage dans l'organisation des filières de collecte et de recyclage des déchets du BTP
- ✓ Mise à disposition des maîtres d'ouvrage d'un cahier de recommandations prenant en compte les caractéristiques architecturales locales
- ✓ Intégration plus importante des enjeux de confort thermique estival dans les opérations de rénovation lourde

## Fiche projet 1.2

### Mobiliser les professionnels du bâtiment et de l'immobilier



#### REFERENTS DE L'ACTION

##### **Technique :**

Annie BON, chargée de mission Habitat privé/ énergie

Lauriane FERRRIERE, chargée de mission OPAH

Yana SALLEYRETTES, chargée de mission Programme Local de l'Habitat

#### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Aménagement, du Logement et l'Environnement

#### PARTENAIRES

Syndics de copro / AGEDEN

##### **Politique :**

François OLLEON, délégation Habitat et Gens du Voyage

Philippe LORIMIER, délégation

Environnement, Energie et Innovation

#### Documents de référence

**Politique de l'habitat et du logement – Mise en place de nouveaux dispositifs intercommunaux d'aides financières**, délibéré en décembre 2023

**Délibération pour orientations et organisation plateforme Territoriale de Rénovation énergétique** du 26 novembre 2018

#### Objectifs visés par l'action

Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'immobilier et du bâtiment en vue de massifier la rénovation énergétique du bâti existant

#### Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de NOx et de particules liées à la production d'énergie thermique

#### Actions déployées

**Sensibilisation, formation et outillage des professionnels de la transaction immobilière (agents immobiliers, conseillers bancaires et notaires) pour en faire des prescripteurs de la rénovation énergétique performante**

Actions en cours :

> temps de rencontre et d'information organisés sous différentes formes : rencontre agence immobilière, notaire...sur la rénovation énergétique

> actions de promotion et de communication sur les dispositifs

Prochaines étapes :

> Communication et formation ciblée des syndics de copropriété, des notaires, des agences immobilières sur les dispositifs d'aides à la rénovation => mieux faire connaître et comprendre l'intérêt de l'accompagnement proposé par la CCLG

### Animation d'actions de sensibilisation et de formation des professionnels du bâtiment (artisans) via Rénov'énergie

> Valorisation des professionnels du bâtiment labellisés RGE (annuaire, visibilité...)

> A activer... Accompagnement de la montée en compétences des professionnels via l'organisation de rencontres, séminaires, formation en partenariat avec la CAPEB, la CMA (RE2020, matériaux biosourcés, réemploi, rafraîchissement naturel, chauffage au bois...) => réunion transversale ou spécifiques à certains acteurs et filières

| Calendrier de mise en œuvre et budget                         |             | 2024 | 2025                     | 2026                     | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|-------------|------|--------------------------|--------------------------|------|------|------|
| Mobilisation des professionnels de la transaction immobilière | Calendrier  |      | ✓                        | ✓                        | ✓    | ✓    | ✓    |
|   | Budget € HT |      | Compris dans budget OPAH | Compris dans budget OPAH |      |      |      |
| Mobilisation des professionnels du bâtiment                   | Calendrier  |      | ✓                        | ✓                        |      |      |      |
|   | Budget € HT |      | Temps homme              | Temps homme              |      |      |      |

### Indicateurs de résultats

Nombre de réunions à destination des acteurs de l'immobilier  
 Nombre de réunions à destination des professionnels du bâtiment

### Prise en compte de l'EES

**Ces deux actions revêtent un caractère immatériel puisqu'elles portent avant tout sur des mesures de sensibilisation, d'information et de formation. Toutefois, par les dynamiques de coopération qu'elles insuffleront sur le territoire, elles pourront accélérer les opérations de rénovation exemplaire sur le territoire et influencer positivement sur les enjeux de qualité de l'air, d'énergie et de climat qui lui sont associés.**

## 2

# AMPLIFIER ET DIVERSIFIER LA PRODUCTION ENERGETIQUE RENOUVELABLE, RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE

**Doubler (+90 %) la production énergétique renouvelable par rapport à 2018 afin d'atteindre une couverture de 35 % des besoins énergétiques territoriaux  
Atteindre une production annuelle de 918 GWh**



**2030**

### Solaire

- Atteindre 120 GWh par an contre 12 GWh en 2022
- Massifier la production sur les toitures et espaces anthropisés publics et privés

### Biomasse

- Atteindre 264 GWh par an contre 168 GWh en 2022
- Massifier le développement de mini réseaux de chaleur et de nouveaux projets de chaufferies

### Géothermie et chaleur fatale

- Atteindre une production géothermique de 17 GWh par an contre 7 GWh en 2022
- Structurer ces nouvelles filières énergétiques sur le territoire et faire émerger/accompagner des projets démonstrateurs



## Fiche projet 2.1



## Massifier la production solaire sur le territoire

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : chargé(e) de mission ENR (recrutement à venir)  
Anne FORET, chargée de mission Transition écologique

### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Aménagement, du Logement et l'Environnement

### PARTENAIRES

AGEDEN

**Politique** : Philippe LORIMIER, délégation Environnement, énergie et innovation

## Documents de référence

**Augmentation du montant de la « Prime solaire thermique », délibéré en mars 2023**

## Objectifs visés par l'action

Accélérer le développement de projets solaires sur toitures ou zones anthropisées sur le territoire du Grésivaudan en améliorant la connaissance des potentiels, renforçant l'animation territoriale et en allant chercher du projet.

## Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de NOx et de particules liées à la production d'énergie thermique

## Actions déployées

### **Amélioration de la connaissance du potentiel solaire sur les toitures publiques et privées (administrés, entreprises, administrations...)**

- Elaboration d'un cadastre solaire du territoire afin de générer du projet multi cibles

Diffuser la connaissance du potentiel solaire local et renforcer la visibilité des acteurs présents : animation d'un cadastre solaire territorial (ex : Métrosoleil) et d'une liste d'installateurs solaires de qualité

#### Les prochaines étapes :

- Lancement d'un marché de prestation courant 2025
- Communication et animation du cadastre auprès des particuliers, des communes et des entreprises

- Modélisation du potentiel solaire des bâtiments de plus de 400 m2 d'emprise au sol (patrimoine EPCI, patrimoine communes, bailleurs sociaux, zones industrielles, bâtiments agricoles, bâtiments de ZAE)

Le CD38 propose à plusieurs EPCI d'Isère, dont Le Grésivaudan, de participer à une expérimentation pour cibler les bâtiments publics et zones de parking avec du potentiel solaire.

Le CRAIG, partenaire régional du Département, effectuera la modélisation 3D du bâti et calculera le potentiel solaire des bâtiments ciblés + parkings couverts.

Le financement de cette expérimentation est porté par le Département et le CRAIG.

#### Les prochaines étapes :

- Validation de principe de la part du Grésivaudan
- Echanges entre services SIG afin de calibrer le nombre de bâtiments concernés
- Travail de modélisation par le CRAIG
- Restitution des résultats auprès de la collectivité et valorisation à des fins opérationnels

### **Solarisation du patrimoine intercommunal**

- > Réalisation d'études de potentiels pour les bâtiments faisant l'objet d'un programme de rénovation globale inscrits à la PPI : étude inscrite dans l'action B5 du plan de transition Interne de la CCLG « Elaboration d'une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti intercommunal et les parkings »
- > PPI investissement à établir sur la base des études de potentiels

#### Accompagnement de projets communaux

Action à lancer :

- > Participer à l'expérimentation proposée par le CD38 de réalisation d'un potentiel solaire des bâtiments de plus de 400 m2 d'emprise au sol et ZAE
- > Sur la base de l'étude, massifier les installations solaires : groupement de commandes (ex St Etienne Métropole), etc.

#### Emergence de projets en auto-consommation collective auprès d'entreprises (vers des ZAC à énergie positive)

Action en cours :

- conseil énergie auprès des entreprises
- ZAC de Grignon avec approche environnementale ++
- Soirée TEPOS autour des énergies solaires

Action à lancer :

- Participer à l'expérimentation proposée par le CD38 de réalisation d'un potentiel solaire des bâtiments de plus de 400 m2 d'emprise au sol et ZAE
- Sur la base des résultats de l'étude, massifier les installations solaires sur les entreprises avec expérimentation autour d'un projet d'auto-consommation collective

#### Aide à l'installation de panneaux solaires thermiques auprès des particuliers

Depuis 2016, Le Grésivaudan a mis une place une « Prime solaire thermique » pour les particuliers afin de soutenir le développement des installations solaires thermiques dans les maisons individuelles d'habitation du territoire. Ce dispositif fait partie des propositions d'aides aux particuliers proposées dans le cadre de l'accompagnement Rénov'enerGie proposé par le Grésivaudan à ses habitants. Entre 2017 et 2022, 90 dossiers ont été déposés. Ces dossiers sont instruits par l'AGEDEN.

Dans un contexte énergétique complexe et afin d'amplifier la dynamique en cours, pour mieux répondre aux enjeux posés par le territoire, la collectivité a délibéré en mars 2023 l'augmentation des montants des aides proposées. L'enveloppe passe ainsi de 11 750 euros à 35 000 euros par an pour les années 2023 à 2026.

| Calendrier de mise en œuvre et budget                        |             | 2024 | 2025  | 2026   | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|-------------|------|-------|--------|------|------|------|
| Amélioration potentiel solaire toitures publiques et privées | Calendrier  | ✓    | ✓     | ✓      | ✓    | ✓    | ✓    |
|  | Budget € HT |      | 25 k€ | 2,5 k€ |      |      |      |
| Solarisation du patrimoine intercommunal                     | Calendrier  |      | ✓     | ✓      |      |      |      |

|   |             |             |             |                     |
|---|-------------|-------------|-------------|---------------------|
|   | Budget € HT | A compléter | A compléter | A compléter         |
| Accompagnement de projets communaux                         | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓                   |
|   | Budget € HT | A compléter | A compléter | A compléter         |
| Projets d'auto-consommation collective auprès d'entreprises | Calendrier  |             |             | ✓                   |
|   | Budget € HT |             |             | Enveloppe à définir |
| Aides solaires thermiques aux particuliers                  | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓                   |
|   | Budget € HT | 35 k€       | 35 k€       | 35 k€               |

## Indicateurs de résultats

Evolution de la puissance installée sur le bâti intercommunal (KWc)  
Evolution de la puissance installée à l'échelle du territoire (MWc)

## Prise en compte de l'EES

**En synthèse, les incidences environnementales des actions de développement de l'énergie solaire renouvelable présentent, à moyen et long terme, un solde positif pour le territoire. Cela s'explique par :**

- ✓ **Le fait que les projets d'énergie solaire renouvelable contribuent directement et dans la durée à la baisse des besoins énergétiques et des émissions de GES associés à la production d'électricité ;**
- ✓ **Le fait que ces projets soient en priorité développés sur des zones urbanisées limitant leur impact sur la biodiversité, les sols et les paysages.**

**En revanche, la réalisation effective des projets d'installations solaires, qui auront tendance à se massifier, risque de générer une augmentation des besoins en ressources minérales extraites à l'étranger.**

### Mesures ERC :

- **Privilégier l'achat de panneaux solaires fabriqués en UE et expérimenter les panneaux solaires recyclés**
- **Encadrer le retraitement des panneaux solaires vétustes**
- **Préciser les zones d'exclusion d'installation de panneaux solaires en centre urbain (par exemple : zones sauvegardées)**



## Massifier la production de chaleur à partir de biomasse

REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : chargé(e) de mission ENR (recrutement à venir)  
Anne FORET, chargée de mission  
Transition écologique

NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Aménagement, du  
Logement et l'Environnement

PARTENAIRES

AGEDEN

**Politique** : Philippe LORIMIER, délégation  
Environnement, énergie et innovation

## Documents de référence

**Prime Air Bois – Augmentation des montants et modification des conditions d'attribution**, délibéré en novembre 2023

## Objectifs visés par l'action

Renforcer l'accompagnement technique des porteurs de projets dans le montage et la réalisation de leur projet de chaufferie ou réseau de chaleur biomasse.

## Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de NOx et de particules liées à la production d'énergie thermique

## Actions déployées

**Emergence et accompagnement de projets publics avec de l'animation dédiée**

Action en cours : Poursuite des missions AGEDEN :

- > animation du projet Contrat de Chaleur Renouvelable sur le territoire : objectif de créer 10 mini réseaux de chaleur d'ici 2028 + projet de chaufferie bois
- > répondre aux besoins d'appui technique des collectivités au fil de l'eau : identification des dispositifs d'accompagnement, organisation régulière de journées d'information/formation, listing de professionnels compétents...

**Etude pour la création d'un acteur local dédié au développement d'une filière bois énergie intégrée, territorialisée et équilibrée « de l'arbre au radiateur »**

Action en cours : Viabilisation de l'approvisionnement local via les démarches partenariales Horizon Foret 2030 et le PAiT

Prochaines actions : Lancement d'une étude technico éco pour la création d'un acteur local réunissant l'ensemble des acteurs de la filière bois, en lien avec le Pôle bois de Goncelin (s'inspirer de la SCIC Bois Energie Lot)

**Aide au remplacement de chauffages plus performants et moins polluants**

Action en cours : Aides financières Prime Air Bois, ingénierie AGEDEN pour le remplacement d'appareils de chauffage bois datant d'avant 2002 ou foyer ouvert, par un appareil performant (labellisé Flamme verte ou inscrit au registre ADEME)

Nouvelles actions :

- > Renforcer la communication autour du bois énergie pour encourager la conversion ou l'installation de nouveaux projets : impact environnemental, économique pour le territoire, économie d'énergie... (s'inspirer de la nouvelle plaquette ADEME)
- > Prime Air Bois => évaluer l'impact de l'augmentation des aides par la CCLG ; renforcer la campagne de communication (bonnes pratiques, pollution de l'air, etc.)

> Réflexion pour la création d'un fonds d'aide au remplacement des chauffages au fioul (potentiel de 5 100 logements) suite étude de préfiguration de fin 2024 -> Voir action 4 du PLH

| Calendrier de mise en œuvre et budget          |             | 2024        | 2025        | 2026        | 2027        | 2028 | 2029 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------|------|
| Accompagnement des projets publics             | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           | ✓           | ✓    | ✓    |
|  | Budget € HT | A compléter | A compléter | A compléter |             |      |      |
| Etude pour la création d'un acteur local dédié | Calendrier  |             |             |             | ✓           | ✓    | ✓    |
|  | Budget € HT |             |             |             | A compléter |      |      |
| Aides au remplacement de chauffages polluants  | Calendrier  |             | ✓           | ✓           |             |      |      |
|  | Budget € HT |             | A compléter | A compléter |             |      |      |

#### Indicateurs de résultats

Nombre de projets publics et privés d'installation de chaufferies biomasse et puissance associée  
 Nombre de projets publics et privés de création de réseau de chaleur biomasse et puissance associée

#### Prise en compte de l'EES

**En synthèse, le développement de la filière bois-énergie sur le territoire du Grésivaudan permettra de contribuer directement à la réduction des émissions de GES, des consommations énergétiques et des émissions de polluants atmosphériques.**  
**Aucune mesure ERC n'est préconisée au regard des actions proposées et du cadre proposé.**

## Fiche projet 2.3



## Accompagner l'émergence de nouvelles filières énergétiques

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : chargé(e) de mission ENR (recrutement à venir)  
Anne FORET, chargée de mission Transition écologique

### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Aménagement, du Logement et l'Environnement

### PARTENAIRES

AGEDEN

**Politique** : Philippe LORIMIER, délégation Environnement, énergie et innovation

## Documents de référence

### Aucun document de référence

## Objectifs visés par l'action

- **Expérimenter** des réalisations pilotes sur le territoire et créer des démonstrateurs
- **Faire monter en compétence** les acteurs du territoire sur ces filières nouvelles

## Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de NOx et de particules liées à la production d'énergie thermique

## Actions déployées

### **Mieux connaître et structurer l'écosystème local des filières géothermique et chaleur fatale**

Actions en cours :

> Missions AGEDEN aux communes et entreprises :  
réponse aux besoins d'appui technique des collectivités au fil de l'eau (1 seul projet connu à St Martin d'Uriage)  
animation du Contrat de Chaleur Renouvelable sur le territoire : objectif de créer 2 installations et valorisation

Aller plus loin :

Accompagner la montée en connaissance et compétence des élus et des industries sur les filières (cf : plan de communication et de formation à établir – lien Tenerrdis)

Etablir un état des lieux des acteurs locaux sur la filière

Poursuivre l'ingénierie technique de l'Ageden auprès des porteurs de projets

Affiner la connaissance du potentiel des zones à enjeu

### **Création de démonstrateurs par la réalisation d'opérations exemplaires et expérimentales**

Aller plus loin :

> Géothermie : en lien avec le projet de ZAC à énergie positive => étudier l'opportunité de la création d'un réseau de chaleur/froid géothermique

> Chaleur fatale : accompagnement d'1 ou 2 projets pilotes sur le territoire et communiquer sur ces réalisations => co financement d'études préalables en partenariat de l'ADEME ; faire du lien avec la labellisation obtenue en nov 2023 Territoire d'Industrie

### **Evaluation du potentiel de méthanisation territoriale**

Action à lancer : réalisation d'une étude de potentiel à l'échelle territoriale

| Calendrier de mise en œuvre et budget  |             | 2024        | 2025        | 2026        | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|------|------|------|
| Structurer l'écosystème local  | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           | ✓    | ✓    | ✓    |
|  | Budget € HT | Temps homme | Temps homme | Temps homme |      |      |      |
| Création de démonstrateurs géothermie et chaleur fatale (Montant à affiner après le recrutement du chargée de mission ENR) | Calendrier  |             |             | ✓           | ✓    | ✓    | ✓    |
|  | Budget € HT |             |             | 30 k€       |      |      |      |
| Etude méthanisation territoriale   | Calendrier  |             |             | ✓           |      |      |      |
|  | Budget € HT |             |             | 40 k€       |      |      |      |

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Indicateurs de résultats | <p>Nombre de projets publics et privés d'installation géothermique et puissance associée</p> <p>Nombre de projets publics et privés de création d'unité de chaleur fatale et puissance associée</p>   |
| Prise en compte de l'EES | <p><b>En synthèse, du fait du caractère expérimental de l'action, son incidence reste particulièrement limitée sur le territoire, que ce soit en termes de périmètre, d'intensité et de nombre de dimensions environnementales concernées. Il n'y a pas de mesure ERC associée à cette fiche dans la mesure où aucun projet opérationnel n'a pour le moment été spécifié.</b></p> |

3

## ACCOMPAGNER LES ACTEURS ECONOMIQUES DANS LEUR TRANSITION ENERGETIQUE ET ENCOURAGER UNE ECONOMIE CIRCULAIRE



**2030**

### Développement économique

- Rénover 72 000 m2 de bâtiment par an
- Faire émerger une stratégie territoriale d'économie circulaire
- Aménager des zones d'activités durables



## Fiche projet 3.1



## Renforcer et valoriser la stratégie intercommunale de développement économique sur le plan environnemental

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Julien PARAMUCCHIO

### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Economie

### PARTENAIRES

AURG

**Politique** : Jean-François CLAPPAZ,  
délégation Economie, développement  
industriel et stratégie foncière

### Documents de référence

**Schéma directeur intercommunal des Zones d'Activités Economiques – délibération 2020**  
**Pacte économique local Grenoble Alpes**

### Objectifs visés par l'action

Révision de la stratégie intercommunale des zones d'activité économique du territoire renforçant le volet transition énergétique.

### Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de polluants liés à l'aménagement de zones d'activités et à leur gestion

### Actions déployées

#### **Révision du Schéma directeur intercommunal des Zones d'Activités Economiques du Grésivaudan**

Le territoire du Grésivaudan regroupe une quarantaine de zones d'activités. Aussi, le volet économique représente un enjeu stratégique majeur. En 2019, appuyé par l'Agence d'Urbanisme (AURG), la Communauté de communes formalise un premier Schéma directeur des ZAE, une nouvelle étape qui fait suite à la réalisation d'un Schéma de développement commercial et à la mise à jour de l'atlas du foncier économique du Grésivaudan. Ce Schéma directeur des ZAE **établit une stratégie de développement sur les 49 zones d'activités du territoire d'intérêt communautaire.**

Suite à la loi **Climat et Résilience**, il apparaît la nécessité de refondre le document réalisé en 2019, afin de mettre à jour les cartographies et les chiffres, ajouter une évaluation des ZAE qui n'y était pas, et ajuster les orientations avec les actions engagées et les nouveaux éléments. Cette révision est par ailleurs l'occasion de renforcer les orientations stratégiques en matière de qualité environnementale, énergétique et paysagère des zones. Cette révision devra faire le lien avec le concept de Zone à Energie Positive induite dans l'axe 2 du PCAET.

Une mission de 35 jours a été confiée à l'AURG pour réaliser cette révision.

#### Les prochaines étapes :

- Lancement de la mission et des études par l'AURG
- Formalisation du nouveau schéma directeur intégrant un volet transition énergétique renforcé en cohérence avec les orientations et objectifs du Plan Climat : instaurer des prescriptions de développement durable pour les énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie...), le traitement des déchets, la protection de la biodiversité (verdissement, végétalisation...), l'économie du foncier (optimisation, stationnement en ouvrage), l'économie circulaire (économie de ressources) ...

#### **Amélioration de la qualité environnementale des zones d'activités existantes et à venir**

Passage aux LED sur l'éclairage dans les ZAE (2024-2025), création et réhabilitation des réseaux dans les ZAE, prise en charge des transformateurs par la CC pour la mise en compatibilité des postes avec le PV, création de parkings silo, stratégie de densification des ZAE...

- Rénovation/requalification de ZAE Village du Breda

- Rénovation/création de ZAE Bresson
- Rénovation/création de ZAE Crêts-en-Belledonne
- Rénovation/création de ZAE Theys
- Rénovation de la ZA Pré Chabert

**Création de nouvelles zones d'activités**

- Création de ZAE Grignon
- Création de ZAE Schuss des Dames
- Création de ZAE Parc des Fontaines
- Création de ZAE La Buisserie Nord
- Création de ZAE Plateau des Petites Roches

**Pacte économique local Grenoble Alpes**

Dans le cadre du Pacte Economique Local Grenoble Alpes, Le Grésivaudan s'engage sur des actions et coopérations locales, concrètes et solidaires avec les acteurs publics et privés du territoire, pour réussir les transitions au service de notre territoire et de son attractivité.

| Calendrier de mise en œuvre et budget              |             | 2024  | 2025     | 2026   | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|-------------|---|----------|--------|------|------|------|
| Révision du SDIZAE                                 | Calendrier  | ✓   |          |        |      |      |      |
|  | Budget € HT | 22,5 k€   |          |        |      |      |      |
| Rénovation/requalification de ZAE Village du Breda | Calendrier  | ✓   | ✓        | ✓      |      |      |      |
|  | Budget € HT | 17 k€   | 750 k€   | 150 k€ |      |      |      |
| Création de ZAE Grignon                            | Calendrier  | ✓   | ✓        | ✓      |      |      |      |
|  | Budget € HT | 520 k€  | 520 k€   | 520 k€ |      |      |      |
| Rénovation/création de ZAE Bresson                 | Calendrier  | ✓   | ✓        |        |      |      |      |
|  | Budget      | 403 k€  | 1 625 k€ |        |      |      |      |
| Création de ZAE Schuss des Dames                   | Calendrier  | ✓   | ✓        | ✓      |      |      |      |
|  | Budget      | Appel à manifestation pour la cession du tènement |          | 290 k€ |      |      |      |

|  |            |                          |           |           |  |  |  |
|--|------------|--------------------------|-----------|-----------|--|--|--|
| Création de ZAE Parc des Fontaines             | Calendrier | ✓                        | ✓         | ✓         |  |  |  |
|  | Budget     | Concession d'aménagement |           |           |  |  |  |
| Création de ZAE Secretan                       | Calendrier | ✓                        | ✓         | ✓         |  |  |  |
|  | Budget     | Concession d'aménagement |           |           |  |  |  |
| Création de ZAE La Buisnière Nord              | Calendrier | ✓                        | ✓         | ✓         |  |  |  |
|  | Budget     | 48 k€                    | 420 k€    | 10 k€     |  |  |  |
| Rénovation/création de ZAE Crêts-en-Belledonne | Calendrier | ✓                        | ✓         | ✓         |  |  |  |
|  | Budget     | 15 k€                    | 530 k€    | 250 k€    |  |  |  |
| Création de ZAE Plateau des Petites Roches     | Calendrier | ✓                        | ✓         | ✓         |  |  |  |
|  | Budget     | 30 000 €                 | 30 000 €  | 500 000 € |  |  |  |
| Rénovation/création de ZAE Theys               | Calendrier | ✓                        | ✓         | ✓         |  |  |  |
|  | Budget     | Chiffrage en cours       |           |           |  |  |  |
| Création de ZAE Aerodrome du Versoud           | Calendrier | ✓                        | ✓         | ✓         |  |  |  |
|  | Budget     | 10 000 €                 | 220 000 € | 220 000 € |  |  |  |
| Rénovation de la ZA Pré Chabert                | Calendrier | ✓                        |           |           |  |  |  |
|  | Budget     | 59 000 €                 |           |           |  |  |  |
| Pacte économique local Grenoble Alpes          | Budget     | ✓                        | ✓         | ✓         |  |  |  |
|  | Budget     | 10 000 €                 | 10 000 €  | 10 000 €  |  |  |  |
| Indicateurs de résultats                       | Budget     |                          |           |           |  |  |  |

Prise en compte de l'EES

Au regard des faibles éléments techniques apportés à cette fiche projet, l'évaluation quantifiée de son impact sur l'environnement semble difficile.

Toutefois, de manière générale, l'incidence environnementale des projets d'aménagement reste relativement négative dans la mesure où les projets de création ou d'extension de zones viennent perturber des espaces non anthropisés (sur lesquels certaines espèces endémiques pourraient être recensées), générer de nouvelles nuisances, des besoins en ressources naturelles et énergétiques, augmenter les déplacements.... Concrètement, il serait nécessaire de renforcer l'approche environnementale de cette fiche projet par la mise en place d'orientations environnementales systémiques et intégrées autour :

- ✓ Objectif de Zéro Artificialisation Nette et de Neutralité carbone
- ✓ Désimperméabilisation des sols et reconquête du végétal en lien avec les économies de la ressource ;
- ✓ Mobilités durables ;
- ✓ La pratique d'économie circulaire avec le réemploi de matériaux sur place ;
- ✓ La présence d'actions pour lutter contre les inondations ;
- ✓ Performance et autonomie énergétique des zones.

## Fiche projet 3.2



## Accélérer la décarbonation des entreprises du territoire

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Julien PARAMUCCHIO

**Politique** : Jean-François CLAPPAZ,  
délégation Economie, développement  
industriel et stratégie foncière

### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Economie

### PARTENAIRES

AGEDEN / CCI / CMA

Département de l'Isère

Etat

## Documents de référence

### Absence de document de référence

## Objectifs visés par l'action

- Mobiliser les différents dispositifs d'accompagnement aux entreprises portés par le Grésivaudan et ses partenaires pour encourager des actions de décarbonation des entreprises

## Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de NOx et de particules liées aux activités économiques

## Actions déployées

### **Poursuite de l'offre d'accompagnement aux entreprises dans leur projet de transition énergétique**

Depuis ces deux dernières années, la Communauté de communes a lancé plusieurs dispositifs d'accompagnement techniques et financiers à destination des entreprises pour les aider à s'engager dans des actions de transition énergétique. 3 dispositifs majeurs sont déployés touchant la rénovation énergétique, la mobilité et les énergies renouvelables. Dans le cadre de ce nouveau PCAET, elle souhaite maintenir ces dispositifs dans la durée pour favoriser leur ancrage et développement.

> Permanences Conseil énergie à destination des TPE PME : poursuite de l'animation de permanences Conseil Energie, organisées sur une demi-journée par mois, d'échanges autour d'actions autour de la rénovation énergétique des bâtiments et des énergies renouvelables. Les permanences ont lieu à la Passerelle et sont animées par l'AGEDEN.

> Fonds Air Véhicules Pro. : poursuite de l'aide financière à destination des professionnels pour les aider à adapter leur flotte de véhicules pour améliorer la qualité de l'air et favoriser la transition énergétique. Le montant maximal de l'aide versée par Le Grésivaudan est fixé à 40% du coût HT du véhicule neuf ou d'occasion hors flocage, en cas d'acquisition, de location longue durée (LLD) ou de location avec option d'achat (LOA). Un budget d'investissement de 150 000 euros annuel a été validé dans la PPI.

> Contrat de chaleur renouvelable à destination des entreprises : Le Département de l'Isère, avec l'appui technique de l'AGEDEN soutient et coordonne le dispositif CCR pour favoriser le développement des Énergies renouvelables thermiques sur le territoire de l'Isère. Dans ce cadre, 1 à 2 réunions par an sont organisées à destination des entreprises.

> Aide aux commerces de centre-bourg pour les investissements d'économie d'énergie (isolation, éclairage, chauffage) pour 2024 en cofinancement avec la Région

> Les chèques locaux à destination des salariés pour consommer local dans les commerces du Grésivaudan

A ces dispositifs intercommunaux, il faut rajouter toutes les aides portées par les différents partenaires que sont la CMA, la CCI, le SMMAG et la Région AURA qui viennent en complément ainsi que les actions de **sensibilisation et de coopération des entreprises autour des sujets de la décarbonation, économie circulaire, innovation environnementale, EnR...** (1 soirée et 2 animations thématiques / an portées par le Grésivaudan)

Prochaines étapes :

- > Poursuite des actions en cours avec l'objectif d'une montée en puissance par une meilleure communication et animation des dispositifs
- > A terme => réflexion sur l'internalisation de l'animation et la gestion de ces dispositifs au sein même du service développement économique (actuellement portée par le service Environnement-transitions) afin de structurer une offre intégrée aux entreprises

### Définition d'une ambition pour l'économie circulaire dans le Grésivaudan

Le Grésivaudan est un territoire industriel important. L'économie circulaire est à ce jour très peu développée sur le territoire. Au regard des enjeux d'économie des ressources, la collectivité souhaite travailler sur une stratégie territoriale d'ECi. Elle souhaite, dans le cadre de ce PCAET, réunir les conditions nécessaires pour l'atteinte de cet objectif.

### Prochaines étapes :

- > Recrutement à venir d'un apprenti afin de travailler autour de l'animation d'un réseau local de l'économie circulaire (action pacte)
- > Affiner la connaissance des écosystèmes locaux présents sur le territoire agissant en matière d'économie circulaire (réseaux, associations, organisme...)
- > Se rapprocher des différentes plateformes d'économie circulaire existantes permettant la création de synergies inter-entreprises (ex. : Plateforme REFASHION, Plateforme ACTIF, Phare Ecobusiness) et voir de quelle manière adhérer ou se faire le relais local
- > Organiser sur le territoire des temps de rencontres et d'échanges autour de l'économie circulaire (animation de la Fresque ECi, intervention du réseau AURA sur l'Eci...)
- > Formaliser une feuille de route ECi pour la communauté de communes

### Animation de la labellisation « Territoires d'industrie »

Le 9 novembre 2023, la Communauté de Communes a obtenu la labellisation « Territoires d'industrie » auprès de l'Etat sur la période 2023-2027. Au regard des nombreux projets à mener sur l'ensemble du territoire « Sud Isère », et au vu du plan d'action à renforcer et décliner sur Le Grésivaudan, le Conseil communautaire a validé la création d'un poste Territoire d'industrie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 (contrat de projet de 3 ans). Dans ce cadre, le territoire devrait bénéficier d'un co-financement à hauteur de 40 000 €/an de l'Etat.

Ce contrat de projet devra aboutir à la réalisation de plusieurs actions :

- Concilier les enjeux environnementaux avec les activités industrielles ;
- Consolider un territoire d'industrie, lieu d'innovation, d'excellence et d'expérimentation ;
- Renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie et répondre aux problématiques de recrutement ;
- Être en capacité de créer des espaces économiques dédiés aux entreprises.

### Calendrier de mise en œuvre et budget

|                               |             | 2024     | 2025     | 2026     | 2027 | 2028 | 2029 |
|-------------------------------|-------------|----------|----------|----------|------|------|------|
| Offre TE aux entreprises      | Calendrier  | ✓        | ✓        | ✓        | ✓    | ✓    | ✓    |
|                               | Budget € HT | 172 000  | 172 000  | 172 000  |      |      |      |
| Stratégie économie circulaire | Calendrier  | ✓        | ✓        | ✓        |      |      |      |
|                               | Budget € HT | 11 000 € | 11 000 € | 11 000 € |      |      |      |

|                         |             |          |          |          |
|-------------------------|-------------|----------|----------|----------|
| Territoires d'industrie | Calendrier  | ✓        | ✓        | ✓        |
|                         | Budget € HT | 70 000 € | 70 000 € | 70 000 € |

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Indicateurs de résultats | Nombre de conseil énergie fourni<br>Nombre de dossier d'aides Fonds Air Véhicules<br>Nombre de dossier CCR et puissance installée<br>Nombre de dossier et montant des financements pour l'aide aux commerces<br>Nombre de réunions et animations interentreprises autour de l'économie circulaire |
|--------------------------|---|

Prise en compte de l'EES

**En synthèse, au regard des éléments opérationnels détaillés dans la fiche projet, l'impact de sa mise en œuvre sur l'environnement restera limité bien que globalement positive. Des mesures ERC pourront être identifiées lors du bilan à mi-parcours et une fois les feuilles de route ECI et Territoires d'industrie formalisées.**

### Fiche projet 3.3



### Encourager l'installation d'entreprises innovantes et engagées en matière de transition écologique

#### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Julien PARAMUCCHIO

**Politique** : Jean-François CLAPPAZ,  
délégation Economie, développement  
industriel et stratégie foncière

#### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Economie

#### PARTENAIRES

Coop Venture / Tenerrdis / Minalogic /  
French tech Alpes / Aura entreprises

#### Documents de référence

**Aucun document de référence**

#### Objectifs visés par l'action

Encourager l'installation d'entreprises innovantes et engagées en matière de transition écologique

#### Contribution qualité de l'air

Pas de contribution directe

#### Actions déployées

#### Renforcer l'accueil d'entreprises innovantes et l'offre des pépinières

##### Actions en cours :

Gestion et animation de deux pépinières d'entreprises (Bergès et Eurekalp) et d'un atelier du numérique

##### Prochaines étapes :

- > Réfléchir au lancement d'un appel à candidature pour encourager de jeunes entrepreneurs portant une innovation dans des domaines à fort développement, dont le développement durable et l'économie circulaire, d'intégrer la pépinière Eurekalp
- > Réfléchir aux différents services pouvant être déployés sur la pépinière autour des questions de transition écologique et d'économie circulaire (temps de formation, animation collective, présentation des dispositifs existants et plateforme) => offres à développer pour l'ensemble des entreprises quel que soit l'engagement préalable en matière de développement durable
- > A plus long terme : étudier l'extension de cette stratégie à la pépinière Bergès
- > accompagnement de start'up industrielles engagées dans les transitions. Sur le même principe que les pépinières d'entreprises – aide dans l'installation sur le territoire (mise en relation, achats directs de bâtiments industriels...)
- > Participation aux AAP IDEMO (ex FUI/PSPC) : « L'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030 a pour objectif le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique »
- > Participation Minalogic/Tenerrdis/French tech Alpes/CIMES

#### Calendrier de mise en œuvre et budget

|   |             | 2024      | 2025    | 2026    | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|-------------|-----------|---------|---------|------|------|------|
| Accompagner le développement des entreprises <i>énergie verte</i> | Calendrier  | ✓         | ✓       | ✓       | ✓    | ✓    | ✓    |
|   | Budget € HT | 1 500 000 | 750 000 | 750 000 |      |      |      |
| Appel à projets PSPC/IDEMO  | Calendrier  | ✓         | ✓       | ✓       | ✓    | ✓    | ✓    |



|  |             |         |        |        |   |   |   |
|--|-------------|---------|--------|--------|---|---|---|
|  | Budget € HT | 100 000 | 75 000 | 75 000 |   |   |   |
| Participation Minalogic/Tenerrdis/French tech<br>Alpes/CIMES | Calendrier  | ✓       | ✓      | ✓      | ✓ | ✓ | ✓ |
|  | Budget HT   | 52 308  | 52 308 | 52 308 |   |   |   |

**Indicateurs de résultats**

Nombre d'entreprises engagées autour de la TE accueillies sur le territoire et dans notre immobilier d'entreprise

**Prise en compte de l'EES**

**En synthèse, le soutien à la mise en place de principes d'économie circulaire dans de nouvelles entreprises du territoire permet d'avoir une incidence environnementale positive sur plusieurs thématiques environnementales. L'intensité de l'action reste toutefois limitée puisqu'elle s'adresse qu'à un nombre limité d'entreprises.**

# 4

## RENFORCER LES CAPACITES DE SEQUESTRATION CARBONE ET LA RESILIENCE DES ACTIVITES TOURISTIQUES DE MONTAGNE, AGRICOLES ET FORESTIERES



**2030**

### Agriculture et alimentation

- Atteindre 100 % des surfaces agricoles en bio sur les périmètres de captages d'eau potable rapprochés, et 100 % en bio ou Haute Valeur Environnementale sur les périmètres éloignés, d'atteindre 50 % de bio ou HVE sur les surfaces agricoles globales
- Pour les cantines publiques, atteindre 80 % d'approvisionnement durable et 50 % d'approvisionnement bio
- Conserver les 11 000 hectares de surface agricole utile ou équivalente en valeur ajoutée

### Forêt

- Atteindre 100 % des forêts publiques et 70 % des forêts privées gérées et renouvelées durablement et permettre une hausse de 30 000 m3 (soit +41%) de bois récoltés par an ;
- La construction ou la rénovation d'au moins 10 bâtiments sous maîtrise d'ouvrage publique par an incluant des matériaux de bois construction ;
- Accompagner les professionnels de la filière bois aux impacts du changement climatique sur la ressource

### Montagne

- Déployer une politique de tourisme durable
- Accompagner les professionnels aux impacts face aux changements climatiques
- Accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation de l'immobilier existant pour diminuer son impact climatique

## Fiche projet 4.1



## Accélérer les conversions agroécologiques et adapter les systèmes agricoles au changement climatique

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Anne CASTEX, chargée de mission agriculture

**Politique** : Olivier SALVETTI, délégation Agriculture, Alimentation et Forêt

### NOM DE LA DIRECTION

Direction du développement économique

### PARTENAIRES

DEA / Communes / Chambre d'Agriculture / ADABIO / SAFER / Contrat Vert et Bleu Belledonne / Parc de Chartreuse / Asso œuvrant pour la biodiversité / PAIT / Agence de l'eau / Atelier Paysan

## Documents de référence

**Politique agricole, alimentaire et forestière – plans d'action 2023-2026**, délibéré le 15 mai 2023

## Objectifs visés par l'action

Réussir la transition vers un modèle plus résilient avec l'ambition d'atteindre 100 % des surfaces agricoles en bio sur les périmètres de captages d'eau potable rapprochés et 100 % en bio ou en Haute Valeur Environnementale (HVE) sur les périmètres éloignés, d'atteindre 50 % de bio ou HVE sur les surfaces agricoles globales.

## Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions d'azote liées aux pratiques agricoles

## Actions déployées

### Montage et mise en œuvre d'un projet global sur les périmètres de captages d'eau potable pour engager les agriculteurs vers une agriculture nourricière et des pratiques bio / HVE, intégrant les puits de carbone, préservant la biodiversité

Démarrage de ce projet à titre expérimental sur les trois périmètres de captage du Grésivaudan classés prioritaires en termes d'eaux exploitées à sauvegarder : Pontcharra, le Cheylas, Lumbin. Après un diagnostic de la situation agricole, l'identification des freins et leviers au changement, un plan d'action est mis en œuvre depuis 2022 : accompagnement technique individuel et collectif, prise en charge du reste à charge des diagnostics bio et HVE (haute valeur environnementale), animation foncière, ...

Ce projet va s'étendre sur les surfaces agricoles de nouveaux périmètres de captage d'eau potable dans la plaine.

### Favoriser la biodiversité

1. Soutien à l'utilisation de variétés de semences adaptées localement :

- Retour d'expériences, notamment du Parc de Chartreuse avec son identification des variétés anciennes, des semences de légumes, de céréales, de fruitiers et leur diffusion ;
- Soutien et accompagnement du développement de structures de semences paysannes (maisons des semences, semenciers professionnels...).

2. Mise en place d'actions de protection des colonies d'abeilles et autres pollinisateurs :

- Lutte contre les frelons asiatiques
- Rencontres apiculteurs – agriculteurs
- Préservation ressources mellifères (CVB, MAEC...)

3. Accroître la diversité dans les champs, en particulier en plaine : arbres isolés, haies, mares... : actions de sensibilisation (ateliers, formations, ...), soutien à la structuration des groupes d'agriculteurs, notamment en agroforesterie

### **Evoluer vers une production nourricière dans une démarche agro-écologique (pour mémoire – fiche projet 4.9)**

Accompagnement des communes à la mise en place de productions nourricières (maraîchage, fruits, champignons, légumineuses, sarrasin, chanvre...).

En lien avec le travail sur la structuration des filières de proximité, sensibilisation et accompagnement des céréaliers pour aller vers une production légumière plein champ, nourricière, bio ou HVE, notamment en donnant à voir les exemples qui fonctionnent en termes de diversification.

Encouragement des démarches collectives : Animation de groupes d'agriculteurs pour les inciter à partager et mutualiser leurs démarches.

### **Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau**

- Mise à plat de l'état de la situation sur l'accès au réseau d'eau potable et à la ressource (forages, prises d'eau...), récolte des retours d'expériences d'autres territoires ;
- Identification des expériences déjà mises en œuvre et qui permettent aux agriculteurs d'améliorer leur accès à la ressource en eau, les diffuser ;
- Identification des actions sur l'amélioration de l'accès à la ressource en eau, la mise en place d'équipements (récupération d'eau de pluie, adduction, retenues colinéaires, eaux usées après traitement ... ?) ;
- Formation des agriculteurs à la gestion économe de la ressource

### **Favoriser l'autonomie technique et énergétique des fermes**

Sensibilisation des agriculteurs à l'autonomie technique et à la sobriété énergétique :

- le conseil énergie entreprise ouvert aux agriculteurs
- Organisation de rencontres avec l'atelier paysan sur l'autonomie technique
- Organisation de formation sur les pratiques économes en énergies
- Encouragement à l'autoproduction d'énergie sur le territoire : énergie renouvelable adaptée aux fermes et aux productions, ...

### **Permettre l'accès à tous à une culture commune sur les enjeux du changement climatique et sur les points de vulnérabilité**

- Organisation de séances d'information, de formation et d'échanges pour les agriculteurs (faire intervenir des experts) ;
- Mise en réseau des acteurs et participation aux actions à l'échelle PAiT

#### **Calendrier de mise en œuvre et budget**

|  |                    | 2024                   | 2025                  | 2026                   | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|--------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|------|------|------|
| Pratique Bio et HVE sur les zones de captage | <i>Calendrier</i>  | ✓                      | ✓                     | ✓                      |      |      |      |
|  | <i>Budget € HT</i> | F : 62 k€<br>I : 20 k€ | F : 52 k€<br>I : 0 k€ | F : 40 k€<br>I : 20 k€ |      |      |      |
| Favoriser la biodiversité                    | <i>Calendrier</i>  | ✓                      | ✓                     | ✓                      |      |      |      |

|  |                    |        |       |       |
|--|--------------------|--------|-------|-------|
|  | <i>Budget € HT</i> | 101 k€ | 25 k€ | 25 k€ |
| Production nourricière (voir budget dans 4.2)              | <i>Calendrier</i>  | ✓      | ✓     | ✓     |
|  | <i>Budget € HT</i> |        |       |       |
| Gestion intégrée de la ressource en eau                    | <i>Calendrier</i>  | ✓      | ✓     | ✓     |
|  | <i>Budget € HT</i> | 22 k€  | 22 k€ | 22 k€ |
| Autonomie des fermes (technique et énergie)                | <i>Calendrier</i>  |        |       | ✓     |
|  | <i>Budget € HT</i> |        |       | 10 k€ |
| Culture commune autour des enjeux du changement climatique | <i>Calendrier</i>  |        |       | ✓     |
|  | <i>Budget € HT</i> |        |       | 12 k€ |

#### Indicateurs de résultats

SAU bio ou HVE (ha)

#### Prise en compte de l'EES

**En synthèse, la fiche projet 4.1 a une incidence globalement positive sur les différentes dimensions environnementales du territoire. Les actions mises en place n'appellent pas à la mise en place de mesures ERC.**

## Fiche projet 4.2



## Tendre vers le 0 artificialisation nette en protégeant les espaces agricoles stratégiques de l'urbanisation

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Violène SALEM, chargée de mission agriculture et alimentation

**Politique** : Olivier SALVETTI, délégation Agriculture, Alimentation et Forêt

### NOM DE LA DIRECTION

Direction du développement économique

### PARTENAIRES

Département / Communes / Chambre d'Agriculture / Espace Belledonne / Parc de Chartreuse / SCoT / SAFER / GIP / EPFL / Terre de Liens

### Documents de référence

**Politique agricole, alimentaire et forestière – plans d'action 2023-2026**, délibéré le 15 mai 2023

### Objectifs visés par l'action

Conserver notre capacité de production agricole pour répondre aux besoins alimentaires des habitants avec l'ambition de conserver les 11 000 ha de surface agricole utile (SAU) ou équivalent en valeur ajoutée

### Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions d'azote liées aux pratiques agricoles

### Actions déployées

#### **Lutte contre la dégradation et l'artificialisation des sols**

Sensibilisation à l'importance du sol : formation, échange de pratiques...  
Lien avec le ZAN (Zéro artificialisation nette).

#### **Mise en place de la compensation volontaire**

Adhésion au GIP du Fonds départemental d'investissements agricoles et agroalimentaires

#### **Animation d'une démarche de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)**

Lancement de cette démarche en 2020, suite aux résultats de la stratégie de préservation, de mobilisation et de mise en valeur de la terre agricole. Avec le Département, compétent en la matière, proposition aux communes qui le souhaitent, d'engager une réflexion. Association des agriculteurs à la démarche, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture. 13 communes se sont engagées dans la démarche, ont arrêté un projet de périmètre et validé le plan d'actions

Prochaines étapes :

- Organisation des enquêtes publiques par le Département,
- Délibération finale,
- Mise en œuvre des actions par les communes, les agriculteurs, les associations... Les actions s'inscriront sur plusieurs volets : foncier, activité de production, lien social, eau, forêt, patrimoine paysager et naturel.

#### **Mobilisation de la terre agricole pour aller vers des productions nourricières et environnementales**

Animation foncière sur les captages d'eau potable (projet foncier 2022-2024).

- Acquisition de terres agricoles dans les périmètres rapprochés des captages d'eau permettant l'accueil d'une production maraîchère (cf. orientation « Réussir la transition vers un modèle plus résilient »).
- Mise en place de Zones d'Activité Agricole (ZAA) sur les Zones d'Activité Economique (ZAE) non utilisées par l'économie (zones rouges).

- Création d'un Fonds de concours pour accompagner les communes dans leurs projets sur le foncier agricole et la transition agricole
- Adhésion à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) pour pouvoir saisir des opportunités de foncier agricole.

### Être en veille sur le foncier agricole

Poursuite de la veille et des interventions en préemption.

Lutte contre la consommation masquée de foncier agricole : amener la SAFER à intervenir davantage, y compris sur de petites surfaces, travail commun des communes et de l'intercommunalité.

### Lutte contre l'enfrichement des espaces via le projet "Maintien des Espaces Ouverts en Belledonne"

Ce projet a été initié par l'ADABEL et l'Espace Belledonne. Il a permis d'identifier des actions expérimentales (chantiers participatifs par exemple) et des actions structurantes et collectives qui ont permis la création de la SICA d'alpage Belledonne en 2022. Pour ce plan d'action, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre les différentes actions, par ordre de priorité :

- Accompagnement de la SICA Pastorale de Belledonne (montage des dossiers, structuration interne, ...)
- Accompagnement technique et financier des projets de maintien des espaces ouverts ou de reconquête agricole avec l'appel à projets annuel, mobilisant des financements de la Communauté de communes et du Département de l'Isère ;
- Accompagnement de la création d'une CUMA ;
- Organisation de formations techniques sur la gestion des surfaces en herbes ;
- Organisation de la diffusion des outils déjà existants, des expériences sur la reconquête agricole ;
- Organisation de rencontres de sensibilisation des propriétaires de terre agricole aux enjeux de la sécurité de la terre agricole, mise en place d'actions de communication ;
- Organisation de chantiers participatifs.

### Calendrier de mise en œuvre et budget

|  |             | 2024        | 2025                  | 2026     | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|-------------|-------------|-----------------------|----------|------|------|------|
| Lutte contre la dégradation et l'artificialisation des sols        | Calendrier  |             |                       | ✓        |      |      |      |
|  | Budget € HT |             |                       | 7 k€     |      |      |      |
| Mise en place de la compensation volontaire                        | Calendrier  | ✓           | ✓                     | ✓        |      |      |      |
|  | Budget € HT | F : 1 k€    | F : 1 k€<br>I : 80 k€ | F : 1 k€ |      |      |      |
| Mise en place d'un PAEN (budget pris en charge par le département) | Calendrier  | ✓           | ✓                     | ✓        |      |      |      |
|  | Budget € HT | temps homme | temps homme           | 3 k€     |      |      |      |
|  | Calendrier  | ✓           | ✓                     | ✓        |      |      |      |

|  |             |                         |                        |                        |
|--|-------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Mobilisation de la terre pour de la production nourricière et environnementale | Budget € HT | 570 k€                  | 1 220 k€               | F 5 k€<br>I 70 k€      |
| Veille sur le foncier agricole   | Calendrier  | ✓                       | ✓                      | ✓                      |
|  | Budget € HT | 13 k€                   | 13 k€                  | 14 k€                  |
| Lutte contre l'enrichissement des espaces                                      | Calendrier  | ✓                       | ✓                      | ✓                      |
|  | Budget € HT | F : 37 k€<br>I : 106 k€ | F : 24 k€<br>I : 95 k€ | F : 11 k€<br>I : 20 k€ |

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Indicateurs de résultats | Evolution de la SAU (ha)<br>Surface agricole acquise  |
| Prise en compte de l'EES | <b>En synthèse, la fiche projet 4.2 a une incidence globalement positive sur les différentes dimensions environnementales du territoire en priorité sur les dimensions en lien avec les espaces : sols, séquestration, biodiversité, patrimoine paysager... Les actions mises en place n'appellent pas à la mise en place de mesures ERC.</b> |



### Fiche projet 4.3



### Accroître la présence de matériaux bio-sourcés dans les opérations de construction, d'aménagement et de rénovation

#### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Marion LUYAT, chargée de mission Forêt Filière Bois

**Politique** : Olivier SALVETTI, délégation Agriculture, Alimentation et Forêt

#### NOM DE LA DIRECTION

Direction du développement économique

#### PARTENAIRES

FIBOIS / CIBC / COFOR / ONF / SCIC Silvae / Territoires de coopération FH2030

#### Documents de référence

**Politique agricole, alimentaire et forestière – plans d'action 2023-2026**, délibéré le 15 mai 2023

#### Objectifs visés par l'action

Développer le potentiel de la filière bois locale au service de la transition énergétique avec comme ambition la construction ou la rénovation d'au moins 10 bâtiments sous maîtrise d'ouvrage publique par an, le maintien du nombre d'entreprises à 259 avec 40 emplois supplémentaires (+5%)

#### Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

#### Actions déployées

##### **Poursuite et valorisation de la commande publique en bois construction**

Mettre en œuvre la délibération communautaire

Sensibiliser et promouvoir le bois local comme matériau durable et permettant le stockage de carbone

##### **Développement de l'usage du bois dans la construction du bâti privé**

Sensibiliser aux projets de bâtiments d'élevage (agriculteurs), bâtiments professionnels (zone d'activité, implantations nouvelles d'entreprises) en bois local

Soutenir un projet innovant d'habitat collectif en bois local

##### **Recherche et développement sur les nouveaux process de construction et les nouvelles essences (notamment feuillus)**

Suivre le programme de recherche Adecot Bois sur les nouveaux process de construction et sur l'usage des feuillus

Action à l'échelle de la coopération Forêt horizon 2030

##### **Appui à la certification des forêts et des entreprises**

Développer la certification/labellisation/marque des bois existantes (BDA, AOC Bois de Chartreuse, BQS) FIBOIS – CIBC

Valoriser la certification PEFC des forêts et des entreprises (pour favoriser l'utilisation du bois local)

##### **Veille de l'adéquation offre / demande**

Développer les contrats d'approvisionnement ressource/entreprise

#### Calendrier de mise en œuvre et budget

Commande publique Bois de Construction

*Calendrier*

2024

2025

2026

2027

2028

2029

✓

✓

✓

|  |             |              |              |              |
|--|-------------|--------------|--------------|--------------|
|  | Budget € HT | 4 k€         |              |              |
| Bois construction du bâti privé<br>Prise de parts dans la SCIC SILVAE en Investissement  | Calendrier  | ✓            | ✓            | ✓            |
|  | Budget € HT | en réflexion | en réflexion | en réflexion |
| Nouveaux process de construction et nouvelles essences<br>Certification des forêts et des entreprises<br>Veille adéquation offre / demande | Calendrier  | ✓            | ✓            | ✓            |
|  | Budget € HT | 10 k€        | 10 k€        | 10 k€        |

### Indicateurs de résultats

Nombre de projets de construction ou de rénovation publique intégrant des objectifs de bois construction (nb par an)  
Nombre d'entreprises forestières labellisées ou certifiées

### Prise en compte de l'EES

**En synthèse, le développement de l'utilisation de la ressource bois dans la construction et la rénovation aura une incidence globalement positive sur les différentes dimensions environnementales du territoire en priorité sur le stockage carbone, les sols et le patrimoine paysager.**

**Concernant les mesures ERC, plusieurs recommandations sont identifiées :**

- ✓ **Garantir un approvisionnement local des produits bois pour les différents projets de construction afin de participer au renforcement des potentiels de stockage carbone du territoire et à l'évitement d'émissions de GES permis par l'utilisation des produits bois issus des forêts du territoire**
- ✓ **Exiger une labellisation des produits bois de construction utilisés afin de garantir leur qualité et leur durabilité**

## Fiche projet 4.4



## Assurer la pérennité et l'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Marion LUYAT, chargée de mission Forêt Filière Bois

**Politique** : Olivier SALVETTI, délégation Agriculture, Alimentation et Forêt

### NOM DE LA DIRECTION

Direction du développement économique

### PARTENAIRES

ONF / CNFPT / CDA / COFOR / Département / Sylv'ACCTES / CEN

## Documents de référence

**Politique agricole, alimentaire et forestière – plans d'action 2023-2026**, délibéré le 15 mai 2023

## Objectifs visés par l'action

Assurer la pérennité de la ressource forestière par une gestion durable et améliorer la mobilisation des bois avec l'ambition d'atteindre 100 % des forêts publiques et +70 % des forêts privées gérées et renouvelées durablement, +25 % de forêts accessibles et +30 000 m<sup>3</sup> (soit +41 %) de bois récoltés par an.

## Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

## Actions déployées

### **Gestion durable de la forêt**

Soutenir et assurer le déploiement de la démarche "Sylv'ACCTES, des forêts pour demain"

- Contribuer à un observatoire territorial à l'échelle de Forêt Horizon 2030
- Mener des actions préventives et curatives face au risque parasitaire

Aménager durablement les forêts de production

Assurer le renouvellement forestier (Equilibre sylvo-cynégétique - Accompagnement de la régénération naturelle-Plantation)

### **Préservation des espaces naturels et des réservoirs de biodiversité - en lien avec les enjeux de la fiche projet biodiversité 7.4**

Préserver les captages d'eau potable en lien avec la gestion et l'exploitation forestière

Favoriser l'intégration dans le zonage PAEN d'espaces forestiers avec la mise en œuvre d'actions renforcées

Lancer une étude visant à définir les leviers d'actions à mobiliser pour le maintien des espaces forestiers en libre évolution et l'amélioration de la continuité forestière

### **Mise en œuvre une stratégie foncière forestière pour permettre une mise en gestion durable et une mobilisation des bois raisonnée**

Renforcer l'animation de la Bourse Foncière au travers notamment du site "La forêt bouge"

Accompagner les communes dans une démarche d'incorporation des biens vacants et sans maître

Favoriser le regroupement de la gestion et du foncier forestier et l'élaboration et la mise en œuvre de documents de gestion durable groupée

Réaliser un diagnostic et une animation foncière concernant les biens non délimités

Déployer les opérations de massification

|  |   | Fonds de concours pour l'acquisition de parcelles forestières<br>Accessibilité des peuplements (desserte forestière) : exemple Bramefarine 550 K€ |  |  |      |      |      |
|--|---|---|--|--|------|------|------|
| Calendrier de mise en œuvre et budget  |   | 2024  | 2025   | 2026   | 2027 | 2028 | 2029 |
| Gestion durable des forêts<br><i>Sylv'ACCTES 8 000 € en F et 25 000 € I</i><br><i>Etude places de dépôt 10 000 € en fonctionnement</i>                                   | Calendrier  | ✓   | ✓  | ✓  |      |      |      |
|  | Budget € HT   | Inv 25 k€<br>Fonc : 18 k€   | Inv 25 k€<br>Fonc : 18 k€  | Inv 25 k€<br>Fonc : 18 k€  |      |      |      |
| Préservation des espaces naturels et des réservoirs de biodiversité  | Calendrier  | ✓   | ✓  | ✓  |      |      |      |
|  | Budget € HT   |   | A définir suite au recrutement du chargé de mission Biodiversité | A définir suite au recrutement du chargé de mission Biodiversité |      |      |      |
| Stratégie foncière forestière<br><i>Fonds de concours pour l'acquisition des parcelles forestières : 30 000 €/an en I</i><br><i>Desserte forestière : 550 000 € en I</i> | Calendrier  | ✓   | ✓  | ✓  |      |      |      |
|  | Budget € HT   | Inv 57 k€<br>F : 70 k€  | Inv 57 k€<br>F : 70 k€   | Inv 57 k€<br>F : 70 k€   |      |      |      |
| Indicateurs de résultats   | Evolution des surfaces forestières (ha) en gestion durable  |   |  |  |      |      |      |
| Prise en compte de l'EES   | <p><b>En synthèse, la fiche projet 4.4 du PCAET a une incidence globalement positive sur l'environnement. De par les actions qu'elles souhaitent développer, elle contribue à une meilleure résilience du territoire au changement climatique tout en ayant des impacts indirects sur la qualité des sols, la ressource en eau, la biodiversité ou le patrimoine paysager.</b></p> <p><b>Aucune mesure ERC n'est identifiée dans cette fiche.</b></p> |   |  |  |      |      |      |

## Fiche projet 4.5

Développer le bois énergie dans la nécessaire conversion énergétique en veillant à la durabilité de la ressource et aux capacités de production / transformation de la filière



### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Marion LUYAT, chargée de mission Forêt Filière Bois

**Politique** : Olivier SALVETTI, délégation Agriculture, Alimentation et Forêt

### NOM DE LA DIRECTION

Direction du développement économique

### PARTENAIRES

COFOR / ONF / CRPF / FIBOIS / AGEDEN / COFORET

## Documents de référence

**Politique agricole, alimentaire et forestière – plans d'action 2023-2026**, délibéré le 15 mai 2023

## Objectifs visés par l'action

Assurer la pérennité de la ressource forestière par une gestion durable et améliorer la mobilisation des bois avec l'ambition d'atteindre 100 % des forêts publiques et +70 % des forêts privées gérées et renouvelées durablement, +25 % de forêts accessibles et +30 000 m<sup>3</sup> (soit +41 %) de bois récoltés par an.

## Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

## Actions déployées

**Veille de l'adéquation besoin et ressource (disponibilité - durabilité de la ressource et capacité à mobiliser et à transformer)**

Elaborer et mettre en œuvre un plan d'approvisionnement territorial - En lien avec la coopération Forêt horizon 2030

**Promotion d'un combustible de qualité**

Accompagner la certification RA2B (label bois bûche) et CBQ+ (granulés et plaquettes)

## Calendrier de mise en œuvre et budget

|   |                    | 2024  | 2025  | 2026  | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|--------------------|-------|-------|-------|------|------|------|
| Adéquation besoin / ressource de la forêt | <i>Calendrier</i>  | ✓     | ✓     | ✓     |      |      |      |
|   | <i>Budget € HT</i> | 10 k€ | 10 k€ | 10 k€ |      |      |      |
| Promotion d'un combustible de qualité     | <i>Calendrier</i>  | ✓     | ✓     | ✓     |      |      |      |
|   | <i>Budget € HT</i> | 9 k€  | 9 k€  | 9 k€  |      |      |      |

## Indicateurs de résultats

Nombre de fournisseurs labellisés RA2B ou CBQ+  
M<sup>3</sup> de bois dédiés au bois énergie

## Prise en compte de l'EES

**En synthèse, la fiche projet 4.5 du PCAET a une incidence globalement positive sur l'environnement. De par les actions qu'elles souhaitent développer, elle contribue à améliorer le bilan carbone territorial et ses capacités de séquestration.**



**Quelques recommandations sont toutefois à produire :**

- ✓ **Privilégier le développement d'une filière bois énergie pour l'approvisionnement d'une demande locale et non extérieure au territoire afin de minimiser l'impact carbone de la filière**
- ✓ **Intégrer de manière explicite au PAT, les enjeux d'adaptation au changement climatique (impact sur la ressource), développement d'une gestion durable des forêts (labellisation PEFC, FSC...)**

## Fiche projet 4.6



## Déployer une politique territoriale de tourisme durable

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Justine JACOT, chargée de mission Tourisme et Attractivité du territoire

**Politique** : Anne-Françoise BESSON, délégation Tourisme, sports et loisirs

### NOM DE LA DIRECTION

Direction des sports, de la montagne et du tourisme

### PARTENAIRES

Espace Belledonne / Communes / Offices de tourisme Belledonne-Chartreuse et Chamrousse / SMMAG

### Documents de référence

**Schéma des activités de pleine nature**, délibéré le 29 mars 2021  
**Schéma de développement du tourisme et des loisirs**, (en cours d'élaboration)

### Objectifs visés par l'action

- S'orienter vers une économie touristique responsable
- Anticiper l'évolution du modèle économique touristique du territoire

### Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

### Actions déployées

#### **Mise en œuvre de la nouvelle stratégie touristique du Grésivaudan intégrant la notion de tourisme responsable**

Cette nouvelle stratégie abordera notamment des enjeux phares en lien avec les objectifs du PCAET : affirmer et mettre en œuvre le cadre d'intervention de la communauté de communes en termes de tourisme responsable, agir sur l'offre de mobilités touristiques, adapter l'offre d'hébergement touristique pour répondre aux enjeux énergétiques, intégrer des programmes de sensibilisation et d'éducation à la transition énergétique et climatique dans l'expérience touristique.

#### **Mise en œuvre du projet d'actions favorables à la Transition dans le projet de camps de base**

Le schéma des activités de pleine nature de Belledonne est un programme coconstruit avec les différents acteurs de la chaîne de Belledonne : intercommunalités, départements, etc. Il vise à faire de Belledonne une destination touristique toutes saisons, à permettre la création de produits et d'offres touristiques adaptés à chaque territoire, à développer et conforter l'économie et l'emploi local, tout en préservant le cadre de vie des habitants et les patrimoines naturels et culturels de la chaîne. Il s'appuie sur le développement de « camps de base », répartis sur le territoire,

#### Etapes de réalisation :

Recrutement d'un contrat de projet Activité de Pleine Nature et PDIPR (réalisé)

Portage de la maîtrise d'ouvrage des plans d'action des 8 camps de base du territoire pour la période 2023-2026 (délib. de juin 2023)

Exemples d'actions : Mise en place de sentiers panoramiques avec découverte des zones humides et plan de gestions des zones humides, installation de bornes vélos électriques, toilettes sèches, etc

#### **Mise en place d'une réflexion sur l'organisation des mobilités touristiques**

Dans le cadre de ses politiques tourisme et montagne, et en lien avec la politique mobilités du SMMAG, la communauté de communes Le Grésivaudan lance un travail de réflexion de son offre de transports et mobilités touristiques, à l'échelle du territoire afin de fluidifier les déplacements, améliorer les accès et préserver l'environnement.

Une offre de transport en commun est déjà proposée mais Le Grésivaudan souhaite aller plus loin : mise en place de transports publics plus adaptés aux différents besoins, réflexions sur l'offre de mobilités décarbonées, nouveaux services (consignes, réservation, achat d'un titre forfait de ski + transport...).

| Calendrier de mise en œuvre et budget   |             | 2024     | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029        |
|---|-------------|----------|------|------|------|------|-------------|
| Mise en œuvre de la nouvelle stratégie touristique et de loisirs du Grésivaudan intégrant la notion de tourisme responsable | Calendrier  | ✓        | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓           |
|   | Budget € HT | Elements |      |      |      |      |             |
| Mise en œuvre du projet d'actions favorables à la Transition dans le projet de camps de base                                | Calendrier  | ✓        | ✓    | ✓    |      |      |             |
|   | Budget € HT |          |      |      |      |      |             |
| Mise en place d'une réflexion sur l'organisation des mobilités touristiques   | Calendrier  | ✓        | ✓    | ✓    |      |      |             |
|   | Budget € HT |          |      |      |      |      | A compléter |

### Indicateurs de résultats

Implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre des actions  
 Réduction de l'empreinte carbone des activités touristiques  
 Intégration des productions locales dans les produits touristiques (artisanat et produits de restauration)  
 Formalisation d'un manifeste du Grésivaudan pour un tourisme responsable  
 Nombre de structures labellisées sur des critères environnementaux et sociaux  
 Intégration de programmes de sensibilisation et d'éducation à la transition énergétique et climatique dans l'expérience touristique  
 Nombre de bâtiments requalifiés et rénovés

### Prise en compte de l'EES

**En synthèse, la fiche projet 4.6 du PCAET a une incidence globalement positive sur l'environnement bien qu'encore difficilement mesurable dans la mesure où 2 actions sur 3 sont en cours d'élaboration.**

**Aussi, dans ce contexte, quelques recommandations sont à produire :**

- ✓ Prendre en compte les enjeux carbone liés notamment aux transports touristiques en favorisant un tourisme local et le slow tourisme ;
- ✓ Favoriser des activités écologiques (éco tourisme) qui préservent les zones naturelles et éviter la sur-fréquentation de certains sites jugés sensibles ;
- ✓ L'accompagnement des acteurs du tourisme dans la mise en place d'actions de RSE au sein de la gestion de leur activité ;
- ✓ Encourager la prévention des déchets sur les sites touristiques sensibles ;
- ✓ Promouvoir les produits locaux et la consommation locale et responsable...



## Fiche projet 4.7

## Préserver et valoriser les richesses de la montagne dans un contexte de changement climatique



### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Sophie GOUIN, Responsable du services Montagne – Tourisme

**Politique** : Régine MILLET, délégation Espaces Montagne et Gouvernance des stations

### NOM DE LA DIRECTION

Direction des sports, de la montagne et du tourisme

### PARTENAIRES

Communes / SCoT / Espace Belledonne / PNR de Chartreuse / FAI / ONF / INRAE / Commissariat de massif

...

### Documents de référence

Documents cadres des directions ayant un impact sur les problématiques montagne (stratégie pastorale, contrat vert et bleu, PLH...) + documents cadres des partenaires (Charte du PNRC, programme Espace Vallée)

### Objectifs visés par l'action

- Préserver et valoriser les richesses de la montagne dans un contexte de changement climatique à travers un travail en transversalité, en interne et en externe
- Identifier et coordonner toutes les politiques publiques structurantes de la communauté de communes ayant un impact sur les problématiques montagnes

### Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

### Actions déployées

#### Coopération avec l'ensemble des acteurs de la montagne

Coopération avec les territoires de montagne Belledonne et Chartreuse, les communes de montagne, le SCoT pour la mise en œuvre d'actions structurantes autour de la mobilité, l'aménagement, l'énergie (dont EP), la biodiversité, l'habitat...

#### Promotion d'une gestion intégrée des ressources de la montagne

Coopération et réflexion collective autour des enjeux d'avenir des territoires de montagne et de leur économie dans un contexte de réchauffement climatique

### Calendrier de mise en œuvre et budget

|   |             | 2024        | 2025        | 2026        | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|------|------|------|
| Coopération avec les acteurs de la montagne | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           | ✓    | ✓    | ✓    |
|   | Budget € HT | Temps homme | Temps homme | Temps homme |      |      |      |
| Gestion intégrée de la ressource            | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           | ✓    | ✓    | ✓    |
|   | Budget € HT | Temps homme | Temps homme | Temps homme |      |      |      |

Indicateurs de résultats

Nombre de réunions

Prise en compte de l'EES

**Ces 2 actions revêtent un caractère immatériel puisqu'elles portent avant tout sur des mesures de concertation, d'échanges et de dialogue et non sur la formalisation d'un programme d'actions concrets. Toutefois, leur mise en œuvre reste primordiale dans la mesure où elles apportent un regard systémique des enjeux et des dynamiques liées à la montagne et intègre par ailleurs, les enjeux de réchauffement climatique dans les dynamiques globales.**

## Fiche projet 4.8



## Accompagner les démarches de transition des stations de montagne

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Sophie GOUIN, Responsable du services Montagne – Tourisme

**Politique** : Régine MILLET, délégation Espaces Montagne et Gouvernance des stations

### NOM DE LA DIRECTION

Direction des sports, de la montagne et du tourisme

### PARTENAIRES

Communes / Stations de montagne communautaires / CNRS / AURG / Région / Département

### Documents de référence

**Projets de développement durable des stations communautaires : Le Collet et les 7 Laux de 2020 à l'après 2050**, engagés depuis 2019

### Objectifs visés par l'action

Accompagner les stations communautaires dans une double transition climatique et économique à l'horizon 2050

### Contribution qualité de l'air

Pas d'impact direct

### **Evaluation des effets du changement climatique sur les domaines skiables : développement d'outils d'aide à la décision politique**

1. Création et animation d'un observatoire environnemental des stations communautaires  
2023 : recrutement d'un chargé de projets stations de montagne pour répondre aux missions suivantes :
  - Inventaire faune – flore - habitats des domaines skiables
  - Coordination des partenaires et animation des instances de gouvernance
  - Animation, exploitation et valorisation de l'observatoire
2. Projection de l'enneigement des stations à horizon 2050 au regard des trajectoires du GIEC via l'étude Climsnow (Météo France et DIA4S)
3. Projection de la disponibilité de la ressource en eau : équipement des cours d'eau des stations en 2024
4. Bilan carbone des stations
5. Redéfinition du mode de gestion des stations

### **Adapter, diversifier et mieux répartir à l'année les activités des stations de montagne en cohérence avec les enjeux climatiques et socio-économiques**

- Poursuite des activités du domaine skiable en lien avec l'étude Climsnow, remodelage du domaine skiable selon l'enneigement, la disponibilité de la ressource en eau et les impacts sur la biodiversité
- Diversification des activités hivernales hors domaine skiable : développement de l'activité raquette notamment
- Diversification des activités hors neige : développement du VTT, du trail et de la course d'orientation, création d'espaces ludiques et sportifs, développement de sentiers thématiques
- Déploiement des activités précitées en lien avec les camps de base en stations

### Organiser les services pour l'accueil des clientèles venues en mode de transport décarbonés

- Amélioration des circulations (transports en commun, piétons, vélo...) : sécurisation des cheminements piétons, amélioration de la signalétique d'information locale, remodelage des parkings, organisation de navettes internes
- Développement des services d'accueil : consignes, salles hors-sacs, halte-garderie saisonnière
- Déploiement des camps de base afin de maîtriser l'impact de la fréquentation des stations sur l'environnement

### Rénover et adapter l'immobilier existant pour diminuer son impact climatique

- Rénovation du village vacances Les Ramayes 550 lits – site de Prapoutel-Les 7 Laux, commune des Adrets.  
Réalisation des travaux : 2024 – 2026
- Mise en place d'une démarche d'accompagnement à la rénovation de l'immobilier de loisirs : étude menée par l'AURG sur la qualification de l'immobilier de loisirs en stations et identification de copropriétés et résidences à accompagner. Animation et accompagnement à déployer dans le cadre du PLH.
- Accompagnement de la collectivité par Atout France envisagé à partir de 2024.

### Calendrier de mise en œuvre et budget

|   |                    | 2024    | 2025   | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|--------------------|---------|--------|------|------|------|------|
| Evaluation des effets du changement climatique sur les domaines skiables : développement d'outils d'aide à la décision politique                      | <i>Calendrier</i>  | ✓       | ✓      | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |
|   | <i>Budget € HT</i> | 200 k€  |        |      |      |      |      |
| Adapter, diversifier et mieux répartir à l'année les activités des stations de montagne en cohérence avec les enjeux climatiques et socio-économiques | <i>Calendrier</i>  |         | ✓      |      |      |      |      |
|   | <i>Budget € HT</i> |         | 100 k€ |      |      |      |      |
| Organiser les services pour l'accueil des clientèles venues en mode de transport décarbonés tout en améliorant le parcours client                     | <i>Calendrier</i>  | ✓       | ✓      | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |
|   | <i>Budget € HT</i> | 709 k€  | 2.7 k€ |      |      |      |      |
| Rénover et adapter l'immobilier existant pour diminuer son impact climatique  | <i>Calendrier</i>  | ✓       | ✓      | ✓    |      |      |      |
|   | <i>Budget € HT</i> | 4192 k€ | 847 k€ |      |      |      |      |

### Indicateurs de résultats

Nombre de logements rénovés par an  
Amélioration du bilan thermique des bâtiments rénovés

### Prise en compte de l'EES

**En synthèse, la fiche projet 4.8 du PCAET a une incidence globalement positive sur l'environnement mais restreintes au périmètre des stations de montagnes. Cette fiche projet intègre de manière systémique les enjeux d'adaptation au changement climatique, de mobilité, d'énergie, de biodiversité, d'eau... dans une vision prospective.**

**Aucune mesure ERC n'est identifiée dans cette fiche. Une attention pourrait toutefois être donnée sur la réalisation de travaux de rénovation si cette dernière tendait à prendre plus d'ampleur : production des déchets de chantier, risque de nuisance...**

## Fiche projet 4.9

## Changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette des habitants



### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Violène SALEM, chargée de mission agriculture

**Politique** : Olivier SALVETTI, délégation Agriculture, Alimentation et Forêt

### NOM DE LA DIRECTION

Direction du développement économique

### PARTENAIRES

PAA / Département / Chambres consulaires / PAIT / FAI / Association de producteurs / SYMAA / DRAAF / ADEME / Communes / ADABio / Plan territorial Santé / MBI / Légumerie

### Documents de référence

**Politique agricole, alimentaire et forestière – plans d'action 2023-2026**, délibéré le 15 mai 2023

### Objectifs visés par l'action

Changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette des habitants avec l'ambition pour les cantines publiques d'atteindre 80 % d'approvisionnement durable et 50 % d'approvisionnement bio

### Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions d'azotes liées au soutien indirect à la production bio  
Réduction des émissions de NOx liées au soutien des circuits courts et de proximité

### Actions déployées

#### Structuration des filières d'approvisionnement en circuits courts et de proximité

- Soutien et participation au Pôle agroalimentaire de l'Isère : participation aux réunions techniques et politiques
- Appui plus opérationnel au développement de filières nourricières sur le Grésivaudan (agneau, légumes, légumineuses...) : journées techniques avec les maraîchers pour travailler sur de nouveaux débouchés, accueil d'essai techniques de légumineuses, rencontres techniques avec les éleveurs ovins
- Poursuite de l'investissement dans l'outil d'abattage intermédiaire pour renforcer une filière viande de proximité : participation au fonctionnement et à l'investissement
- Soutien et participation au Pôle agroalimentaire de l'Isère dans ses missions de commercialisation des produits IsHere : identification des projets collectifs structurants à soutenir

#### Amélioration de l'accessibilité sociale des aliments locaux et sains

- Accompagnement des acteurs de la restauration collective pour atteindre et dépasser les objectifs EGALIM : appels à projets annuels du fonds de concours restaurant collective, accompagnement des communes, actions du Plan Santé territorial ...
- Transition alimentaire et accompagnement au changement de comportement
- Animation du Mois de la transition alimentaire dans le cadre du PAIT : communication, soutien aux animations et événements, organisation d'animations. En lien avec le Plan Santé Prévention, des formations des élus et techniciens pourront être organisées sur le lien entre agriculture alimentation et santé.
- Sensibilisation et accompagnement au changement de comportement alimentaire sur le temps long à destination des enfants, des personnes à bas revenu, des nouveaux parents

### Calendrier de mise en œuvre et budget

|  | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Structuration des filières d'approvisionnement | ✓    | ✓    | ✓    |      |      |      |
| <i>Calendrier</i>                              |      |      |      |      |      |      |

|  |                    |                        |                        |                        |
|--|--------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|  | <i>Budget € HT</i> | F : 40 k€<br>I : 15 k€ | F : 46 k€<br>I : 15 k€ | F : 41 k€<br>I : 17 k€ |
| Amélioration de l'accessibilité sociale des aliments locaux et sains | <i>Calendrier</i>  | ✓                      | ✓                      | ✓                      |
|  | <i>Budget € HT</i> | F : 39 k€<br>I : 20 k€ | F : 59 k€<br>I : 30 k€ | F : 83 k€<br>I : 20 k€ |

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Indicateurs de résultats | Nombre de réunions mise en place pour la structuration des filières d'approvisionnement<br>Nombre de journées techniques organisées<br>Nombre d'acteurs de la restauration accompagnés<br>Nombre d'animations mise en place   |
| Prise en compte de l'EES | <b>L'incidence générale de cette fiche sur les différentes dimensions environnementales est positive. Les actions déployées interviendront sur l'ensemble de la chaîne de valeur : de la production à la consommation en passant par la transformation et distribution.</b> |

5

## DECARBONER LA MOBILITE ET PRESERVER LA SANTE EN OFFRANT UNE ALTERNATIVE A TOUS POUR SE DEPLACER AUTREMENT



**2030**

### Mobilités

- Réduire les parts modales voiture
- Baisse des polluants atmosphériques liés aux transports
- Réduction de l'exposition de la population aux pollutions



## Fiche projet 5.1



## Organiser et planifier les mobilités à l'échelle du territoire du Grésivaudan

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Pierre HIRIGOYEN, chargé de mission Mobilités  
Action portée par le SMMAG

### NOM DE LA DIRECTION

Direction Générale  
SMMAG Direction POP

### PARTENAIRES

Agence d'urbanisme de la Région  
Grenobloise/SCOT/Région AURA

**Politique** : Coralie BOURDELAIN, délégation  
Mobilités et déplacements

**Plan de Mobilité**, en cours d'élaboration par le SMMAG

### **8 objectifs portés par le SMMAG dans le cadre de ce Plan de Mobilité :**

- Participer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et des polluants et lutter contre le réchauffement climatique, tout en s'adaptant à ses effets
- Réduire le volume du trafic routier, favoriser et accompagner l'évolution des comportements de mobilité vers la marche, le vélo, les transports collectifs et les usages partagés de la voiture
- Fiabiliser les conditions de déplacements pour les différents modes et garantir une accessibilité efficace pour tous aux pôles d'emploi, d'équipements et de services
- Bien articuler l'offre de mobilité en tenant compte de la **diversité des territoires**, des centralités denses jusqu'aux secteurs périurbains, de montagne, et ruraux, tout en limitant l'étalement urbain
- Développer une politique de stationnement voiture et vélo au service du report modal et de l'attractivité des centralités
- Mieux prendre en compte les **pratiques de déplacements** et leur évolution à l'échelle de l'aire grenobloise
- Améliorer la sécurité des déplacements
- Favoriser une logistique plus durable

Documents de référence

Objectifs visés par l'action

Structurer une stratégie de mobilités territoriales sur le territoire du Grésivaudan en coopération avec les territoires limitrophes

Contribution qualité de l'air

### **Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants liées au trafic routier**

- Accompagnement spécifique sur la gestion des épisodes pollués : diffusion des bulletins d'alerte pour anticipation des épisodes, fiabilisation de la transmission des informations quotidiennes sur l'état de la qualité de l'air au SMMAG ;
- Mise à jour du bilan de la qualité de l'air sur le périmètre du SMMAG avec les données 2023
- Accompagnement à l'élaboration du PDM (assistance à l'évaluation environnementale du projet, modélisation des émissions, des concentrations et des expositions de la population pour les différents scénarios PDM et appui à la concertation du projet...)
- Accompagnement à la sensibilisation sur la qualité de l'air auprès du SMMAG (préparation de supports de communication)

### **Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Mobilité à l'échelle du Grésivaudan (SMMAG)**

La Métropole de Grenoble, le Département de l'Isère, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la Communauté de communes Le Grésivaudan ont fait le choix historique, dans une logique partenariale constructive, de réorganiser leur gouvernance des mobilités à une large échelle afin de pouvoir innover et proposer le meilleur service aux habitants, en créant **le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise ou SMMAG**.

L'ensemble des membres adhèrent aux **compétences obligatoires**, à savoir :

- la coordination des services que ses AOM membres organisent ;
- le développement d'un système d'information multimodale ;
- le développement d'une tarification coordonnée, combinée ou intégrée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

Par ailleurs, Le Grésivaudan a choisi de transférer des **compétences facultatives** dont :

- la mobilité urbaine (réseau unifié de transports en commun M réso, services vélo)
- les mobilités partagées (covoiturage, autopartage, pôles d'échanges,
- la mobilité interurbaine (lignes routières M réso et haltes ferroviaires TER)

Dans ce cadre, le syndicat a engagé l'élaboration d'un nouveau Plan de Mobilité (PDM) sur le périmètre du SMMAG. Ce document de planification doit définir les grands principes d'organisation de la mobilité des personnes, du transport des marchandises, de la circulation et du stationnement, pour les dix années à venir (2025-2035). Il comprend notamment un diagnostic des mobilités ainsi qu'un plan d'actions concernant tous les modes de déplacements et impliquant une grande diversité d'acteurs. Ce nouveau PDM s'appuie sur le PDU de l'agglomération grenobloise, approuvé en novembre 2019, et sur le projet de PDM travaillé par la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG).

La CCLG, au travers de ses élus siégeant au SMMAG, participe au comité de pilotage du nouveau PDM et à son élaboration.

### **Poursuite de l'observatoire dynamique des mobilités sur le territoire (SMMAG)**

> Observatoire en place et retour régulier des indicateurs de mobilités auprès des conseils syndicaux

Ce travail mené par le « centre de ressources » organise son activité autour de 6 axes d'intervention :

1. Evaluation de projets
2. Observatoire des mobilités
3. Modélisation
4. Enquêtes, comptages et observations terrain
5. Géomatique et infographie
6. Sécurité des déplacements

### **Engagement de l'ensemble des politiques du Grésivaudan dans une stratégie d'éco mobilité : tourisme, santé, culture (CCLG)**

> Travail partenarial engagé auprès du service tourisme, du Plan Local de Santé et de la culture

|   |  |        |        |        |        |      |      |
|---|--|--------|--------|--------|--------|------|------|
|   | Le service POP du SMMAG et ses prestataires, animent une série de démarches en lien avec la planification, l'observation des déplacements et plus globalement la stratégie d'écomobilité.  |        |        |        |        |      |      |
| <b>Calendrier de mise en œuvre et budget</b>  |  | 2024   | 2025   | 2026   | 2027   | 2028 | 2029 |
| Nouveau PDM, Observatoire des mobilités, accompagnement au changement, Stratégie d'écomobilité transversale | <i>Calendrier</i>  | ✓      | ✓      | ✓      | ✓      |      |      |
|   | <i>Budget € HT</i>   | 500 k€ | 500 k€ | 500 k€ | 500 k€ |      |      |
| <b>Indicateurs de résultats</b>   | Adoption du nouveau PDM<br>Evolution des parts modales (enquête mobilité tous les 10 ans)  |        |        |        |        |      |      |
| <b>Prise en compte de l'EES</b>   | <b>L'ensemble de ces action revêt un caractère immatériel puisqu'elles portent avant tout sur des actions de planification, d'observation et de partenariat. Elles n'ont donc pas d'incidence directe sur les différentes dimensions environnementales du territoire bien que la stratégie qui sera définie dans le futur PDM aura elle un impact qui fera alors l'objet d'une évaluation environnementale propre.</b> |        |        |        |        |      |      |

## Fiche projet 5.2



## Promouvoir et développer les modes de déplacements actifs

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Pierre HIRIGOYEN,  
chargé de mission Mobilités  
Action portée par le SMMAG

### NOM DE LA DIRECTION

Direction Générale  
SMMAG Unité vélo + direction POP

### PARTENAIRES

Département  
Communes

**Politique** : Coralie BOURDELAIN,  
délégation Mobilités et déplacements

## Documents de référence

**Schéma directeur des itinéraires cyclables de l'aire grenobloise**, adopté en 2023  
**Plan Vélo du Grésivaudan**, adopté en 2024

## Objectifs visés par l'action

Développer les mobilités cyclables sur le périmètre du SMMAG dont le Grésivaudan en connexion avec ses territoires voisins.

## Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants liées au trafic routier.

## Actions déployées

### **Mise en œuvre du schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC)**

Le PDM inclut obligatoirement un volet développement des mobilités actives, comprenant notamment la continuité et la sécurisation des itinéraires piétons et cyclables. Le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (SDIC), adopté en novembre 2023, traduit la vision cible définie par le SMMAG pour la mise en œuvre de sa politique cyclable en matière d'itinéraires d'intérêt intercommunal.

Ensuite, charge à chaque maître d'ouvrage de réaliser des comptages et des études sur ces itinéraires pour déterminer la manière de les rendre cyclables : baisse du niveau de trafic motorisé, de la vitesse ou création d'aménagements cyclables. Une doctrine générale est en cours de création par le SMMAG, en lien avec les gestionnaires de voiries.

A l'échelle du Grésivaudan, un schéma d'intention du réseau cyclable cible a été envisagé présentant :

- Un réseau cible de niveau 1 intégrant des axes structurants en fond de vallée de part et d'autre de l'Isère, complétés par des liaisons inter-rives en direction des principales polarités (continuité du réseau Chronovélo actuel, envisagé à horizon 2035).
- Un réseau cible de niveau 2 intégrant un réseau complémentaire (fond de vallée + inter-rives) pour répondre aux autres pôles d'attractivité

**En cours** : aménagement par le SMMAG d'une traversée inter-rives « modes actifs » sécurisée entre Crolles et Brignoud (projet retenu dans le cadre de l'appel à projet Mobilités Actives) ; Le projet a fait l'objet d'une concertation en mai 2021 pour valider le tracé –Liaison Tencin-La Terrasse : inauguration en juin 2024. Liaison Le Touvet-Goncelin et Montbonnot-Domène : étude lancée courant 2024

### Prochaines actions :

- Liaison La Bâtie-Le Versoud : mise en service pour 2027
- Traversée inter-rives « modes actifs » sécurisée entre Crolles et Brignoud pour 2027
- Etude globale en cours de préféabilité des itinéraires inscrits au SDIC et leur chiffrage. Ce travail servira de base au SMMAG afin de définir son niveau d'intervention sur le Grésivaudan
- Liaison Le Touvet-Goncelin et Montbonnot-Domène
- Réflexion avec le Cerema en cours sur l'aménagement cycle de routes de montagne

- Etudes d'opportunité « liaisons par câble » dans le Grésivaudan : Pontcharra-Allevard-Le Collet et Crolles-Brignoud
- Des comptages cyclables : installation de deux compteurs permanents par an sur le territoire du Grésivaudan, ainsi que plusieurs capteurs ponctuels prévus selon les besoins
- Prise en compte du SDIC et des projets structurants dans les documents d'urbanisme (PLU) ainsi que les différents projets urbains portés sur le territoire. Le SDIC est opposable à partir du moment où il est adossé à un PDM.

#### Poursuite de l'offre de services à la pratique du vélo sur le Grésivaudan

Renforcer les services à la mobilité cyclable et accompagner la pratique en encourageant les changements de comportement (lien avec le SMMAG) : Service M vélo+essai VAE...

| Calendrier de mise en œuvre et budget |                    | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---------------------------------------|--------------------|------|------|------|------|------|------|
| Itinéraires cyclables                 | <i>Calendrier</i>  | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |
|                                       | <i>Budget € HT</i> | 5M   | 6M   | 8M   | 3M   | 3M   | 3M   |
| Offre de services cyclables           | <i>Calendrier</i>  | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |
|                                       | <i>Budget € HT</i> | 1M   | 1M   | 1M   | 1M   | 1M   | 1M   |

#### Indicateurs de résultats

Km d'aménagements et itinéraires cyclables  
Evolution des comptages cyclables  
Nb d'arceaux vélos

#### Prise en compte de l'EES

**Le développement de la pratique cyclable, en substitution à la voiture, à un impact très positif sur les différentes dimensions environnementales en lien direct avec le PCAET : GES, énergie et polluants atmosphériques.**

**Toutefois, en fonction des choix d'aménagement et de revêtement, ces orientations peuvent générer des impacts négatifs sur d'autres dimensions environnementales. Plusieurs préconisations de mesures ERC peuvent ainsi être proposées à cette fiche :**

- ✓ **De favoriser l'implantation de nouvelles pistes sur des plateformes existantes (petites routes, chemin de halage, anciennes voies ferrées...) afin de réduire l'emprise au sol des futurs aménagements ;**
- ✓ **De tenir compte du comportement du revêtement avec l'eau en favorisant des revêtement drainants sur les zones urbaines (sur des véloroutes, des études montrent que l'eau peut s'infiltrer sur les abords et ne modifie qu'à la marge le régime hydrique) ;**
- ✓ **De veiller à une bonne intégration paysagère de l'aménagement ainsi qu'à son impact sur la biodiversité (intégrer les futurs aménagements aux trames vertes et établir des plans de gestion différenciée).**

**D'opter pour des revêtements cyclables durables, c'est-à-dire un revêtement écologique dans ses composants (les revêtements en béton bitumineux à froid ont dans ce cadre un impact carbone plus favorable qu'un sable stabilisé selon**

**une étude du CEREMA), dans sa mise en œuvre, et plus résilient face aux conditions climatiques afin d'en limiter l'entretien.**

Pour plus d'information : [https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2019/09/FICHE-ACTION\\_revetements\\_FINALE\\_221019.pdf](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2019/09/FICHE-ACTION_revetements_FINALE_221019.pdf)

## Fiche projet 5.3



## Favoriser le report modal vers des offres de transport collectif et partagé

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Pierre HIRIGOYEN, chargé de mission Mobilités  
Action portée par le SMMAG

### NOM DE LA DIRECTION

Direction Générale  
Direction TED et POP SMMAG

### PARTENAIRES

**Politique** : Coralie BOURDELAIN, délégation Mobilités et déplacements

## Documents de référence

### Aucun document de référence

## Objectifs visés par l'action

- Développement d'une offre intermodale et connectée sur le territoire du Grésivaudan
- L'élaboration d'une feuille de route commune des services de transports partagés

## Contribution qualité de l'air

Réduction des gaz à effet de serre et polluants en promouvant des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

## Actions déployées

### **Poursuite du déploiement des services de mobilité (covoiturage / autopartage, pôle d'échanges, ferroviaire...) et des points de connexion entre eux**

#### Actions en cours et à venir :

- Elaboration d'une feuille de route commune des services de transports partagés
- Réaménagement de la gare et du pôle d'échanges de Brignoud : Ce projet accompagne la suppression du passage à niveau PN 27 et la création d'un terminus ferroviaire périurbain et prévoit la création d'une gare « biface » (la gare actuelle étant uniquement orientée vers le Sud), l'extension des parkings-relais et la réorganisation des connexions entre la gare et les lignes de bus – horizon 2028.
- PEM de Brignoud Gare : connecté à la gare et la liaison inter rives, ce PEM sera composé de deux parkings (un côté bourg, un côté Isère), de places de covoiturage ainsi que de bornes de rechargement pour véhicules électriques, de dépose minute, de consignes vélo et service d'auto-réparation. La mise en service est prévue pour 2028, en coordination avec la mise en service du 3<sup>ème</sup> quai par la SNCF.
- PEM de La Bâtie : Après la construction par AREA de deux bretelles d'autoroute fin 2019 pour compléter l'échangeur de la Bâtie, et à l'initiative de la communauté de communes Le Grésivaudan, l'aménagement de ce secteur se poursuit avec la réalisation, par le SMMAG, d'un PEM. Celui-ci a pour objectif de faciliter le report des déplacements des riverains de Saint-Nazaire-les-Eymes, Saint-Ismier et des communes alentour, vers des formes de mobilités plus vertueuses (transports en commun, vélo, covoiturage) en articulant les différents services entre eux : P+R 80 places, arrêt de covoiturage, 20 consignes vélos, cheminements vélos et piétons, création d'un TCSP d'ici 2028, intégration paysagère...
- PEM de Goncelin : ce projet s'inscrit dans la stratégie de chapelets de PEM visant à organiser le rabattement sur les lignes de TC structurantes du Grésivaudan. Le PEM de Goncelin permettra plus spécifiquement d'améliorer la desserte de la gare et le renforcement de l'intermodalité pour offrir aux pendulaires des solutions de transport attractives, performantes et responsables. Le projet inclut l'aménagement d'un véritable parvis gare, d'une zone de dépose minute et d'autopartage et d'une gare TC routière dimensionnée aux besoins, la réorganisation et l'agrandissement du stationnement des véhicules particuliers, l'amélioration des accès pour les véhicules particuliers et TC, et l'amélioration et la sécurisation des accès et du stationnement pour les modes actifs. La mise en service du PEM est envisagée courant printemps-été 2027.

- P+R la Buissière : Ce parking comprendra 97 places, dont 2 réservées au PMR. Il inclura une zone d'arrêt minute en lien avec le service M'Covoit' Lignes+, un accès piéton entre l'arrêt de bus et l'aire de dépose minute, des stationnements cycles et 4 bornes de recharge. Il existe également une possibilité d'installer des ombrières photovoltaïques. La mise en service du P+R est envisagée début 2026.

- P+R Champ près Froges : ce parking relais vise à créer 20 places de stationnement pour le covoiturage et pour prendre les lignes de bus périurbaines. Le projet inclut des points de dépose-reprise sécurisés pour le covoiturage, de nouveaux arrêts TC sur le RD523, une consigne vélos et le maintien des containers d'apports volontaires. La mise en service est prévue entre fin 2025 et mi-2026.

- PEM de Pontcharra : inséré dans le contexte du projet de SERM (Service Express Régional Métropolitain), ce PEM vise à améliorer le positionnement de la gare TER de Pontcharra en tant que nœud important d'intermodalité dans le Grésivaudan, reliant différents modes de déplacements et intégrant de nombreux services : places de stationnement pour véhicules particuliers, cheminements piétons et cyclables, parkings vélos sécurisés, dépose-minute, aires de taxi, aire de covoiturage, place d'autopartage, information voyageurs / billettique, point d'eau et de gonflage vélo...

- Construction d'un nouveau Pont routier à Brignoud

- Rénovation pont de Brignoud en passerelle modes actifs

- interrives-Bâtie Versoud

- interrives Crolles Brignoud

- Pont la Terrasse Tencin

- Traversée le Touvet-Goncelin

- Traversée Montbonnot-Domène (étude)

L'ouverture d'une halte ferroviaire et d'un Pôle d'échanges Multimodal sur la Commune de Domène (territoire de Grenoble-Alpes Métropole) d'ici à minima 2027 permettra également une forte réduction des flux automobiles et un développement des modes actifs autour des trajets connectés à la gare. Une concertation publique a eu lieu fin 2022. Les études préalables sont en cours de reprise suite à des difficultés techniques pour l'insertion des quais ferroviaires. Au regard de sa proximité avec le territoire, il aura un impact sur la mobilité des habitants du Grésivaudan limitrophe à cette Halte.

#### **Amélioration des offres urbaines et interurbaines en transports en commun et ferroviaires**

- Mise en œuvre du Service Express Régional Métropolitain (SERM) avec phasage moyen et long terme.
- Renforcement de l'offre ferroviaire entre Grenoble et Brignoud (objectif : 4 trains / heure / sens en pointe) – horizon 2028.
- Etudes ferroviaires en cours (étude d'exploitation, étude d'aménagement de nouvelles infrastructures et d'évolution de la signalisation ferroviaire)

Objectif d'obtention du statut de SERM en 2025

#### **Développement d'application et d'une tarification globale et sociale pour faciliter l'usage des mobilités alternatives**

- Mise en place un système d'information multimodal et un Appli M à l'échelle du SMMAG
- Mise en place d'une tarification unifiée sur le territoire du SMMAG
- Déploiement de la tarification sociale sur le nouveau pour faciliter le report modal notamment des populations les plus précaires

#### **Poursuite de l'animation PDMe auprès des entreprises**

Participation au dispositif MPRO par les principales entreprises du territoire : Mise en œuvre de programme d'accompagnement, d'offre de services, de formation et animation de village de mobilité.



| Calendrier de mise en œuvre et budget  |             | 2024   | 2025   | 2026   | 2027  | 2028  | 2029  |
|--|-------------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|
| Création de PEM                        | Calendrier  | ✓      | ✓      | ✓      | ✓     | ✓     | ✓     |
|  | Budget € HT | 4 M€   | 4 M€   | 4 M€   | 1 M€  | 1 M€  | 1 M€  |
| Offres urbaines et interurbaines en TC | Calendrier  | ✓      | ✓      | ✓      | ✓     | ✓     | ✓     |
|  | Budget € HT | 14 M€  | 14 M€  | 14 M€  | 14 M€ | 14 M€ | 14 M€ |
| Tarification TC harmonisation          | Calendrier  | ✓      | ✓      | ✓      |       |       |       |
|  | Budget € HT | 500 K€ | 500 K€ | 500 K€ |       |       |       |
| Animation PDMe                         | Calendrier  | ✓      | ✓      | ✓      |       |       |       |
|  | Budget € HT | 5 K€   | 5 K€   | 5 K€   |       |       |       |

#### Indicateurs de résultats

Evolution fréquentation du réseau M réso, nombre d'abonnements PDME, taux d'exécution, tenue des plannings

#### Prise en compte de l'EES

**La création de nouveaux PEM et P+R sur le territoire, a un impact très positif sur les différentes dimensions environnementales en lien direct avec le PCAET : GES, énergie et polluants atmosphériques.**

**Toutefois, les travaux d'aménagement et l'exploitation de ces sites pourront générer des impacts négatifs sur d'autres dimensions environnementales en fonction des choix d'aménagement donnés. Plusieurs préconisations de mesures ERC peuvent ainsi être proposées à cette fiche :**

- ✓ **Veiller à une bonne qualité architecturale des équipements afin de limiter les besoins énergétiques mais aussi, garantir une attractivité des lieux ;**
- ✓ **Limiter l'emprise urbaine et favoriser l'intégration de l'équipement dans le tissu urbain existant ;**
- ✓ **En phase travaux ; s'engager dans une démarche de labellisation 2EC portée par le CEREMA pour les projets de construction et d'aménagement : le label 2EC engage le porteur de projet dans une démarche responsable et d'agir dans le respect de la réglementation relative à la prévention et gestion des déchets ainsi que des règles d'acceptabilité environnementales et sanitaires pour la valorisation de matériaux alternatifs issus de déchets non dangereux (démarche d'économie circulaire).**
- ✓ **En phase exploitation, s'engager dans une démarche environnementale applicable aux espaces de gares, telles que les certifications HQE Exploitation, BREEAM In Use et LEED EBOM, pour maintenir une gestion durable dans la durée.**

- ✓ De veiller à une bonne intégration paysagère de l'aménagement ainsi qu'à son impact sur la biodiversité (intégrer les futurs aménagements aux trames vertes et établir des plans de gestion différenciée).



## Réduire les impacts sur la qualité de l'air

REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Pierre HIRIGOYEN, chargé de mission Mobilités SMMAG

NOM DE LA DIRECTION

Direction Générale  
SMMAG Direction POP

PARTENAIRES

Préfecture

**Politique** : Coralie BOURDELAIN, délégation Mobilités et déplacements

## Documents de référence

**PPA 3 de Grenoble Alpes Dauphiné**, adopté le 16 décembre 2022

## Objectifs visés par l'action

Réduire les émissions de polluants atmosphériques liées à la mobilité

## Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de polluants atmosphériques liées à la mobilité

**Conversion de la flotte de véhicules du SMMAG dans le cadre de sa nouvelle DSP**

Le SMMAG est aujourd'hui une référence en France dans le domaine des véhicules fonctionnant au GNV ou BioGNV, répondant ainsi aux normes en vigueur et à venir, ainsi qu'aux demandes des habitants.

Il s'agit à la fois d'agir activement contre la pollution de l'air et de proposer un haut niveau de confort aux usagers.

En 2024, parmi la flotte du SMMAG :

- 70 % des bus sont faiblement et très faiblement polluants (1 bus électrique hybride gaz, 7 bus 100 % électriques et 153 bus au bio-GNV)
- 24 % du parc est composé de bus hybrides diesel-électricité (56)
- 5 % des bus fonctionnent au diesel (13 VUL PMR)

Le SMMAG poursuit le renouvellement de son parc de matériel roulant : en 2025, les 13 VUL PMR diesel, et en 2029/2030, les 56 bus hybrides, seront renouvelés par des bus au GNV/électriques/trolleybus. 100% de la flotte sera alors à faible et très faible émission.

Pour les lignes affrétées, le matériel est également en cours de renouvellement :

- Lignes régionales transférées ou déléguées fonctionnent déjà au GNV
- Reste des lignes : acquisition de 15 bus au GNV par le SMMAG pour les bus circulant dans le Grésivaudan entre 2025 et 2026

**Aide au renforcement du dispositif de pics de pollution**

Le pilotage de cette action est effectué par la préfecture. Des réflexions s'engageront pour accompagner ce dispositif.

**Emergence d'une réflexion sur l'installation de stations d'approvisionnement énergétique alternatif sur le territoire**

Le Grésivaudan incite les opérateurs privés à réfléchir à ces installations.

**Poursuite de l'aide financière à destination des professionnels pour l'adaptation de leurs flottes de véhicules (lien fiche projet 3.2)**

| Calendrier de mise en œuvre et budget  |             | 2024        | 2025        | 2026        | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|------|------|------|
| Conversion flotte SMMAG dans le Grésivaudan  | Calendrier  |             | ✓           |             |      |      |      |
|  | Budget € HT |             | 2,50 M      |             |      |      |      |
| Dispositif pic de pollution  | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           | ✓    | ✓    | ✓    |
|  | Budget € HT | Temps homme | Temps homme | Temps homme |      |      |      |
| Approvisionnement énergétique alternatif   | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           |      |      |      |
|  | Budget € HT | Temps homme | Temps homme | Temps homme |      |      |      |
| Aide financière à destination des professionnels l'adaptation de leurs flottes de véhicules (fiche projet 3.2) | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           |      |      |      |
|  | Budget € HT | 180 k€      | 150 k€      | 130 k€      |      |      |      |

| Indicateurs de résultats | Evolution des émissions de polluants atmosphériques liées aux transports (en lien avec les autres actions de l'axe 5)   |
|--------------------------|---|
| Prise en compte de l'EES | <p><b>La fiche projet 5.4 a une incidence légèrement positive. De par son périmètre d'intervention, son impact reste toutefois limité aux enjeux climat, air, énergie sur une zone restreinte.</b></p> <p><b>Aucune mesure ERC n'est identifiée dans la mesure où les matériels roulants remplacés sont mis à la vente.</b></p> |

# 6

## REDUIRE, RECYCLER ET VALORISER LES DECHETS DU TERRITOIRE



**2030**

### Déchets

- Réduire de 15 % la production de Déchets Ménagers Assimilés (DMA), constitués des ordures ménagères et du tri collectés par Le Grésivaudan (verre, flux fibreux et flux non fibreux), ainsi que des apports en déchetteries passant ainsi de 673 kg/habitant/an en 2022 à 632 kg/habitant/an en 2028

## Fiche projet 6.1



## Planifier et animer la réduction des déchets sur le territoire du Grésivaudan

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Virginie HELLION, chargée de mission Prévention

**Politique** : Patricia BELLINI, délégation Gestion des déchets

### NOM DE LA DIRECTION

Direction Gestion des Déchets

### PARTENAIRES

SIBRECSA / Communes

### Documents de référence

**Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, délibéré le 26 juin 2023

### Objectifs visés par l'action

Disposer d'une stratégie territoriale de prévention des déchets homogène et coordonnée sur l'ensemble du territoire

### Contribution qualité de l'air

Absence d'impacts directs

### Actions déployées

#### Suivre la mise en place du PLPDMA du SIBRECSA

Le Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA) gère la collecte et le traitement des déchets ménagers de 16 communes du Nord du territoire du Grésivaudan. C'est donc un acteur essentiel dans la stratégie de prévention des déchets du territoire.

Le PLPDMA a été arrêté en décembre 2023 pour une mise en œuvre 2024-2028

#### Poursuite de la sensibilisation et de l'accompagnement au changement auprès des enfants, des jeunes publics et des entreprises

##### Action en cours :

- > Profiter des temps de sensibilisation nationaux pour organiser des animations : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Semaine Européenne du Développement Durable, Journée Internationale de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire, etc.
- > Organiser des temps de sensibilisation, d'information au pôle du réemploi de la future déchetterie de Crolles (2025-2028)
- > Poursuivre les animations scolaires sur les différentes thématiques de la réduction des déchets

##### Prochaines étapes :

- > Déployer de nouveaux outils de communication et de nouveaux partenariats avec les communes sur la thématique de la réduction des déchets
- > Accompagner les habitants volontaires à la structuration et l'émergence d'un collectif pour promouvoir le mode de vie zéro déchet
- > Associer le public jeune (15-25 ans) à la réflexion sur la réduction des déchets en travaillant en transversalité avec le PCAET et le PTS.

### Calendrier de mise en œuvre et budget

|  |             | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|-------------|---------|---------|---------|------|------|------|
| Actions de sensibilisation auprès des enfants, des jeunes publics et des entreprises | Calendrier  | ✓       | ✓       | ✓       | ✓    | ✓    | ✓    |
|  | Budget € HT | 100 000 | 100 000 | 100 000 |      |      |      |

Indicateurs de résultats

Ensemble du territoire du Grésivaudan couvert par un PLPDMA  
Nombre d'animations

Prise en compte de l'EES

**La mise en œuvre de la fiche projet 6.1 aura une incidence globalement positive sur certaines dimensions environnementales, notamment qui touchent directement le PCAET comme les émissions de GES ou l'énergie.**  
**Aucune mesure ERC n'est identifiée pour cette fiche.**

Fiche projet 6.2

Réduire l'impact carbone lié à la collecte des déchets et la gestion des déchetteries



REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Caroline TAMI, Directrice Gestion des Déchets

NOM DE LA DIRECTION

Direction Gestion des Déchets

PARTENAIRES

SIBRECSA / Communes

**Politique** : Patricia BELLINI, délégation Gestion des déchets

Documents de référence

**Verdissement de la flotte automobile de la CC Le Grésivaudan**, délibéré en septembre 2023  
**Schéma de collecte des déchets**, délibéré en mars 2017  
**Appel à projets CITEO**, délibéré en novembre 2023

Objectifs visés par l'action

- Optimiser la collecte des déchets et réduire son impact environnemental
- Améliorer la qualité du tri des déchets fibreux et non fibreux

Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de NOx associées à la collecte des déchets : - 236 kg de Nox (pour toute l'action de verdissement)

Actions déployées

**Accompagnement de la conversion de la flotte de véhicules lors des renouvellements des marchés de prestation (collecte et gestion de déchetteries)**

Courant 2022-2023, Le Grésivaudan a engagé une étude de verdissement de son parc automobile (dont les BOM), engagement répondant aux actions définies dans son PCAET et dans son plan de transition interne. Sur la base d'un diagnostic technique, économique et environnemental, deux scénarios ont été étudiés : renouvellement réglementaire et sortie des énergies thermiques. Compte-tenu des enjeux et de la volonté politique d'être exemplaire en la matière, le choix des élus du COPIL s'est porté sur le scénario le plus ambitieux à savoir la sortie des énergies thermiques d'ici 2030.

Passage de tous les véhicules diesel en XTL

Achat d'une benne électrique en 2025.

Ces éléments budgétaires ont été intégrés dans la PPI 2024-2030 de la collectivité.

**Développement des Points d'Apport Volontaire et adaptation au besoin les fréquences de collecte (Grésivaudan)**

CC Le Grésivaudan : Test PAV et modification des tournées

Le Grésivaudan s'est engagé depuis 2016 dans un projet ambitieux d'optimisation de la collecte des déchets. Ce projet a pour finalité d'uniformiser sur le territoire le schéma et le mode de collecte des déchets. Ainsi, Le Grésivaudan développe depuis plusieurs années de nouvelles collectes de proximité appelées points d'apport volontaire en remplacement de la collecte en porte à porte. Fin 2022, 23 communes étaient couvertes en points de proximité.

Courant 2023, Le Grésivaudan a répondu à un appel à projet du Citeo / Adelphe pour le déploiement de mesures d'accompagnement pour l'installation de nouveaux Points d'Apport Volontaire sur les 4 communes restantes. Leur installation s'étendra sur 2024 et 2025.

Calendrier de mise en œuvre et budget

|                                  |            | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|----------------------------------|------------|------|------|------|------|------|------|
| Verdissement flotte de véhicules | Calendrier | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |



|   |             |          |          |   |   |   |   |
|---|-------------|----------|----------|---|---|---|---|
|   | Budget € HT |          | 400 k€   |   |   |   |   |
| Développement de la collecte en points de proximité | Calendrier  | ✓        | ✓        | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
|   | Budget € HT | 1 305 k€ | 1 305 k€ |   |   |   |   |

|                          |   |  |  |  |  |  |  |
|--------------------------|---|--|--|--|--|--|--|
| Indicateurs de résultats | % de véhicules propres dans le parc intercommunal<br>% de communes couvertes par de la collecte en points de proximité<br>Consommation de carburant liée à la collecte des déchets (litres) et émissions de GES associées   |  |  |  |  |  |  |
| Prise en compte de l'EES | <p><b>La mise en œuvre de la fiche projet 6.2 aura une incidence globalement positive sur certaines dimensions environnementales, notamment qui touchent directement le PCAET comme les émissions de GES ou l'énergie.</b></p> <p><b>Les véhicules renouvelés seront revendus.</b></p> <p><b>Aucune mesure ERC n'est identifiée pour cette fiche.</b></p> |  |  |  |  |  |  |

## Fiche projet 6.3



## Généraliser le compostage et lutter contre le gaspillage alimentaire

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Virginie HELLION, chargée de mission Prévention

**Politique** : Patricia BELLINI, délégation Gestion des déchets

### NOM DE LA DIRECTION

Direction Gestion des Déchets

### PARTENAIRES

Communes / écoles / EHPAD / restaurateurs locaux/ Bailleurs sociaux

### Documents de référence

**Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, délibéré le 26 juin 2023

### Objectifs visés par l'action

Réduire les déchets à la source et son impact environnemental

### Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de polluants liées au traitement des déchets

### Actions déployées

#### **Généralisation de la pratique du compostage individuel** (action 1.1 du PLPDMA)

- > Utiliser les documents d'urbanisme pour prévoir l'installation de composteurs individuels (SCOT, PLU)
- > Faciliter l'acquisition de composteurs : organisation de stands de distribution au plus près des habitants, gratuité des composteurs.
- > Former les habitants au compostage : ateliers en visio ou en présentiel, stands lors d'événements sur le territoire, mémo compostage, vidéos, etc.
- > Faire monter en compétence des habitants volontaires, avec la formation de "guide composteur" de l'ADEME
- > Travailler à la complémentarité entre le développement du compostage individuel et la distribution de compost gratuit dans les communes (réflexion sur la gratuité du service, utiliser ces temps de distribution pour sensibiliser les habitants, etc.).
- > Organiser la production de composteurs à base de palettes ou de bois de récup en déchetterie

#### **Généralisation de la pratique du compostage partagé** (action 1.2 du PLPDMA)

- > Utiliser les documents d'urbanisme pour prévoir l'installation de composteurs individuels (SCOT, PLU)
- > Structurer une filière de récupération de broyat
- > Poursuivre la structuration et l'animation du réseau des référents de site avec pour objectifs d'au moins 1 référent formé par site.
- > Créer un réseau d'élus communaux référents compostage
- > Accompagner l'installation de nouveaux sites de compostage partagé (objectif 300), en repensant l'espace compostage comme un lieu de convivialité non associé aux déchets.

#### **Lutte contre le gaspillage alimentaire** (action 1.3 du PLPDMA)

- > Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- > Travailler sur la thématique du don alimentaire des particuliers
- > Accompagner les acteurs de la restauration collective, notamment scolaire, dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- > Sensibiliser les habitants à la pratique du "doggy bag".
- > Mener une réflexion sur les déchets alimentaires des marchés

> Créer un annuaire des acteurs de l'anti-gaspi

### Calendrier de mise en œuvre et budget

|   |                    | 2024   | 2025     | 2026     | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|--------------------|--------|----------|----------|------|------|------|
| Pratique du compostage individuel<br>Pratique du compostage partagé<br>Lutte contre le gaspillage alimentaire | <i>Calendrier</i>  | ✓      | ✓        | ✓        | ✓    | ✓    |      |
|   | <i>Budget € HT</i> | 333 k€ | 241,6 k€ | 273,8 k€ |      |      |      |

### Indicateurs de résultats

Evolution des kg d'ordures ménagères par habitant  
% de population équipée d'une solution pratique de tri à la source

### Prise en compte de l'EES

**La mise en œuvre de la fiche projet 6.3 aura une incidence globalement positive sur les principales dimensions environnementales qui touchent directement le PCAET comme les émissions de GES ou l'énergie, mais également le volume des déchets produits sur le territoire. C'est une mesure phare du PLPDMA. En parallèle, la production de compost permettra d'enrichir les sols et d'améliorer leur qualité organique (dans une moindre mesure toutefois).**

**Aucune mesure ERC n'est identifiée pour cette fiche.**

## Fiche projet 6.4



## Développer la gestion de proximité des végétaux

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Virginie HELLION, chargée de mission Prévention  
Céline LAVIS, chargée de mission gestion de proximité des déchets verts

### NOM DE LA DIRECTION

Direction Gestion des Déchets

### PARTENAIRES

Communes / FNE / OFB / Chambre d'agriculture / CUMA

**Politique** : Patricia BELLINI, délégation Gestion des déchets

### Documents de référence

**Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, délibéré le 26 juin 2023

### Objectifs visés par l'action

- Faire prendre conscience aux habitants que les végétaux sont une véritable ressource pour leur jardin et réduire le flux de déchets verts déposés en déchetterie.
- Réduire le volume des végétaux collectés en déchetterie (environ 100 kg/hab/an)
- Diminuer le brûlage des végétaux à l'air libre.

### Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de particules fines, de NOx et de COV liées aux brûlages à l'air libre des déchets verts ainsi que les Nox liées aux transports des végétaux vers les déchetteries.

### Actions déployées

#### **Sensibilisation des habitants aux pratiques de gestion de proximité des végétaux** (action 2.1 du PLPDMA)

- > Poursuivre, intensifier et faire évoluer les animations « jardiner au naturel » à destination des habitants
- > Rendre visibles les "jardins vertueux" des particuliers, des administrations ou des professionnels en proposant des expositions aux axes de passage du grand public
- > Accompagner les jardins partagés dans la gestion de leurs déchets verts
- > Elaborer et diffuser des outils de communication adaptées aux pratiques vertueuses
- > Poursuivre les opérations de collecte et de broyage des sapins de Noël et sensibiliser les habitants à l'utilisation du broyat ainsi produit
- > Travailler sur les documents d'urbanisme pour réduire en amont la production de déchets verts
- > Etudier la possibilité de lancer un défi "Familles zéro déchet vert" ou "Collectivité zéro déchet vert"
- > Former les agents communaux et les élus référents à la gestion de proximité des déchets verts, pour que les communes soient les vitrines des bonnes pratiques
- > Créer un espace pédagogique dans la future déchetterie de Crolles et utiliser les autres déchetteries comme vitrine de bonnes pratiques
- > Développer et animer un réseau de composteurs-pailleurs parmi les usagers

#### **Faciliter le recours aux solutions de broyage des végétaux** (action 2.2 du PLPDMA)

- > Poursuivre et faire évoluer la mise à disposition de broyeurs semi professionnels dans chaque commune
- > Poursuivre et faire évoluer la subvention à l'achat mutualisé de petits broyeurs
- > Evaluer l'expérimentation des séances de broyage mutualisées au Plateau des Petites Roches en vue d'une éventuelle généralisation aux autres communes

**Travailler en transversalité avec les autres services du Grésivaudan** (action 2.3 du PLPDMA)

- > Communiquer sur l'impact de la qualité de l'air en présentant la gestion de proximité des déchets verts comme une alternative au brûlage des végétaux.
- > Travailler avec la FNE pour évaluer l'évolution du nombre d'épisodes de brûlage sur le territoire et organiser une campagne de sensibilisation auprès des communes
- > Communiquer sur les liens avec la biodiversité, notamment sur les aspects taille des haies et pelouses, mais aussi sur les enjeux liés aux plantes invasives.
- > Etudier les possibilités de co-compostage des végétaux dans les exploitations agricoles

| Calendrier de mise en œuvre et budget                 |                    | 2024               | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|--------------------|--------------------|------|------|------|------|------|
| Sensibilisation des habitants                         | <i>Calendrier</i>  | ✓                  | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |      |
| Solutions de broyage des végétaux                     |                    |                    |      |      |      |      |      |
| Travailler en transversalité avec les autres services | <i>Budget € HT</i> | 180 k€ (2024-2028) |      |      |      |      |      |

**Indicateurs de résultats**

Tonnage des déchets verts en déchetteries  
 Volume/tonnage de déchets verts broyés avec des broyeurs semi-professionnels  
 Nombre de signalements de brûlages de végétaux sur le territoire

**Prise en compte de l'EES**

**La mise en œuvre de la fiche projet 6.4 aura une incidence globalement positive notamment en matière de pollutions atmosphériques, production de déchets et dans une moindre mesure, sur les sols et la ressource en eau.**

**De plus la sensibilisation de la population sur la gestion des espaces verts (haies, pelouses, etc.) permet d'améliorer la qualité du patrimoine paysager et de prêter une attention aux espèces invasives tout en préservant la destruction d'habitat.**

**Aucune mesure ERC n'est identifiée pour cette fiche.**

## Fiche projet 6.5



## Accélérer le développement de la réparation et du réemploi

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Virginie HELLION, chargée de mission Prévention

**Politique** : Patricia BELLINI, délégation Gestion des déchets

### NOM DE LA DIRECTION

Direction Gestion des Déchets

### PARTENAIRES

Acteurs locaux de l'ESS / Eco organismes / Associations liées au réemploi / Communes

### Documents de référence

**Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, délibéré le 26 juin 2023

### Objectifs visés par l'action

Réduire les apports en déchetteries et diminuer les émissions de GES indirectes liées à la consommation

### Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de polluants liées au traitement des déchets

### Actions déployées

#### Mettre le réemploi et la réparation au cœur du projet de réorganisation des déchetteries (action 3.1 du PLPDMA)

- > Installer à la nouvelle déchetterie de Crolles un pôle dédié au réemploi et à la réparation en concertation avec les habitants et les acteurs locaux de l'ESS,
- > Réorganiser les zones de réemploi des autres déchetteries pour faciliter et augmenter les apports, et les articuler avec les nouvelles REP (ALS, ABJ, jouets, PMCB, etc.)

#### Développement du réemploi hors déchetteries (action 3.2 du PLPDMA)

- > Accompagner, soutenir et promouvoir les projets des associations et acteurs facilitant l'accès au réemploi
- > Créer des lieux dédiés au réemploi dans les communes/hameaux éloignés des déchetteries.
- > Favoriser l'émergence de solutions de réemploi de cartons
- > Mener des actions de communication visant à sensibiliser les usagers à l'intérêt du réemploi et de la réutilisation, en s'appuyant notamment sur l'intérêt économique de ces pratiques, et les orienter vers les structures locales

### Calendrier de mise en œuvre et budget

|   |             | 2024               | 2025     | 2026     | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|-------------|--------------------|----------|----------|------|------|------|
| Zone de réemploi dans la déchetterie de Crolles | Calendrier  | ✓                  | ✓        | ✓        | ✓    | ✓    |      |
|   | Budget € HT | 108 k€             | 1 250 k€ | 2 646 k€ |      |      |      |
| Développement du réemploi hors déchetteries     | Calendrier  | ✓                  | ✓        | ✓        | ✓    | ✓    |      |
|   | Budget € HT | 400 k€ (2024-2028) |          |          |      |      |      |

Indicateurs de résultats

Tonnage par flux en déchetterie  
Tonnage réemploi

Prise en compte de l'EES

**En synthèse, la mise en place d'actions favorisant le développement du réemploi permet d'une part, la réduction des déchets traités et par conséquent la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et d'autre part, la réduction de biens de consommations produits et donc de matières premières nécessaires à leur production.**

**Aucune mesure ERC n'est identifiée pour cette fiche.**

## Fiche projet 6.6



## Proposer aux usagers des alternatives durables au jetable

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Virginie HELLION, chargée de mission Prévention

**Politique** : Patricia BELLINI, délégation Gestion des déchets

### NOM DE LA DIRECTION

Direction Gestion des Déchets

### PARTENAIRES

EHPAD / Crèches communales / crèches privées / sage-femme / PMI / Département / Réseau consigne / CCI / CMA / Eco organismes / Alpes consigne / Réseau vrac

## Documents de référence

**Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, délibéré le 26 juin 2023

## Objectifs visés par l'action

- Réduire le volume de déchets associés aux textiles sanitaires (gisement de 13 kg/hab/an)
- Poursuivre et développer l'offre d'accompagnement du Grésivaudan aux manifestations locales
- Réduire le tonnage lié aux emballages en favorisant les dispositifs de consignes et toutes alternatives aux emballages plastiques à usage unique (vrac)

## Contribution qualité de l'air

Réduction des émissions de polluants liées au traitement des déchets

## Actions déployées

### **Promotion des textiles sanitaires lavables** (action 5.1 du PLPDMA)

- > Poursuivre la sensibilisation des parents aux couches lavables ainsi que le prêt d'un kit d'essai gratuit d'un mois.
- > Proposer des temps d'information à destination des professionnels de la petite enfance et du corps médical pour monter en compétence sur les couches lavables : avantages environnementaux, économiques et sanitaires, mais aussi organisation de l'accueil en structures.
- > Faciliter l'émergence de toutes les initiatives permettant de rendre plus accessible les textiles lavables, notamment les structures de collecte/lavage/location.
- > Etudier la possibilité de mettre en place les couches lavables dans les crèches (privées, communales et intercommunales), avec notamment un système de collecte pour lavage
- > Réfléchir au développement d'animations sur les protections hygiéniques lavables et autres textiles sanitaires et d'un dispositif d'aide à l'achat ou de test. Intégrer les collèges et lycées dans les animations.

### **Poursuivre et faire évoluer l'accompagnement des événements éco-responsables** (action 5.2 du PLPDMA)

- > Poursuivre la mise à disposition du Pack Eco événement du Département et étudier le développement de nouveaux points relais
- > Etudier la possibilité de faire évoluer l'offre actuelle du Grésivaudan en lien avec la zone de réemploi de la future déchetterie de Crolles
- > Informer les organisateurs des événementiels des impacts environnementaux et les outils à leur disposition pour réduire ces impacts
- > Organiser des événements de manière éco-responsable

### **Encourager les dispositifs de consignes d'emballages pour le réemploi** (action 5.3 du PLPDMA)

- > Accompagner le développement de la consigne du verre sur le territoire par le biais d'Alpes Consigne
- > Accompagner le développement de systèmes de consigne de contenants pour la restauration

### **Promotion de la réduction du plastique à usage unique** (action 5.4 du PLPDMA)



- > Sensibiliser les usagers aux alternatives aux produits sur-emballés
- > Promouvoir la vente en vrac
- > Accompagner la restauration scolaire vers la fin de l'utilisation des contenants en plastique (PAiT)
- > Promouvoir l'eau du robinet en alternative aux bouteilles plastiques
- > Etudier la possibilité pour le territoire de s'engager dans une démarche de type "Territoire Zéro Pollution Plastique"

**Lutte contre la publicité non sollicitée** (action 3.2 du PLPDMA)

- > Poursuivre la distribution des Stop Pubs aux habitants
- > Suivre l'expérimentation nationale du dispositif Oui Pub et étudier son déploiement sur le territoire si les résultats sont satisfaisants.

**Calendrier de mise en œuvre et budget**

|  |             | 2024                            | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--|-------------|---------------------------------|------|------|------|------|------|
| Promotion des textiles sanitaires lavables | Calendrier  | ✓                               | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |      |
| Evènements éco responsables                |             |                                 |      |      |      |      |      |
| Dispositifs de consignes d'emballage       | Budget € HT | 40 k€ fonctionnement uniquement |      |      |      |      |      |
| Réduction du plastique à usage unique      |             |                                 |      |      |      |      |      |
| Lutte contre la publicité non sollicitée   |             |                                 |      |      |      |      |      |

**Indicateurs de résultats**

- Nombre de gobelets prêtés
- Nombre d'évènements subventionnés par Le Grésivaudan suivant une démarche d'éco responsabilité
- Volume de verre détourné par Alpes Consigne

**Prise en compte de l'EES**

**En synthèse, les actions développées dans la fiche projet 6.5 visent à trouver des alternatives au jetable et par conséquent à réduire la production des déchets à la source. S'en suivra une réduction de la pollution (de l'air et de l'eau), une réduction des émissions de GES liées au traitement et à la collecte des déchets. Aucune mesure ERC n'est identifiée pour cette fiche.**

Fiche projet 6.7

Améliorer la performance des outils de traitement des déchets



REFERENTS DE L'ACTION

Grenoble Alpes Métropole

NOM DE LA DIRECTION

Direction Gestion des Déchets

PARTENAIRES

Groupement Sud Isère

**Politique** : Patricia BELLINI, délégation  
Gestion des déchets

Documents de référence

Objectifs visés par l'action

Remplacement de l'incinérateur existant par une nouvelle unité d'incinération et de valorisation énergétique

Contribution qualité de l'air

Réduire les émissions de polluants atmosphériques liées à l'incinération des déchets

Actions déployées

**Participation à l'installation d'un incinérateur plus performant**

Contexte : après le nouveau centre de tri qui a permis l'amélioration du tri des déchets, remplacement de l'incinérateur existant par un incinérateur avec un meilleur rendement de combustion pour répondre aux besoins d'incinération des EPCI membres du groupement et à l'évolution de la réglementation sur le traitement des déchets et notamment aux exigences renforcées sur la qualité de l'air.  
Mise en service industriel : fin 2029

Calendrier de mise en œuvre et budget

|                       |             | 2024       | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|-----------------------|-------------|------------|------|------|------|------|------|
| Nouvelle UIVE Athanor | Calendrier  | ✓          | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |
|                       | Budget € HT | 311 949 k€ |      |      |      |      |      |

Indicateurs de résultats

Performances énergétiques en production de chaleur et d'électricité, rejets atmosphériques conformes au BREF

Prise en compte de l'EES

**En synthèse, le remplacement d'incinérateur permettra d'améliorer les performances énergétiques de l'équipement et des émissions de polluants associées.**

**Aucune mesure ERC n'est identifiée pour cette fiche.**

7

## PERENNISER LES RESSOURCES (EAU & BIODIVERSITE) ET SE PREMUNIR DES RISQUES CLIMATIQUES



**2030**

### Eau

→ Développer la sobriété dans les différents usages de l'eau

### Biodiversité

→ Mieux connaître la biodiversité locale et mieux la prendre en compte dans les différents projets

### Risques

→ Organiser le territoire à la gestion du risque notamment climatique

## Fiche projet 7.1



## Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs et sécuriser l'approvisionnement

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Pierre CARREZ-CORRAL,  
direction de l'eau et de l'assainissement

### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'eau et de  
l'assainissement

### PARTENAIRES

Communes

**Politique** : François BERNIGAUD, délégation  
Eau et Assainissement

### Documents de référence

**Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement**, adopté en 2019

### Objectifs visés par l'action

Réduire la consommation d'eau par habitant

### Contribution qualité de l'air

Absence d'objectifs de qualité de l'air

### Actions déployées

#### **Mise en place d'une réflexion pour la création d'un observatoire des usages de l'eau sur le Grésivaudan**

#### **Préfiguration d'un plan d'actions de sobriété à destination des acteurs économiques, des usagers domestiques et des acteurs publics et recherche de ressources alternatives**

##### > Sur la cible « acteurs économiques » :

- Suivi de l'évolution des mises en œuvre de plan de sobriété hydrique des entreprises du territoire (suite mise en place d'un plan de sobriété hydrique porté par la DREAL)
- Des actions qui seront définies suite à l'analyse des indicateurs d'observation => réflexion d'actions d'accompagnement complémentaires
- Agriculteurs : voir fiche projet 4.1

##### > Sur la cible « usagers domestiques » :

- Mise en place de la progressivité de la tarification
- Protective financière de scénarios liés à des baisses de consommations
- Réflexion pour la mise en place d'une télérelève
- Mise en place d'action de sensibilisation

##### > Sur la cible « acteurs publics » :

- Amélioration du rendement du réseau d'eau afin de minimiser les pertes en eau :  
La période de sécheresse intense survenue en 2022 a relevé d'importantes difficultés sur la disponibilité de la ressource en eau dans certains secteurs du territoire du Grésivaudan. Sur ces mêmes secteurs, la direction de l'eau a pu constater que les réseaux sont particulièrement fuyards en raison de la vétusté des canalisations. Aussi, afin d'améliorer les rendements des réseaux et minimiser les pertes en eau, une attention particulière a été portée sur le renouvellement patrimonial, l'efficacité des systèmes de production et de distribution. Cette priorité a été intégrée au Plan Pluriannuel d'Investissement voté par la collectivité. La collectivité se donne l'objectif de renouveler près de 1% de patrimoine chaque année. A noter que depuis 2018, environ 30 km de linéaire de réseau eau potable ont été remplacés.
- sécurisation de la distribution : maillage entre système, nouvelles ressources.

- Investigation sur les potentiels de REUT : études d'opportunité réalisée – études juridiques sur la structuration d'un dispositif reute

**Préfiguration du PTGE (plan territorial de gestion de l'eau) à l'échelle du bassin versant.**

La réflexion pour la préfiguration du PTGE est en cours.

| Calendrier de mise en œuvre et budget |             | 2024        | 2025  | 2026  | 2027 | 2028 | 2029 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|-------|-------|------|------|------|
| Observatoire des usages               | Calendrier  | ✓           | ✓     | ✓     |      |      |      |
|                                       | Budget € HT | Temps homme | 80 k€ | 60 k€ |      |      |      |
| Actions de sobriété                   | Calendrier  | ✓           | ✓     | ✓     | ✓    | ✓    | ✓    |
|                                       | Budget € HT | 4,1 k€      | 10 k€ | 10 k€ |      |      |      |
| Préfiguration du PTGE                 | Calendrier  | ✓           | ✓     | ✓     |      |      |      |
|                                       | Budget € HT |             | 35 k€ | 40 k€ |      |      |      |

**Indicateurs de résultats**

Evolution du rendement des réseaux de distribution par commune et moyen au territoire (indicateurs RPQS)  
Volume consommé par type d'abonné

**Prise en compte de l'EES**

**En synthèse, la mise en place d'actions de réduction des usages de l'eau permettra de préserver la ressource, notamment dans un contexte de réchauffement climatique.**

**Le renouvellement des canalisations d'eau pourra avoir quelques impacts en termes de nuisances et de déchets de chantier mais ceux-ci restent toutefois minimales. La mise en place de critères environnementaux dans la tenue des chantiers permettra de réduire ces impacts.**

**Aucune mesure ERC n'est identifiée pour cette fiche.**

## Fiche projet 7.2

## Préserver la qualité de l'eau et prévenir les pollutions liées aux usages



### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Pierre CARREZ-CORRAL,  
direction de l'eau et de l'assainissement

### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'eau et de  
l'assainissement

### PARTENAIRES

**Politique** : François BERNIGAUD, délégation  
Eau et Assainissement

### Documents de référence

**Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement**, adopté en 2019

### Objectifs visés par l'action

Prévenir et réduire les pollutions des milieux

### Contribution qualité de l'air

Absence d'objectif de qualité de l'air

### Actions déployées

#### Poursuite de la mise en conformité des périmètres de protection et des servitudes afférentes aux zones de captage

- > Poursuivre les déclarations d'utilité publique des différentes zones de captage du territoire
- > Poursuivre les opérations de reconquête de la qualité des eaux (ORQUE)
- > Poursuivre le projet "agriculture" sur les zones de captage : analyse de la situation agricole, accompagnement des techniques individuels et collectifs des agriculteurs, animation foncière, acquisition potentielle par la CC pour mise à disposition avec baux environnementaux

#### Mise en conformité des systèmes d'assainissement

La mise en conformité des installations avec la suppression des rejets directs en milieu naturel en raccordant certains quartiers aux réseaux d'assainissement permet de sécuriser la ressource et de sécuriser les captages.  
Le schéma directeur de l'assainissement a permis de dégager un plan d'investissements permettant l'amélioration et l'optimisation des systèmes d'assainissement, en intégrant les enjeux de sécurité sanitaire. Il privilégie notamment les actions visant la suppression des rejets directs d'eaux usées par temps sec, puis la réduction des déversements par temps de pluie et la mise en conformité des unités d'assainissement d'un point de vue général. Ce sont près de 5 à 6 millions d'euros par an d'investissement prévus sur la période 2024-2026 et qui ont été validés dans la PPI de la collectivité.

### Calendrier de mise en œuvre et budget

|   |                    | 2024         | 2025         | 2026         | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|--------------------|--------------|--------------|--------------|------|------|------|
| Mise en conformité des périmètres de protection et des servitudes | <i>Calendrier</i>  | ✓            | ✓            | ✓            | ✓    | ✓    | ✓    |
|   | <i>Budget € HT</i> | 160 k€ (ppi) | 160 k€ (ppi) | 160 k€ (ppi) |      |      |      |
| Mise en conformité des systèmes d'assainissement                  | <i>Calendrier</i>  | ✓            | ✓            | ✓            | ✓    | ✓    | ✓    |
|   | <i>Budget € HT</i> | 4 M€         | 4M€          | 4M€          |      |      |      |

### Indicateurs de résultats

Nb de systèmes d'assainissement mis en conformité -> indicateurs RPQS



Km et % de réseaux séparatifs  
Surface des zones de captage préservées



**En synthèse, la mise en œuvre de la fiche projet 7.2 aura un impact globalement positif sur de nombreuses dimensions environnementales qui en font une action particulièrement intéressante et nécessaire pour le territoire.**

**Toutefois, les travaux nécessaires au renouvellement des réseaux d'assainissement pourront générer quelques nuisances et pollutions mais qui restent marginales par rapport aux gains générés par ailleurs. La mise en place de critères environnementaux dans la tenue des chantiers permettra de réduire ces impacts.**

**Aucune mesure ERC n'est identifiée pour cette fiche.**



## Préserver la biodiversité remarquable et ordinaire

REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Natacha CHRISTIN, cheffe du service environnement et transitions

**Politique** : Philippe LORIMIER, délégation Environnement, énergie et innovation

NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Aménagement, du Logement et de l'Environnement

PARTENAIRES

Espace Belledonne, PNR Chartreuse, CD38...

## Documents de référence

**SRADDET ; SCOT**

## Objectifs visés par l'action

Intégrer la préservation de la biodiversité dans les différents projets de la collectivité et des communes

## Contribution qualité de l'air

Absence d'impact sur la qualité de l'air

## Actions déployées

**Création d'une mission Biodiversité en interne et élaboration d'une stratégie territoriale de préservation de la Biodiversité**

En dehors des aspects réglementaires, la protection de la biodiversité reste encore mal appréhendée dans les différents projets portés par la collectivité. Dans ce cadre, la CCLG souhaite se doter d'une mission Biodiversité en interne afin d'accompagner les porteurs de projets dans leur questionnement sur la prise en compte de la biodiversité dans leur projet et faire évoluer les pratiques afin de renforcer les mesures d'évitement et de réduction des impacts possibles.

La CCLG prévoit donc le recrutement d'un chargé de mission Biodiversité rattaché au service Environnement et transitions courant 2024 et la définition d'une feuille de route en matière de préservation de la biodiversité.

**Amélioration de la connaissance en matière de biodiversité et valorisation de la connaissance existante**

La CCLG souhaite se doter des clés de lecture en matière de biodiversité afin de porter au mieux les enjeux environnementaux dans le développement du territoire et l'appui aux projets. Un travail de synthèse, de capitalisation et de valorisation des études existantes doit être mené puis consolidé par des études complémentaires. Le principe du lancement d'un Atlas Intercommunal de la Biodiversité est à l'étude en ce sens.

**Actions favorisant la nature en ville**

La CCLG va porter une étude de préfiguration pour étudier l'opportunité et les modalités de déploiement d'actions favorables à la nature en ville :

- Appui aux actions de revégétalisation / désimperméabilisation des espaces publics des communes,
- Appui aux actions de renaturation dans le cadre des réflexions sur les trames vertes et bleues des communes et sur les zones d'activités économiques communautaires ;
- Aménagement des sites de la CCLG en faveur de la biodiversité (refuges LPO, mares...)

**Déclinaison territoriale de la trame verte et bleue du SCOT**

- Animation d'un groupe de travail relatif aux corridors inter-massifs
- Réflexions autour d'une trame noire



Intégration de la séquence Eviter Réduire Compenser dans les projets d'aménagement économique, de tourisme... de la CCLG

Calendrier de mise en œuvre et budget

|   |             | 2024        | 2025        | 2026        | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|------|------|------|
| Recrutement d'un chargé de mission Biodiversité             | Calendrier  | ✓           |             |             |      |      |      |
|   | Budget € HT | 50 k€       | 50 k€       | 50 k€       |      |      |      |
| Amélioration de la connaissance                             | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           |      |      |      |
|   | Budget € HT | Temps Homme | 100 k€      | 100 k€      |      |      |      |
| Actions favorisant la Nature en ville                       | Calendrier  |             | ✓           | ✓           |      |      |      |
|   | Budget € HT |             | A définir   | A définir   |      |      |      |
| Déclinaison territoriale de la trame verte et bleue du SCOT | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           |      |      |      |
|   | Budget € HT | Temps Homme | Temps Homme | Temps Homme |      |      |      |
| Intégration de la séquence ERC                              | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           |      |      |      |
|   | Budget € HT | Temps Homme | Temps Homme | Temps Homme |      |      |      |

Indicateurs de résultats

A définir avec le nouveau chargé de mission Biodiversité

Prise en compte de l'EES

**Si les actions sont à ce stade encore de l'ordre de l'intention, et revêtent pour certaines un caractère immatériel, on peut supposer que des incidences positives pourront globalement ressortir en matière de :**

- ✓ **Résilience climatique avec le déploiement d'actions de végétalisation, de désimperméabilisation en lien avec les enjeux de Nature en Ville, et qui permettront d'avoir des impacts indirects sur la ressource en eau, les sols et la biodiversité ordinaire ;**
- ✓ **Préservation de la Biodiversité remarquable ainsi que le patrimoine paysager et architectural avec notamment la déclinaison territoriale de la trame verte et bleue sur le territoire du Grésivaudan et l'intégration de mesures ERC dans les projets d'aménagement**

**Il n'y a pas de mesure ERC identifiée à ce stade d'écriture et de réalisation de la fiche projet.**

## Fiche projet 7.4



## S'organiser et répondre aux risques majeurs en cours et à venir

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Natacha CHRISTIN, cheffe du service environnement et transitions

**Politique** : Philippe LORIMIER, délégation Environnement, énergie et innovation

### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Aménagement, du Logement et de l'Environnement

### PARTENAIRES

SYMBHI

## Documents de référence

**Dossier Départemental des Risques Majeurs (2020), Programme d'actions de prévention des inondations des affluents (2020-2025), Plans de prévention des risques naturels**

## Objectifs visés par l'action

Préparer le territoire à l'aggravation des risques naturels dans un contexte de modifications climatiques via la mise en place d'une organisation de gestion de crise et d'actions de protection des personnes et des biens

## Contribution qualité de l'air

Absence d'impact sur la qualité de l'air

## Actions déployées

### **Structurer une organisation de crise intercommunale**

Le Grésivaudan est exposé à de nombreux risques naturels : risques inondations et torrentiels, risque feu de forêt, risques gravitaires, risques glaciaires... Certains phénomènes sont susceptibles de voir leur intensité renforcée par le changement climatique (fonte des neiges, lacs supraglaciaires...), appelant à renforcer les conditions d'une solidarité intercommunale en cas d'évènement majeur.

- Cartographie des risques et des enjeux à l'échelle de l'EPCI
- Formalisation d'une stratégie et d'une organisation de crise de l'EPCI, en interne et en appui aux communes

### **Renforcement de la culture du risque sur le territoire**

Si les risques sont largement cartographiés et traduits dans des documents réglementaires, leur bonne compréhension et leur intégration en amont des projets du territoire nécessite une mobilisation constante de l'ensemble du bloc communal.

Le Grésivaudan souhaite mettre en place un « club risques » afin de partager les retours d'expériences (difficultés rencontrées, solutions, propositions d'études, méthodologies, financements). L'anticipation des impacts climatiques en constituera un des fils rouges. Cette mission d'animation doit par ailleurs concourir à formaliser une feuille de route sur la manière de gérer le risque climatique dans les futurs plans de gestion de crise (notamment le PICS en cours d'élaboration).

### **Gestion du risque inondation**

La compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a été transférée au SYMBHI. Ce dernier pilote et structure la gestion des risques d'inondation au travers d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur certains affluents de l'Isère. Ce PAPI donne le cadre d'exécution technique et financier de schémas d'aménagement pour la réalisation de travaux de protection des personnes et des biens sur 13 cours d'eau du territoire. Un plan de gestion de la végétation, susceptible de générer des embâcles dans les torrents, est également en cours de mise en œuvre sur les sites sensibles ainsi qu'un plan de gestion des matériaux solides du St Eynard.

Le SYMBHI, en tant que gestionnaire des ouvrages de protection du territoire (systèmes d'endiguement, certaines plages de dépôts, seuils hors domanialité RTM...) mène les études et travaux en vue, selon les cas, du maintien en état des ouvrages ou de leur classement et remise en état.

#### Identification et gestion des risques émergents

Les évolutions climatiques tendent à modifier le climat local et par voie de conséquence, les écosystèmes locaux. Sur le territoire du Grésivaudan, de nouveaux risques émergent progressivement sans qu'une réponse d'action publique ne soit encore apportée. C'est notamment le cas du risque sanitaire lié à la prolifération du moustique tigre.

Aussi, cette action vise plusieurs objectifs :

- Mieux identifier les risques émergents en lien avec les modifications climatiques ;
- Elaborer une feuille de route de gestion de chacun de ces risques

| Calendrier de mise en œuvre et budget               |                    | 2024        | 2025        | 2026        | 2027 | 2028 | 2029 |
|---|--------------------|-------------|-------------|-------------|------|------|------|
| Structurer une organisation de crise intercommunale | <i>Calendrier</i>  | ✓           | ✓           | ✓           |      |      |      |
|   | <i>Budget € HT</i> | 70 k€       | 70 k€       | 70 k€       |      |      |      |
| Renforcement de la culture du risque                | <i>Calendrier</i>  | ✓           | ✓           | ✓           |      |      |      |
|   | <i>Budget € HT</i> | Temps Homme | Temps homme | Temps homme |      |      |      |
| Gestion du risque inondation                        | <i>Calendrier</i>  | ✓           | ✓           | ✓           | ✓    | ✓    | ✓    |
|   | <i>Budget € HT</i> | 1 500 k€    | 1 500 k€    | 1 500 k€    |      |      |      |
| Identification et gestion des risques émergents     | <i>Calendrier</i>  |             | ✓           | ✓           | ✓    | ✓    | ✓    |
|   | <i>Budget € HT</i> |             | 150 k€      | 150 k€      |      |      |      |

#### Indicateurs de résultats

Nombre de réunions de la cellule risque

#### Prise en compte de l'EES

**En synthèse, la mise en place d'actions pour lutter contre les inondations est nécessaire et portée par le SYMBHI. Cependant, elles vont induire d'importants travaux qui pourront avoir des impacts négatifs sur les émissions de GES notamment.**

**Ces travaux n'auront pas d'impact sur les paysages ni sur la biodiversité car suivies de très près par les autorités de l'Etat.**

**Aucune mesure ERC n'est identifiée pour cette fiche.**



8

## GENERALISER LES PRATIQUES EXEMPLAIRES AU SEIN DE L'INTERCOMMUNALITE ET DES COMMUNES DU GRESIVAUDAN



**2030**

### Bilan carbone interne au Grésivaudan

→ Objectif de réduction de 13 % sur la période 2019-2030 (soit une baisse de 1,3 % par an) : - 5 500 tCO<sub>2</sub>e à 2030

## Fiche projet 8.1



## Animer et mettre en œuvre le Plan de Transition interne intercommunal 2023-2026

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Joris BENELLE, Directeur général des Services

**Politique** : Philippe LORIMIER, délégation Environnement, énergie et innovation

### NOM DE LA DIRECTION

Direction Générale des services

### PARTENAIRES

## Documents de référence

### **Bilan de Gaz à Effet de serre 2019 - Plan de transition Interne 2019-2026**

### **Projet d'administration**

**Verdissement de la flotte automobile de la Communauté de Communes Le Grésivaudan**, délibéré en septembre 2023

## Objectifs visés par l'action

- Réduire les émissions de GES associées à la gestion du patrimoine et au fonctionnement de la collectivité
- Engager une démarche transversale d'éco responsabilité interne
- Lien fiche projet 8.2

## Contribution qualité de l'air

Absence d'impacts directs

## Actions déployées

### **Réduction de la consommation énergétique du patrimoine intercommunal et de ses équipements**

> Mettre en place une comptabilité énergétique dynamique des bâtiments intercommunaux (B1)

- Le recrutement d'un économiste de flux fin 2023 permet de déployer des outils pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments, améliorer la connaissance du patrimoine bâti possédé et géré, suivre de manière dynamique les consommations et les dépenses de fluides (énergies, eau...), accompagner l'ensemble des projets relatifs à l'énergie (maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables), sensibiliser et former les usagers à des usages et pratiques éco responsables...

> Elaborer une stratégie de rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux (B2)

- Programme de rénovation des bâtiments concernés par le décret tertiaire : diagnostic courant 2024 et programmation de travaux à partir de 2025
- Opérations de rénovation globale en cours : Site Bergès, Salle Mille Club de Saint Hilaire, Gymnase Lionel Terray, Gymnase Maurice Cucot, EHPAD Belle Vallée, Lycée du Bréda, Atelier Numérique, Médiathèque Jean Pellerin, Centre multi Accueil

>Elaborer un plan d'amélioration du parc d'éclairage public intercommunal (B3) => Marché de rénovation lancé courant 2024 (PPI de 600 000 euros)

>Mettre en œuvre un programme de renouvellement des unités de climatisation (B4) => Intégré dans les programmes de travaux

>Optimiser énergétiquement les réseaux et les équipements d'eau et d'assainissement gérés en régie ou en délégation de services publics (EAU1) => Suivi des fluides à lancer

### **Accompagnement des directions dans leur changement de pratiques et la transition**

>Bâtir et animer une démarche d'éco-responsabilité (ECR1) : Mise en place d'un COTECH écoresponsabilité avec les chargées de mission en charge des actions du Plan de transition Interne, la chargée de mission communication interne et la responsable de la formation.

> Sensibiliser et former les agents aux thématiques de la transition : proposer des animations, visite de sites, conférences...

- Coordination des actions proposées aux agents dans le cadre de la démarche d'éco-responsabilité
- Mise en place d'un plan de formation des agents de la collectivité à partir de 2026

>Réduire les déchets produits par les services du Grésivaudan (ECR2)

- Fiche action 4 du PLPDMA : travail en transversalité avec les différentes directions à la prévention des déchets dans leurs missions

>Elaborer et mettre en œuvre d'un Plan de Déplacements Mobilité employeur (PDMe) (ECR3)

- Acquisition d'une flotte de vélo à assistance électrique
- Installation de bornes IRVE sur les différents sites de la communauté de communes
- Installation d'abris vélo

#### **Verdissement de la flotte de véhicules**

Mise en œuvre de la feuille de route de verdissement du parc automobile intercommunal répondant à l'objectif de sortie des énergies thermiques d'ici 2030 :

- Renouvellement de 40 véhicules thermiques par de l'électrique
- Renouvellement de 7 véhicules thermiques par de l'hybride
- Investissement dans l'installation de bornes de recharge électrique

#### **Elaboration et mise en œuvre d'une "Feuille de route" marchés et achats responsables**

Il s'agit à la fois de poser la stratégie de la collectivité, de définir l'organisation à mettre en place mais aussi de passer à la phase opérationnelle :

1/ Poser et formaliser les principes directeurs de la feuille de route Marchés et achats publics durables via une délibération cadre ; une sensibilisation voire une formation des élus sur le sujet semblerait nécessaire pour engager le dialogue.

2/ Faire évoluer les procédures et les outils afin de systématiser la réflexion développement durable :

3/ S'organiser en interne et faire monter les services acheteurs en compétence :

4/ Alimenter une base de données de l'offre locale pour favoriser l'accès des TPE/PME locales et vertueuses

5/ Expérimenter l'intégration de clauses sur quelques marchés phares et répondre progressivement aux réglementations des lois AGEC, Climat et résilience :

6/ Suivre et évaluer les pratiques

#### **Elaboration et mise en œuvre d'une feuille de route Numérique responsable**

Le législateur prévoit une première étape clé au 1er janvier 2023 : l'élaboration d'un programme de travail qui comprend notamment un état des lieux des acteurs concernés et un bilan de l'impact environnemental du numérique.

A ce jour, le lancement de cette feuille de route est en réflexion au sein de l'administration générale.

### Elaboration et mise en œuvre d'une feuille de route d'un Budget Climat

Le PLF 2024 introduit l'obligation aux collectivités de plus de 3 500 habitants de faire un budget climat, dit vert.

- ⇒ Mise en place d'un groupe de travail transversal pour la mise en œuvre des budgets verts (DGS, Direction finance, secrétariat Générale, Chargée de mission Transition écologique et cheffe de service environnement et transition)

| Calendrier de mise en œuvre et budget           |             | 2024        | 2025        | 2026        | 2027   | 2028 | 2029 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|--------|------|------|
| Rénovation du patrimoine bâti intercommunal     | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           | ✓      | ✓    | ✓    |
|   | Budget € HT | 7 100 k€    | 14 360 k€   | 9 420 k€    |        |      |      |
| Accompagnement au changement                    | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           | ✓      | ✓    | ✓    |
|   | Budget € HT | 30 k€       | 30 k€       | 30 k€       |        |      |      |
| Verdissement de la flotte de véhicules          | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           |        |      |      |
|   | Budget € HT |             | 728 k€      | 490 k€      | 760 k€ |      |      |
| Feuille de route marchés et achats responsables | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           |        |      |      |
|   | Budget € HT | Temps homme | Temps homme | Temps homme |        |      |      |
| Feuille de route Numérique responsable          | Calendrier  | ✓           | ✓           | ✓           |        |      |      |
|   | Budget € HT | Temps homme | Temps homme | Temps homme |        |      |      |
| Feuille de route Budget Climat                  | Calendrier  |             | ✓           | ✓           |        |      |      |
|   | Budget € HT |             | Temps homme | Temps homme |        |      |      |



Indicateurs de résultats

Evolution des émissions de GES liées au patrimoine et aux services de la collectivité (tCO2e)  
Evolution des consommations énergétiques du patrimoine intercommunal  
Evolution des consommations de carburant de la flotte intercommunal  
% de marchés intégrant une clause environnementale (en nb et en €)

Prise en compte de l'EES

**La mise en œuvre de cette fiche projet générerait une incidence globalement positive, notamment autour des dimensions propres au PCAET : climat, l'air et l'énergie.**

**Quelques incidences négatives sont toutefois identifiées en lien avec la réalisation des travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine. Ces incidences pourraient être évitées avec le déploiement du label 2EC permettant l'intégration de l'économie circulaire dans les travaux.**

## Fiche projet 8.2



## Piloter, animer et suivre le PCAET

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Joris BENELLE, DGS  
Anne FORET, Chargée de mission Transition  
énergétique et écologique

### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Aménagement, du  
Logement, et de l'Environnement

### PARTENAIRES

AGEDEN

**Politique** : Henri BAILE, Président  
Philippe LORIMIER, VP énergie,  
environnement, innovation

## Documents de référence

### Pas de document de référence

## Objectifs visés par l'action

Garantir une animation transversale de la mise en œuvre du PCAET et un pilotage régulier

## Contribution qualité de l'air

Non directe

## Actions déployées

### **Intégrer les objectifs du plan climat dans les politiques publiques de la CCLG –lien fiche projet v 8.1**

Garantir l'animation interne et transversale du PCAET auprès des différentes directions impliquées :

- Formation des agents pour la prise en compte du PCAET dans leurs missions
- Accompagnement des services et des communes
- Temps RH pour impulser les projets, mettre en lien, accompagner...

### **Définition des organes de suivi et d'animation du PCAET**

- Mettre en place un groupe technique de suivi avec les référents des fiches Actions

- Mettre en place une instance de pilotage restreinte technique et politique : le comité stratégique

- Composition : VP en charge du PCAET, Président, DGS, chargée de mission Transition, Cheffe de service Environnement, avec participation des directeurs + groupe technique de suivi si besoin
- Rôle : suivi régulier de la mise en œuvre des actions du programme et validation de certains arbitrages nécessaires au fil de l'eau
- Fréquence de mobilisation : au moins 2 fois par an

- Mettre en place et animer un Bureau spécifique sur le PCAET :

- Composition : les VP référents des fiches actions, Président, DGS,
- Fréquence de mobilisation : 1 fois par an

- Animer le comité partenarial :

- Rôle : Echanges avec les partenaires d'éléments techniques et opérationnels dans la mise en œuvre du programme d'actions PCAET
- Fréquence de mobilisation : 1 fois par an

### **Suivi et évaluation du PCAET**

- Planifier la réalisation du bilan du PCAET à 3 ans et de son évaluation à 6 ans
- Mise à jour du BEGES interne réglementaire : 2025 / 2028 (marché à lancer courant 2025 sur les données 2024)
- Mise en place d'une réflexion pour l'engagement de la Communauté de Communes dans une démarche de labellisation TETE (Territoire Engagé Transition Ecologique) de l'ADEME

| Calendrier de mise en œuvre et budget                   |                    | 2024        | 2025        | 2026        | 2027        | 2028        | 2029        |
|---|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Définition des organes de suivi et d'animation du PCAET | <i>Calendrier</i>  | ✓           | ✓           | ✓           | ✓           | ✓           | ✓           |
|   | <i>Budget € HT</i> | Temps Homme | Temps Homme | Temps Homme | Temps Homme | Temps Homme | Temps Homme |
| Suivi et évaluation du PCAET                            | <i>Calendrier</i>  | ✓           | ✓           | ✓           | ✓           | ✓           | ✓           |
|   | <i>Budget € HT</i> |             | 18 k€       |             | 20 k€       |             |             |

**Indicateurs de résultats** Nombre de réunion de pilotage du PCAET par an

**Prise en compte de l'EES** **L'ensemble de ces 3 actions est de type immatériel et leur mise en œuvre ne générera donc pas d'incidence directe sur l'environnement.**

9

## INFORMER, COOPERER ET SE MOBILISER POUR PRESERVER LA HAUTE QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE



2030

### Mobilisation citoyenne

→ Renforcer les coopérations et les actions d'implication citoyenne autour des questions de transitions



## Informier, sensibiliser et réfléchir collectivement sur les transitions sociales et environnementales du territoire

### REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Anne FORET, chargée de missions transition énergétique et écologique

**Politique** : Philippe LOROMIER, délégation Environnement, Energie et Innovation

### NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Aménagement, du Logement et de l'Environnement

### PARTENAIRES

AGEDEN

### Documents de référence

#### Absence de document de référence

### Objectifs visés par l'action

Coordonner et renforcer les actions de sensibilisation et d'information sur le territoire autour des enjeux de transition écologique

### Contribution qualité de l'air

Absence d'impacts directs

### Actions déployées

#### Animation des instances partenariales du Plan Climat

La CCLG dispose de 2 instances partenariales majeures :

- Le CoCliCo (Comité Climat Collaboratif) : ce comité réunit tous les partenaires institutionnels, techniques, économiques et associatifs du territoire en lien avec la démarche PCAET ; réuni une fois par an sur 2 heures, le CoCliCo est jusqu'à présent un temps de partage des avancées des actions de transition du territoire.
- Le comité de suivi partenarial : mobilisé plusieurs fois par an sur la phase de conception du PCAET, ce comité donne un regard technique sur le contenu du programme du PCAET du Grésivaudan et garantit sa cohérence avec les autres démarches supra ou partenariales menées.

La CCLG souhaite renforcer l'ambition de ces instances afin de leur donner plus de poids et de corps dans les mois à venir.

#### Actions à lancer :

- Renforcer le rôle et la visibilité du Forum CoCliCo (1 journée par an) : Réflexion sur la mise en place d'une Charte des partenaires / Mise en place d'un concours d'initiatives Climat et valorisation (vidéos, récompenses) des initiatives des acteurs du territoire / Ateliers thématiques / conférences (1 réunion annuelle)
- Pérenniser et animer le Comité des partenaires du PCAET : instances techniques de suivi du PCAET (1 réunion par an *a minima*)
- Mettre en place et animer un réseau d'acteurs relais du territoire afin de coordonner les différentes animations territoriales autour de la transition (sensibilisation, appels à projets journée citoyenne, conférences débats...) : 2 réunions par an (1 par semestre)

#### Renforcer la communication autour du Plan Climat et ses avancées

- Réfléchir à la place du Plan climat dans la communication institutionnelle : stratégie communication transition en lien avec le projet de territoire
- Production de documents communicationnels tous publics : ex : Rédaction d'une lettre annuelle Plan Climat valorisant les actions menées et/ou lancées, place et visibilité du PCAET dans les outils de communication institutionnelle (G l'info), visibilité des actions territoriales via un logo Transition, rapport développement durable ...

#### Création d'un espace « Evènements des partenaires »

Le service TE de la CCLG constate que de nombreuses actions de sensibilisation à la transition écologique sont organisées de manière diffuse et non concertée tout au long de l'année par différents acteurs du territoire (communes, associations...). En tant qu'animatrice de la TEE sur son territoire, elle souhaite pouvoir coordonner ces actions pour leur donner plus de cohérence, de visibilité et d'impact. Pour ce faire, elle souhaite mettre en place un espace « évènements des partenaires », lieu de partage et d'information sur toutes les animations à venir sur le territoire. La forme et l'animation de cet espace reste à définir.

Centralisation et coordination de la programmation des animations territoriales autour de la transition :

- De la CCLG (semaine DD, semaine déchets, semaine mobilités, mois de la transition alimentaire, soirée de la transition pour les entreprises...)
- Des partenaires relais (communes, associations...)
- Des évènements nationaux : journée de la Terre, festival comment vivre avec moins et mieux...

#### Elaboration d'un cycle de conférences-débats autour des transitions sociales et environnementales

La CCLG a la chance de se situer à proximité d'importants centres universitaires et de recherches spécialisés sur les questions énergétiques et climatiques qu'elle n'a, jusqu'à présent, encore peu mobilisés dans le cadre de son PCAET. Afin d'accompagner la population à se projeter sur les mutations sociétales et écologiques attendues pour les prochaines années, la collectivité souhaite mettre en place tous les semestres des conférences-débats, animés par des chercheurs (sciences humaines et sociales, climatologue, etc.), journalistes, économistes... visant à nourrir les réflexions du territoire et ouvrir les débats.

Objectif : organisation de 2 conférences débat par an

| Calendrier de mise en œuvre et budget |             | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|---------------------------------------|-------------|------|------|------|------|------|------|
| Animation des instances partenariales | Calendrier  | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |
|                                       | Budget € HT | 2 k€ | 2 k€ | 2 k€ |      |      |      |
| Communication autour du PCAET         | Calendrier  | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |
|                                       | Budget € HT | 2 k€ | 2 k€ | 2 k€ |      |      |      |
| Conférence débat                      | Calendrier  | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    | ✓    |
|                                       | Budget € HT | 2 k€ | 2 k€ | 2 k€ |      |      |      |

#### Indicateurs de résultats

Nombre d'évènements d'information et de sensibilisation organisés sur le territoire par an (par la CCLG ou relayés)  
 Nombre de personnes touchées par an

#### Prise en compte de l'EES

**Ces actions revêtent un caractère immatériel (information, communication, animation) et n'auront par conséquent aucun impact sur les différentes dimensions environnementales.**



## Coopérer et mobiliser les acteurs relais du territoire

REFERENTS DE L'ACTION

**Technique** : Anne FORET, chargée de missions transition énergétique et écologique

**Politique** : Philippe LOROMIER, délégation Environnement, Energie et Innovation

NOM DE LA DIRECTION

Direction de l'Aménagement, du Logement et de l'Environnement

PARTENAIRES

## Documents de référence

**Absence de document de référence**

## Objectifs visés par l'action

- Démultiplier les actions de mobilisation citoyenne et des entreprises

## Contribution qualité de l'air

Absence d'impacts directs

## Actions déployées

**Faire des communes et des associations des relais de l'animation territoriale**

Seule, la CCLG ne dispose pas des ressources humaines et financières pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Afin d'accélérer et démultiplier son action, elle souhaite s'appuyer sur des acteurs relais locaux, au premier rang desquels les communes et la associations. Dans ce cadre, elle souhaite mettre à disposition de ces acteurs, des outils « clés en main » de sensibilisation, qu'elle pourra déclencher en fonction des demandes des acteurs du territoire. A titre d'exemple :

- Financement d'ateliers de sensibilisation (Ateliers 2 tonnes, Inventons nos vies bas carbone, Fresque du Climat, de l'eau...) animés par le réseau local et de manière tournante sur les communes du territoire : lancement d'un marché à bon de commande
- Proposer la formation d'animateurs internes (Fresques, Atelier 2 tonnes...)
- Appels à projets à destination des communes sur des actions de sensibilisation grand public

**Lancement d'un appel à projets aux communes pour l'organisation d'une Journée d'Actions citoyennes autour des enjeux de transition**

Les actions d'implication citoyenne permettent de rendre les citoyens acteurs du changement. Echelle peu pertinente pour déployer ce type de mesure, la CCLG souhaite s'appuyer sur la journée nationale « Journée de la Terre » pour coordonner des actions d'implication citoyenne portées par les communes.

La CCLG jouerait alors un rôle d'appui financier, communicationnel, voir technique en fonction des projets.

**Actions à lancer :**

- Définir chaque année un thème de travail : alimentation, biodiversité, énergie, mobilité...
- Appel à projets auprès des communes pour l'organisation de chantier citoyen participatif : objectif de Faire agir le citoyen
- Organiser cette journée lors de la Journée de la Terre
- Rôle CCLG : appui financier, communication (visibilité amont, bilan des chantiers, photos/vidéos...)

**Organisation et animation d'une soirée annuelle TEPOS à destination des entreprises**

Organisation par la CCLG d'une soirée annuelle autour des thèmes de la transition énergétique

Thème 2024 : énergie solaire photovoltaïque

**A compléter**

**Accompagnement de l'évolution des pratiques des manifestations sur le territoire**

**A compléter :**

- Guichet unique pour les communes et associations pour l'organisation d'éco événements : formalisation des offres d'accompagnement possibles (prêt matériel...)
- Réflexion sur la programmation culturelle et sportive en lien avec le développement durable
- Réflexion sur les possibilités d'éco conditionnalités des aides aux associations

| Calendrier de mise en œuvre et budget |             | 2024 | 2025        | 2026        | 2027        | 2028 | 2029 |
|---------------------------------------|-------------|------|-------------|-------------|-------------|------|------|
| Mise en place de relais territoriaux  | Calendrier  | ✓    | ✓           | ✓           | ✓           | ✓    | ✓    |
|                                       | Budget € HT |      | 5 à 10 k€   | 5 à 10 k€   | 5 à 10 k€   |      |      |
| Appel à projet Journée Citoyenne      | Calendrier  | ✓    | ✓           | ✓           | ✓           | ✓    | ✓    |
|                                       | Budget € HT |      | 5 à 10 k€   | 5 à 10 k€   | 5 à 10 k€   |      |      |
| Soirée TEPOS entreprises              | Calendrier  | ✓    | ✓           | ✓           | ✓           | ✓    | ✓    |
|                                       | Budget € HT | 2 k€ | 2 k€        | 2 k€        |             |      |      |
| Manifestations responsables           | Calendrier  |      | ✓           | ✓           | ✓           | ✓    | ✓    |
|                                       | Budget € HT |      | Temps homme | Temps homme | Temps homme |      |      |

**Indicateurs de résultats**

Nombre d'évènements d'information et de sensibilisation organisés sur le territoire par an (par la CCLG ou relayés)  
 Nombre de personnes touchées par an

**Prise en compte de l'EES**

**Ces actions revêtent un caractère immatériel (animation, accompagnement) et n'auront par conséquent aucun impact sur les différentes dimensions environnementales.**



## ANNEXES FINANCIERES

### Dépenses globales par axe

| Dépenses   | Période                  |                         | Total                    |
|--|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
|  | 2024-2026                | 2027-2029               |                          |
| Axe 1 : Habitat  | 13 710<br>500 €          | 6 988<br>000 €          | 20 698<br>500 €          |
| Axe 2 : EnR  | 225<br>000 €             | - €                     | 225<br>000 €             |
| Axe 3 : Dev eco  | 10 710<br>424 €          | - €                     | 10 710<br>424 €          |
| Axe 4 : Forêt, Agriculture, Alimentation, Tourisme, Montagne | 8 816<br>700 €           | - €                     | 8 816<br>700 €           |
| Axe 5 : Mobilité   | 81 975<br>000 €          | 57 500<br>000 €         | 139 475<br>000 €         |
| Axe 6 : Déchets  | 8 846<br>349 €           | 248<br>000 €            | 9 094<br>349 €           |
| Axe 7 : Eau & Biodiversité                                   | 18 079<br>100 €          | - €                     | 18 079<br>100 €          |
| Axe 8 : Eco responsabilité                                   | 30 988<br>000 €          | 20<br>000 €             | 31 008<br>000 €          |
| Axe 9 : Mobilisation   | 44<br>000 €              | 10<br>000 €             | 54<br>000 €              |
| <b>TOTAL</b>   | <b>173 395<br/>073 €</b> | <b>64 766<br/>000 €</b> | <b>238 161<br/>073 €</b> |

### Dépenses détaillées par axe et fiche projet

| Axe   n° fiche projet   Actions | Direction | Service | Total Dépenses  |                | Total Recettes |           |
|---------------------------------|-----------|---------|-----------------|----------------|----------------|-----------|
|                                 |           |         | 2024-2026       | 2027-2028      | 2024-2026      | 2027-2028 |
| Axe 1 : Habitat                 |           |         | 13 710 500<br>€ | 6 988 000<br>€ | - €            | - €       |

|   |   |          |                        |   |                   |     |           |     |     |     |   |
|---|---|----------|------------------------|---|-------------------|-----|-----------|-----|-----|-----|---|
| FP 1.1                                  | Amélioration du parc privé (OPAH/OPAH RU)                     | DALE     | Foncier/habitat        | € | 7 732 000         | €   | 6 988 000 | €   | -   | €   | - |
| FP 1.1                                  | Amélioration du parc public                                   | DALE     | Foncier/habitat        | € | 4 111 000         | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 1.1                                  | Accompagnement projets communaux                              | DALE     | Foncier/habitat        | € | 1 350 000         | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 1.1                                  | Animation rénov'enerGie                                       | DALE     | Transition Energétique | € | 504 000           | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 1.1                                  | Observatoire de l'Habitat                                     | DALE     | Foncier/habitat        | € | 13 500            | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP1.2                                   | Mobilisation des professionnels de la transaction immobilière | DALE     | Foncier/habitat        | € | -                 | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP1.2                                   | Mobilisation des professionnels du bâtiment                   | DALE     | Foncier/habitat        | € | -                 | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| <b>Axe 2 : EnR</b>                      |   |          |                        | € | <b>225 000</b>    | - € | - €       | - € | - € | - € | - |
| FP 2.1                                  | Amélioration du potentiel solaire toitures                    | DALE     | Transition Energétique | € | 50 000            | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 2.1                                  | Accompagnement projets communaux                              | DALE     | Transition Energétique | € | -                 | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 2.1                                  | Projets auto conso auprès d'entreprises                       | DALE     | Transition Energétique | € | -                 | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 2.1                                  | Aides solaires thermiques aux particuliers                    | DALE     | Transition Energétique | € | 105 000           | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 2.2                                  | Etude pour la création d'un acteur local dédié                | DALE     | Transition Energétique | € | -                 | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 2.2                                  | Aides au remplacement de chauffages polluants                 | DALE     | Transition Energétique | € | -                 | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 2.2                                  | Structuration de l'écosystème local                           | DALE     | Transition Energétique | € | -                 | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 2.2                                  | Aides création de démonstrateurs EnR                          | DALE     | Transition Energétique | € | 30 000            | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 2.2                                  | Etude méthanisation territoriale                              | DALE     | Transition Energétique | € | 40 000            | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| <b>Axe 3 : Développement économique</b> |   |          |                        | € | <b>10 710 424</b> | - € | - €       | - € | - € | - € | - |
| FP 3.1                                  | Révision du SDIZAE  | Economie | ZAE/Aménagement        | € | 22 500            | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 3.1                                  | Rénovation/requalification de ZAE Village du Breda            | Economie | ZAE/Aménagement        | € | 917 000           | €   | -         | €   | -   | €   | - |
| FP 3.1                                  | Création de ZAE Grignon                                       | Economie | ZAE/Aménagement        | € | 1 560 000         | €   | -         | €   | -   | €   | - |

|   |  |          |                        |   |                  |     |     |     |     |
|---|--|----------|------------------------|---|------------------|-----|-----|-----|-----|
| FP 3.1  | Rénovation/Création de ZAE Bresson             | Economie | ZAE/Aménagement        | € | 2 028 000        | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.1  | Création de ZAE Schuss des Dames               | Economie | ZAE/Aménagement        | € | 290 000          | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.1  | Création de ZAE Parc des Fontaines             | Economie | ZAE/Aménagement        | € | -                | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.1  | Création de ZAE Secretan                       | Economie | ZAE/Aménagement        | € | -                | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.1  | Création de ZAE La Buisnière Nord              | Economie | ZAE/Aménagement        | € | 478 000          | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.1  | Rénovation/création de ZAE Crêts-en-Belledonne | Economie | ZAE/Aménagement        | € | 560 000          | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.1  | Création de ZAE Plateau des Petites Roches     | Economie | ZAE/Aménagement        | € | 150 000          | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.1  | Rénovation/création de ZAE Theys               | Economie | ZAE/Aménagement        | € | -                | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.1  | Création de ZAE Aérodrome du Versoud           | Economie | ZAE/Aménagement        | € | 450 000          | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.1  | Rénovation de la ZA Pré Chabert                | Economie | ZAE/Aménagement        | € | 59 000           | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.1  | Pacte économique local Grenoble Alpes          | Economie | ZAE/Aménagement        | € | 30 000           | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.2  | Offre TE aux entreprises                       | DALE     | Transition Energétique | € | 516 000          | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.2  | Stratégie économie circulaire                  | Economie |                        | € | 33 000           | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.2  | Territoires d'industrie                        | Economie |                        | € | 210 000          | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.3  | Accompagner les entreprises vertes             | Economie |                        | € | 3 000 000        | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.3  | Appel à projets PSPC/DEMA                      | Economie |                        | € | 250 000          | €   | - € | - € | - € |
| FP 3.3  | Participation Réseaux                          | Economie |                        | € | 156 924          | €   | - € | - € | - € |
| <b>Axe 4 : Forêt, Agriculture, Alimentation, Tourisme, Montagne</b> |  |          |                        | € | <b>8 816 700</b> | - € | - € | - € | - € |
| FP 4.1  | Pratique Bio et HVE sur les zones de captage   | Economie | Agriculture            | € | 194 000          | €   | - € | - € | - € |
| FP 4.1  | Favoriser la biodiversité                      | Economie | Agriculture            | € | 151 000          | €   | - € | - € | - € |
| FP 4.1  | Gestion intégrée de la ressource en eau        | Economie | Agriculture            | € | 66 000           | €   | - € | - € | - € |

|        |   |                            |             |   |         |   |   |   |   |   |   |
|--------|---|----------------------------|-------------|---|---------|---|---|---|---|---|---|
| FP 4.1 | Autonomie des fermes  | Economie                   | Agriculture | € | 10 000  | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.1 | Culture commune autour du changement climatique             | Economie                   | Agriculture | € | 12 000  | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.2 | Lutte contre la dégradation et l'artificialisation des sols | Economie                   | Agriculture | € | 7 000   | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.2 | Compensation volontaire                                     | Economie                   | Agriculture | € | 83 000  | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.2 | Mise en place d'un PAEN                                     | Economie                   | Agriculture | € | 3 000   | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.2 | Mobilisation de la terre                                    | Economie                   | Agriculture | € | 865 000 | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.2 | Veille foncier agricole                                     | Economie                   | Agriculture | € | 40 000  | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.2 | Lutte contre l'enfrichement des espaces                     | Economie                   | Agriculture | € | 289 000 | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.3 | Commande publique Bois de construction                      | Economie                   | Forêt       | € | 4 000   | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.3 | Bois construction du bâti privé                             | Economie                   | Forêt       | € | -       | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.3 | Nouveaux process de construction                            | Economie                   | Forêt       | € | 30 000  | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.4 | Gestion durable des forêts                                  | Economie                   | Forêt       | € | 129 000 | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.4 | Stratégie foncière forestière                               | Economie                   | Forêt       | € | 411 000 | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.5 | Adéquation besoin/ressource                                 | Economie                   | Forêt       | € | 30 000  | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.5 | Promotion d'un combustible de qualité                       | Economie                   | Forêt       | € | 27 000  | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.6 | Nouvelle stratégie touristique                              | Sports, montagne, tourisme |             | € | -       | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.6 | Actions Transition dans les camps de base                   | Sports, montagne, tourisme |             | € | -       | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.6 | Organisation des mobilités touristiques                     | Sports, montagne, tourisme |             | € | -       | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.7 | Coopération avec les acteurs du territoire                  | Sports, montagne, tourisme | Montagne    | € | -       | € | - | € | - | € | - |
| FP 4.7 | Gestion intégrée des ressources de la montagne              | Sports, montagne, tourisme | Montagne    | € | -       | € | - | € | - | € | - |

|                         |  |                            |                        |   |                   |   |                   |     |     |
|-------------------------|--|----------------------------|------------------------|---|-------------------|---|-------------------|-----|-----|
| FP 4.8                  | Evaluation du changement climatique sur les domaines | Sports, montagne, tourisme | Montagne               | € | 200 000           | € | -                 | €   | -   |
| FP 4.8                  | Activités 4 saisons                                  | Sports, montagne, tourisme | Montagne               | € | 100 000           | € | -                 | €   | -   |
| FP 4.8                  | Accueil clientèle venue en mode décarbonné           | Sports, montagne, tourisme | Montagne               | € | 711 700           | € | -                 | €   | -   |
| FP 4.8                  | Rénover et adapter l'immobilier touristique          | Sports, montagne, tourisme | Montagne               | € | 5 039 000         | € | -                 | €   | -   |
| FP 4.9                  | Structuration des filières d'approvisionnement       | Economie                   | Alimentation           | € | 184 000           | € | -                 | €   | -   |
| FP 4.9                  | Accessibilité sociale des aliments locaux            | Economie                   | Alimentation           | € | 231 000           | € | -                 | €   | -   |
| <b>Axe 5 : Mobilité</b> |  |                            |                        | € | <b>81 975 000</b> | € | <b>57 500 000</b> | - € | - € |
| FP 5.1                  | PDM, Observatoire, stratégie d'écomobilité...        | Générale                   | Mobilités              | € | 1 500 000         | € | 500 000           | €   | -   |
| FP 5.2                  | Itinéraires cyclables                                | Générale                   | Mobilités              | € | 19 000 000        | € | 9 000 000         | €   | -   |
| FP 5.2                  | Offres services cyclables                            | Générale                   | Mobilités              | € | 3 000 000         | € | 3 000 000         | €   | -   |
| FP 5.3                  | Création de PEM                                      | Générale                   | Mobilités              | € | 12 000 000        | € | 3 000 000         | €   | -   |
| FP 5.3                  | Offres urbaines et interurbaines en TC               | SMMAG                      | Mobilités              | € | 42 000 000        | € | 42 000 000        | €   | -   |
| FP 5.3                  | Tarifcation TC harmonisation                         | Générale                   | Mobilités              | € | 1 500 000         | € | -                 | €   | -   |
| FP 5.3                  | Animation PDMe                                       | Générale                   | Mobilités              | € | 15 000            | € | -                 | €   | -   |
| FP 5.4                  | Conversion flotte SMMAG dans Grésivaudan             | SMMAG                      |                        | € | 2 500 000         | € | -                 | €   | -   |
| FP 5.4                  | Dispositif pic de pollution                          | Générale                   | Mobilités              | € | -                 | € | -                 | €   | -   |
| FP 5.4                  | Approvisionnement énergétique alternatif             | Générale                   | Mobilités              | € | -                 | € | -                 | €   | -   |
| FP 5.4                  | Aide financière conversion véhicules pro             | DALE                       | Transition Energétique | € | 460 000           | € | -                 | €   | -   |
| <b>Axe 6 : Déchets</b>  |  |                            |                        | € | <b>8 846 349</b>  | € | <b>248</b>        | - € | - € |
| FP 6.1                  | Action de sensibilisation                            | Déchets                    | Prévention             | € | 300 000           | € | -                 | €   | -   |

|                                       |   |                       |                    |   |                   |     |         |     |     |   |   |
|---------------------------------------|---|-----------------------|--------------------|---|-------------------|-----|---------|-----|-----|---|---|
| FP 6.2                                | Verdissement de la flotte de véhicules              | Déchets               | Flotte véhicules   | € | 400 000           | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 6.2                                | Développement collecte PAV                          | Déchets               | Collecte           | € | 2 610 000         | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 6.3                                | Compostage et gaspillage alimentaire                | Déchets               | Prévention         | € | 848 400           | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 6.4                                | Sensibilisation, broyage végétaux...                | Déchets               | Prévention         | € | 108 000           | €   | 72 000  | €   | -   | € | - |
| FP 6.5                                | Zone réemploi déchetterie de Crolles                | Déchets               | Prévention         | € | 4 004 000         | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 6.5                                | Développement réemploi hors déchetteries            | Déchets               | Prévention         | € | 240 000           | €   | 160 000 | €   | -   | € | - |
| FP 6.6                                | Actions alternatives durables au jetable            | Déchets               | Prévention         | € | 24 000            | €   | 16 000  | €   | -   | € | - |
| FP 6.7                                | Nouvelle UVIE Athanor                               | GAM                   |                    | € | 311 949           | €   | -       | €   | -   | € | - |
| <b>Axe 7 : Eau &amp; Biodiversité</b> |   |                       |                    | € | <b>18 079 100</b> | - € | - €     | - € | - € |   |   |
| FP 7.1                                | Observatoire des usages                             | Eau et assainissement | AEP/Assainissement | € | 140 000           | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 7.1                                | Actions de sobriété                                 | Eau et assainissement | AEP/Assainissement | € | 24 100            | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 7.1                                | Préfiguration PTGE                                  | Eau et assainissement | AEP/Assainissement | € | 75 000            | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 7.2                                | Mise en conformité des périmètres de protection     | Eau et assainissement | AEP/Assainissement | € | 480 000           | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 7.2                                | Mise en conformité des systèmes d'assainissement    | Eau et assainissement | AEP/Assainissement | € | 12 000 000        | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 7.3                                | Recrutement d'un chargé de mission Biodiversité     | DALE                  | Biodiversité       | € | 150 000           | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 7.3                                | Amélioration de la connaissance                     | DALE                  | Biodiversité       | € | 200 000           | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 7.3                                | Actions favorisant la Nature en Ville               | DALE                  | Biodiversité       | € | -                 | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 7.3                                | Déclinaison de la TVB                               | DALE                  | Biodiversité       | € | -                 | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 7.3                                | Intégration de la séquence ERC                      | DALE                  | Biodiversité       | € | -                 | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 7.4                                | Structurer une organisation de crise intercommunale | DALE                  | GEMAPI             | € | 210 000           | €   | -       | €   | -   | € | - |
| FP 7.4                                | Renforcement de la culture du risque                | DALE                  | GEMAPI             | € | -                 | €   | -       | €   | -   | € | - |

|                                   |   |                   |                        |                     |              |           |            |            |
|-----------------------------------|---|-------------------|------------------------|---------------------|--------------|-----------|------------|------------|
| FP 7.4                            | Gestion du risque inondation                            | SYMBHI            | GEMAPI                 | € 4 500 000         | € -          | € -       | € -        | -          |
| FP 7.4                            | Risques émergents                                       | DALE              | GEMAPI                 | € 300 000           | € -          | € -       | € -        | -          |
| <b>Axe 8 : Eco responsabilité</b> |   |                   |                        | <b>€ 30 988 000</b> | <b>000 €</b> | <b>20</b> | <b>- €</b> | <b>- €</b> |
| FP 8.1                            | Rénovation du patrimoine bâti intercommunal             | Bâtiments         |                        | € 30 880 000        | € -          | € -       | € -        | -          |
| FP 8.1                            | Accompagnement au changement                            | Transverse        |                        | € 90 000            | € -          | € -       | € -        | -          |
| FP 8.1                            | Feuille de route Marchés publics et achats responsables | Commande publique |                        | € -                 | € -          | € -       | € -        | -          |
| FP 8.1                            | Feuille de route Numérique responsable                  | DSI               |                        | € -                 | € -          | € -       | € -        | -          |
| FP 8.1                            | Feuille de route Budget climat                          | Finances          |                        | € -                 | € -          | € -       | € -        | -          |
| FP 8.2                            | Gouvernance suivi et animation du PCAET                 | DALE              |                        | € -                 | € -          | € -       | € -        | -          |
| FP 8.2                            | Suivi et évaluation du PCAET                            | DALE              | Transition Energétique | € 18 000            | € 20 000     | € -       | € -        | -          |
| <b>Axe 9 : Mobilisation</b>       |   |                   |                        | <b>€ 44 000</b>     | <b>000 €</b> | <b>10</b> | <b>- €</b> | <b>- €</b> |
| FP 9.1                            | Animation des instances partenariales                   | DALE              | Transition Energétique | € 6 000             | € -          | € -       | € -        | -          |
| FP 9.1                            | Communication autour du PCAET                           | DALE              | Transition Energétique | € 6 000             | € -          | € -       | € -        | -          |
| FP 9.1                            | Conférence débat  | DALE              | Transition Energétique | € 6 000             | € -          | € -       | € -        | -          |
| FP 9.2                            | Mise en place de relais territoriaux                    | DALE              | Transition Energétique | € 10 000            | 000 € 5      | € -       | € -        | -          |
| FP 9.2                            | Suivi et évaluation du PCAET                            | DALE              | Transition Energétique | € 10 000            | 000 € 5      | € -       | € -        | -          |
| FP 9.2                            | Suivi et évaluation du PCAET                            | DALE              | Transition Energétique | € 6 000             | € -          | € -       | € -        | -          |
| FP 9.2                            | Manifestations responsables                             | DALE              | Transition Energétique | € -                 | € -          | € -       | € -        | -          |